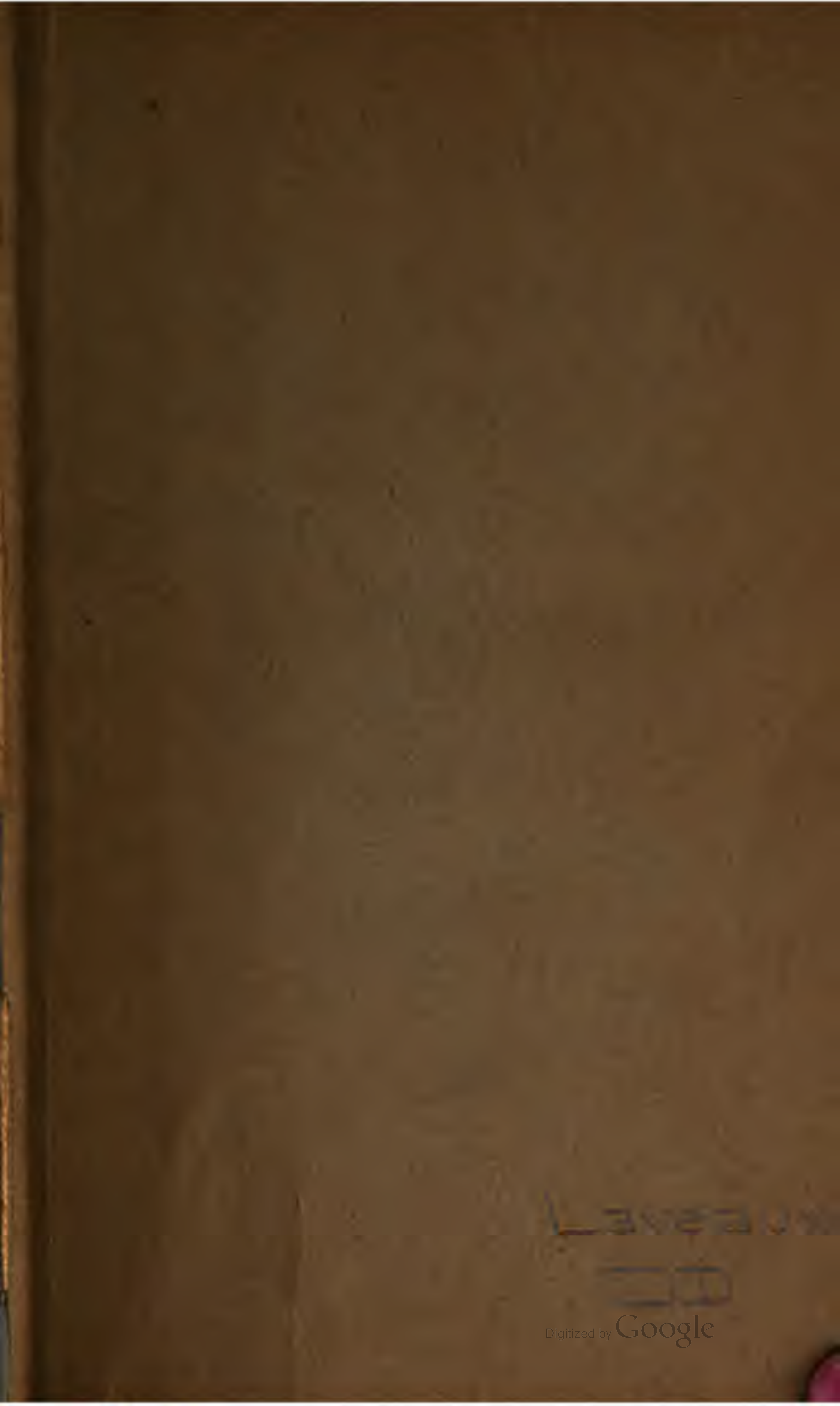

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 07136074 1





HISTOIRE

DES PREMIERS

PEUPLES LIBRES

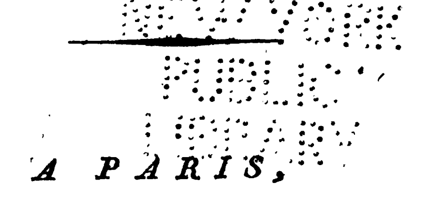
QUI ONT HABITÉ

LA FRANCE.

HISTOIRE
DES PREMIERS
PEUPLES LIBRES
QUI ONT HABITÉ
LA FRANCE.

Par J. Ch. Laveaux.

TOME SECOND.



A PARIS,

Chez { Moutardier, Libraire, quai des Augustins.
Deroy, Libraire, rue Haute-Feuille, n°. 21.
J. Ch. Laveaux, Imprimeur à Charenton.

An VI de la République Française. (1798.)

R. A. H.

HISTOIRE
DES PREMIERS
PEUPLES LIBRES
QUI ONT HABITÉ
LA FRANCE.

LIVRE TROISIÈME.

Gouvernement des anciens Celtes ; habitudes, religion, caractère, opinions, mœurs commerce, agriculture etc.

Nous avons vu que, pendant longtems, les Grecs et les Romains ne connurent d'autres Celtes que ceux qui avoient passé en Italie ; et que les Romains les appeloient Gaulois cisalpins, par opposition à la grande Celtique, à

laquelle ils donnoient le nom de Gaule transalpine. Dans la suite, ils connurent les peuples voisins de Marseille, lorsque le commerce de cette ville avoit déjà beaucoup influé sur leurs mœurs et leur caractère (1). La conquête de la

(1) Polybe avoue que, de son tems, c'est-à-dire, dans le second siècle avant J.-C.; la connoissance des peuples du nord ne s'étendoit pas au-dessus de Narbonne, et que ceux qui écrivoient sur ces pays, ou en racontoient des particularités, ne débitoient que des fables. (*Hist. p.* 192. *ed. Casaub.*) Il est vrai que les Phéniciens étendoient leur commerce jusqu'à la mer Baltique, mais ils cachoient soigneusement aux autres nations la connoissance des pays éloignés où ils alloient chercher leurs marchandises, et répandoient même sur ces pays, des fables propres à détourner ceux qui auroient eu dessein de tenter les mêmes voyages. De-là ces fables sur les contrées du nord, que l'on trouve dans les anciens historiens grecs, et particulièrement dans ce qui nous reste du Marseillois Pithéas, que Polybe a probablement en vue dans ce passage.

province au midi de la Celtique, étendit un peu ces connoissances. Jusqu'à César, le reste de cette contrée fut, pour ainsi dire, ignoré; et à l'époque de la conquête de ce général, la plupart des peuples qu'il soumit, étoient transformés en d'autres hommes par le luxe, l'agriculture, les dissentions intestines, par de nouveaux préjugés de toute espèce. Ce que les Grecs de Marseille ont écrit sur les Celtes dans les premiers tems, n'est pas parvenu jusqu'à nous.

C'est donc dans ce que les Grecs et les Romains ont écrit sur les Gaulois cisalpins, sortis de la Celtique dans des tems où tous les peuples de l'Europe occidentale étoient encore dans l'enfance, que nous pouvons espérer de trouver quelques notions positives sur les premiers habitans de la Celtique. Mais ces écrivains mêmes ne sauroient nous inspirer une confiance entière, parce qu'ils n'ont écrit sur ces peuples, que bien long-tems après qu'ils eurent

passé en Italie. Polybe le plus ancien de tous, n'écrivit qu'environ quatre cents ans après la première émigration connue des Celtes au-delà des Alpes.

Après la conquête de César, une nouvelle source semble s'offrir à notre curiosité. Les Germains méridionaux assez connus alors, c'est-à-dire, dans un tems où séparés par de grands intervalles des nations cultivées, ils devoient avoir conservé les principaux traits de leur caractère primitif, peuvent nous conduire à des résultats plus lumineux. Le flux constant des nations Nomades du nord au midi, les traits frappans de ressemblance que l'on remarque encore, à cette époque, entre les habitans de la Celtique et ceux de la Germanie, tout prouve que les Celtes, en grande partie du moins, avoient habité au-delà du Rhin. Ce qu'étoient alors les Germains, peut donc nous faire conjecturer ce qu'avoient été les Celtes, avant l'influence des causes qui les avoient changés, et nous aider à

suivre la succession de ces causes (1).

Si nous voulons remonter plus haut encore, nous pourrons consulter ce qu'on a dit des mœurs et des usages des anciens Scythes; car si les Celtes ne descendoient pas de ces peuples, il est certain du moins que plusieurs peuplades Scythes ou descendues des Scythes, telles que la nombreuse nation des Cimmériens, ont parcouru tout le nord et l'occident de l'Europe, et se sont mêlées avec la plupart des anciens habitans;

---

(1) Strabon pense que l'on doit juger des premiers Celtes par les Germains, à cause de l'origine commune et de la ressemblance des deux nations. *Sed quales diximus superioribus temporibus, tales eos fuisse intelligimus, ex Germanorum adhuc durantibus consuetudinibus. Nam et natura et vitae institutis gentes hae invicem similes sunt et cognatae, confinem habitantes regionem, Rheno divisam, et pleraque inter se similia habentem.* liv. IV. p. 195--196.

c'est ce que prouvent assez celles de ces peuplades auxquelles on a donné le nom de Celto-Scythes. D'ailleurs les mêmes circonstances, la même situation, la même manière de vivre doivent produire à-peu-près chez les hommes les mêmes usages et les mêmes opinions. Voyons d'abord ce qu'étoient les Celtes du tems de César.

« Dans toute la Gaule, dit cet écrivain, deux espèces d'hommes se partagent la considération et l'autorité, les druides et les chevaliers (*equites*) ; la condition du peuple diffère peu de l'esclavage. Il n'ose rien par lui-même, et n'est admis à aucun conseil. Plusieurs accablés de dettes, surchargés d'impôts ou opprimés par les hommes puissans, se rendent volontairement esclaves des nobles, qui ont alors sur eux tous les droits des maîtres sur leurs esclaves. Les druides président au culte de la divinité, font les sacrifices publics et particuliers, jugent toutes les affaires

civiles et criminelles, et interdisent les sacrifices à ceux qui refusent de se soumettre à leurs jugemens. Un d'entre eux est constitué au-dessus de tous les autres, et exerce sur eux une autorité suprême. Après sa mort, le plus distingué lui succède, ou s'il se trouve plusieurs concurrens, les prêtres en élisent un. Quèlquefois aussi lorsqu'ils ne peuvent s'accorder, on en vient aux armes, et le sort des combats donne un pontife à la nation. A un certain tems de l'année, les druides tiennent une assemblée générale sur les frontières de la cité des Carnutes. On y accourt en foule de toute l'étendue de la Celtique, pour faire juger ses contestations, et se soumettre aux décisions des prêtres » (1).

Dans quelques cités un prince ou magistrat étoit nommé tous les ans par les druides, pour présider la cité ; mais subordonné en tout à ces prêtres, il n'étoit

(1) Ces. de Bell. Gall. l. VI. c. 13.

que l'exécuteur de leurs volontés, ne pouvoit rien faire sans leur consentement, pas même assembler son conseil (1).

Les chevaliers étoient une espèce de nobles héréditaires, qui n'avoient d'autre métier que celui des armes, et descendus sans doute de ces anciens brigands qui couroient le monde pour mettre tout à feu et à sang, et rapporter dans leur pays le butin qu'ils faisoient sur les peuples effrayés ou massacrés. C'est du milieu de ces nobles qui avoient rapporté de leurs courses des richesses et des opinions nouvelles, que s'élevoient des chefs de factions qui disputoient, tantôt aux druides, tantôt entre eux, l'autorité souveraine et les dépouilles des peuples, qui rassemblant autour d'eux tous les misérables accablés de dettes ou de crimes (2), les armoient

(1) Dion. Chrisost. Orat. 49. D. Martin. de la relig. des Gaul. t. I. p. 190.

(2) Nous avons vu Vercingentorix assembler une armée de cette espèce, pour s'em-

pour déchirer leur patrie, et parvenoient enfin à arracher aux prêtres le souverain pouvoir, substituant l'empire de la force à celui de la superstition. C'est à ces chefs de faction que les historiens donnent le nom de rois; il y en avoit autant que de factions, et il arrivoit rarement dans les premiers tems, qu'une nation entière reconnût l'autorité d'un seul. C'est de ce choc continuel des prêtres contre les chefs puissans, ou de ces chefs entre eux que naquit cette trahison des uns et des autres, qui appela dans la Celtique des forces ou des protections étrangères.

Ainsi l'on vit arriver successivement les Germains, les Helvétiens et les Ro-

---

parer du souverain pouvoir, et forcer sa cité à la guerre contre les Romains. (p. 276.) Drapès avoit eu recours aux mêmes moyens, dans la cité des Sénonois, lors de la dernière campagne de César dans la Celtique, *Hirt. Pans. Comment. de bello Gall. l. VIII. c. 30.*

mains. Dumnorix s'étoit emparé du pouvoir souverain dans sa cité, lorsqu'il favorisa les projets de l'helvétien Orgétorix; et le grand druide Divitiac ne livra sa patrie à la fureur des Romains que pour arracher le pouvoir à ce Dumnorix son frère. C'est ainsi que nous voyons la plupart des rois des cités établis ou protégés par les Romains.

Le gouvernement de la Celtique étoit donc avant César une espèce de théocratie. Les druides avoient usurpé le pouvoir législatif; les nations n'avoient exercé leurs droits que par instinct, et on éloignoit d'elles tout ce qui pouvoit en réveiller la connoissance. Ils y avoient joint le pouvoir judiciaire qui mettoit le sceau à leur tyrannie, et tenant enchaîné le pouvoir exécutif, ils le faisoient mouvoir à leur gré par la force magique de la religion.

Du tems de César, cet horrible gouvernement commençoit à s'ébranler dans ses fondemens. Les chefs des factions

osoient braver le pouvoir et les menaces des prêtres; quelques-uns étoient parvenus à secouer leur joug, et le peuple, instrument de l'ambition des uns ou des autres, s'apperçevoit enfin que la divinité ne vengeoit pas toujours ses prétendus ministres.

Qu'étoit-ce donc que cette liberté que les Celtes défendirent pendant neuf années contre les armes des Romains? La liberté des tyrans, leur impunité. On profanoit alors le nom sacré de liberté, comme on le profane encore de nos jours dans quelques contrées, où des tyrans grands et petits, après avoir usurpé les droits des peuples, se sont ligués pour conserver et défendre leurs usurpations, et ont donné les noms de lois et de constitution aux pactes barbares qui les unissent.

Mais il fallut une longue suite de siècles et de circonstances diverses, pour soumettre ainsi au joug sacerdotal des peuples entiers. Les premiers Celtes

furent libres comme tous les peuples de la nature.

On retrouve cette liberté chez les Scythes, chez les premiers Grecs, et chez tous les anciens peuples Nomades. Des familles de pasteurs, dispersées sur de vastes contrées, changeant à chaque instant de lieu, ne connoissant d'autres besoins que ceux de la nature, trouvant dans leurs troupeaux la satisfaction de ces besoins, ne peuvent être gouvernés par un seul homme, ou par quelqu'homme, à l'exclusion des autres. Le souverain n'auroit jamais su où trouver ses sujets, ils auroient échappé sans cesse à ses ordres, au milieu des montagnes et des forêts.

Le gouvernement naturel de ces antiques peuplades étoit, non la monarchie paternelle, qui ne pouvoit s'étendre que sur les enfans hors d'état de conduire ou de soigner leurs troupeaux, mais la vraie et pure démocratie. Dans le cas où les pâturages étoient épuisés aux environs,

les familles se rassembloient, on demandoit où irons-nous? Chacun disoit son avis. Parmi ceux qui avoient quelqu'expérience, les uns disoient, allons ici, les autres allons là. Chaque avis trouvoit ses partisans, et les troupes se séparoient aussi librement qu'elles s'étoient formées. C'est ainsi que nous voyons les nombreuses peuplades des Cimmériens se disperser les unes au nord, les autres au midi de l'Europe, les Cimbres se répandre dans les montagnes de l'Italie supérieure, et dans les plaines de la Celtique; et si les Scythes poursuivirent les Cimmériens lors de leur première émigration, c'est qu'alors les Scythes avoient déjà des rois, des nobles et des sujets; c'est qu'ils connoissoient l'esclavage et la guerre, et que les Cimmériens vouloient reprendre cette liberté naturelle qu'on leur avoit arrachée. Dans cet état, les peuplades ne pouvoient avoir que des magistrats pour régler leurs différends, c'est-à-dire, ceux qui par leur sagesse,

leur expérience, avoient acquis quelque considération auprès des membres de chaque famille ou tribu. On s'adressoit librement à eux, on s'en rapportoit librement à leurs décisions, retenu tout au plus par la honte de commettre une injustice, et la crainte d'encourir l'indignation de la tribu, ou dans la suite par les lois qu'ils avoient faites eux-mêmes (1).

Ces familles ou tribus réglées par les mêmes magistrats prirent chez les Nomades, le nom de canton (*pagi*). On les trouve chez les Suèves qui n'avoient point d'habtations fixes; lorsque les peuplades

---

(1) Les Celtes étoient dans l'idée qu'un peuple libre doit avoir le droit de choisir lui-même ses magistrats, et de leur prescrire les lois par lesquelles il veut être gouverné. *Pel. Hist. des Celtes. l. II. c.* 14. Par les Celtes, M. Pelloutier entend non-seulement tous les peuples auxquels les anciens donnoient ce nom, mais encore ceux qu'ils désignoient sous celui de Scythes.

se furent fixées, on donna ce nom au terrein qu'occupèrent les tribus ; voilà l'origine des cantons ou districts dans lesquels étoit divisé chaque peuple de la Celtique du tems de César.

Sans un sentiment général de justice dans ces peuplades, sans l'opinion qui soumettoit impérieusement ceux qui s'en écartoient, il leur eût été impossible de subsister ; le moindre esprit de brigandage les auroit anéanties par la facilité de la rapine, au milieu des campagnes et des forêts, où tous leurs biens se trouvoient dispersés jour et nuit. Aussi les anciens nous représentent-ils les Scythes ayant horreur du larcin, et ne portant jamais leurs désirs sur les biens d'autrui (1).

---

(1) *Nullum scelus apud eos furto gravius ; quippe sine tecti munimento pecora et armenta habentibus, quid salvum esset, si furari liceret ? Aurum et argentum non perinde ac reliqui mortales appetunt. Lacte et melle vescuntur ; lanae iis usus ac vestium ignotus ;*

On ne doutera point que les Celtes n'eussent au commencement ce même gouvernement, puisqu'on retrouve encore chez eux des traces de ce genre de vie, même après qu'ils eurent pris la passion de l'or et d'autres vices. « Tous ces peuples, dit Polybe en parlant des Gaulois cisalpins, étoient répandus dans des villages qu'ils ne fermoient point de murailles; ils ne savoient ce que c'étoit que meubles; leur manière de vie étoit simple, point d'autre lit que l'herbe, ni d'autre nourriture que la viande; leurs richesses consistoient en or et en troupeaux, les seules choses qu'on puisse transporter facilement d'un lieu à un autre, à son choix ou selon les différentes conjonctures (1).

---

et quanquam continuis frigoribus urantur, pellibus tamen ferinis aut murinis utuntur. Haec continentia illis morum quoque justitiam edidit, nihil alienum cupientibus. Justin. l. II. c. 2.

(1) l. II. c. 4.

Lorsque la population fut augmentée, lorsque les peuplades furent poussées comme malgré elles les unes contre les autres, on eut sans doute besoin de chefs; mais ces chefs désignés par la confiance à des peuplades, n'étoient les maîtres que lorsqu'on jugeoit avantageux de leur obéir; et les circonstances qui avoient forcé à les suivre, une fois passées, ils rentroient dans la classe commune. Les peuples pasteurs ignorent l'ambition qui veut s'agrandir, l'orgueil qui veut soumettre et commander. Si les pâturages qu'ils possèdent suffisent à leurs troupeaux, ils sont contens, et ne songent guère à inquiéter leurs voisins. Si le besoin impérieux les porte à chercher de nouvelles forêts ou de nouveaux pâturages, ou qu'ils y soient forcés par d'autres peuplades repoussantes, ils chassent les anciens habitans, mais ne leur imposent point de joug. Des peuplades qui ne connoissent ni l'agriculture, ni les arts, ni le commerce, ni

les guerres de passions, ne tendent point à grossir leur nombre; elles restent dispersées en petites troupes; le danger ou le besoin sont les seules causes qui puissent les rassembler; mais l'effet cesse avec les causes, et après une expédition ou une résistance de plusieurs troupes réunies sous un seul chef, le corps se dissout, et chaque peuplade reprend sa première indépendance.

Les Celtes conservèrent long-tems cet amour de la paix dans les contrées de l'Italie supérieure; ils y vécurent en paix avec les Liguriens, les Laens, les Lébiciens et les Anianes, petits peuples qu'ils pouvoient exterminer. Ils n'eurent point encore l'idée des conquêtes, même lorsque l'amour du brigandage les porta au loin. Dans les premiers tems, ils ne vouloient que des terres pour leurs troupeaux; dans ceux-ci que du butin.

On ne les voit point imposer des lois aux nations, ni songer à les gouverner

après les avoir vaincues. Tous les rois de l'Illyrie et de la Thrace, accoutumés à défendre leur indépendance avec courage, mirent les armes bas devant les Celtes, qui ne vouloient point la tyrannie, mais de l'or ; ils les contentèrent avec de l'or. Si le trône de Macédoine fut renversé dans ces expéditions, c'est que Ptolémée Céraunus excita leur courroux. Lorsqu'ils furent sur le point d'achever la conquête si facile de ce pays, ils cédèrent au moindre obstacle, et se retirèrent contens de l'avoir ravagé.

Tous les chefs qui conduisirent les Celtes à ces expéditions, n'étoient encore que des généraux qui formoient le projet de l'expédition, que l'on suivoit librement, que l'on quittoit à son gré lorsqu'elle étoit finie. Cambaule n'a paru qu'une fois à la tête des Gaulois aventuriers. On voit disparoître également Cérétrius, Belgius ; et même Brennus qui avoit commandé une armée destinée pour

la Péonie, en conduisit l'année suivante une autre dans la Grèce (1).

Il suffit de lire dans Pausanias la manière dont ce dernier engagea les Celtes à cette expédition, pour se convaincre que même alors les Celtes n'avoient pas la lâcheté de se laisser conduire aux combats, au gré de ces chefs; et que ces derniers étoient obligés d'employer les prières et les sollicitations pour parvenir à les faire entrer dans leurs desseins. « Brennus, dit-il, profita du tems où tous les Gaulois étoient ensemble, pour les faire entrer dans ses vûes. Tantôt il les haranguoit dans l'*assemblée du peuple*, tantôt il *sollicitoit* séparément les particuliers les plus accrédités; mais soit en public, soit en particulier, il ne cessoit de faire tous ses efforts pour engager la nation à prendre les armes contre les Grecs;

(1) Buat. Hist. anc. des peuples de l'Eur. t. II. p. 179.

enfin cent cinquante-deux mille fantassins donnèrent leurs noms (*nomina dederunt*), ainsi que vingt mille quatre-cents cavaliers (1).

Cependant plusieurs peuples Celtiques avoient déjà des rois, et quelques-uns des chefs de ces expéditions lointaines l'étoient eux-mêmes ; ces rois n'étoient donc point ce que nous entendons aujourd'hui par ce nom, puisqu'ils ne pouvoient ni mener malgré eux leurs sujets à la guerre, ni empêcher que d'autres chefs n'y menassent ceux qui consentoient à les suivre. En quoi consistoit donc l'autorité des premiers chefs des Celtes? César et Tacite nous en montrent des traces chez les Germains de leurs tems. Les chefs n'y jouissoient point d'un pouvoir arbitraire ; ils ne tenoient leur autorité que de l'admiration qu'inspiroient leurs vertus ; on se soumettoit à leur exemple, non à leurs

(1) Pausan. l. X. p. 644.

ordres. Personne chez ces peuples ne pouvoit punir, frapper un homme, ou le mettre dans les fers; les prêtres seuls avoient ce droit, non comme juges, non par l'ordre des chefs, mais comme interprètes des ordres de la divinité (1).

Quelle idée ils devoient avoir de la liberté, des hommes qui n'avoient consenti à subir le joug qu'au nom de la divinité; et qui, en obéissant à leurs semblables, croyoient encore n'obéir qu'à Dieu même!

L'idée de l'égalité naturelle, si simple, si sublime, faisoit chez ces peuples le

---

(1) *Nec regibus infinita, aut libera potestas : et duces exemplo potius, quam imperio : si prompti, si conspicui, si ante aciem agant, admiratione præsunt. Caeterum, neque animadvertere, neque vincire, ne verberare quidem, nisi sacerdotibus permissum : non quasi in pœnam, nec ducis jussu, sed velut* deo imperante, *quem adesse bellantibus credunt.* Tacit. de mori. Germ. c. 7.

fondement de la société civile. Elle leur paroissoit si précieuse, qu'ils renonçoient à tout pour la conserver ; à l'agriculture qui pouvoit les enrichir, aux propriétés territoriales, qui auroient élevé des particuliers au-dessus du peuple, à la possession de l'or, qui auroit introduit la corruption, aux maisons et aux villes, qui auroient fait naître l'amour des commodités aux dépens de l'amour de la liberté. Cultivant les terres uniquement pour le besoin, ils les quittoient après la récolte, de peur de s'y attacher. Chaque année, les magistrats assignoient à une troupe entière, ou à une famille, une certaine étendue de terres pour ses besoins, et l'année suivante une autre troupe s'y répandoit, pour la céder de même à de nouveaux cultivateurs, après une courte jouissance. L'horreur de la tyrannie des grands, produite sans doute par une funeste expérience, entretenoit ces principes, et sut les maintenir pendant

long-tems contre la contagion de l'exemple (1).

Il est une religion sainte, émanée du sein de la divinité, empreinte dans le cœur de tous les hommes, dont les préceptes brillent en traits de feu dans toutes les parties de la nature, que l'on trouve chez tous les peuples simples, que l'on découvre encore chez tous les peuples artificiels, que tous les législateurs civils et religieux ont été forcés de prendre pour base de leurs préceptes et de leurs lois, que jamais la race impie des tyrans ne put éteindre, jamais les superstitions monstrueuses ne purent étouffer : religion sublime qui réjouit sans cesse le cœur de l'homme dans le sein de la divinité : religion éternelle qui découle naturellement de l'exercice des facultés de l'homme, qui existoit

---

(1) Ces. de bell. Gall. l. VI. c. 22. Tacit. de Mor. Germ. c. 26.

avant tous les arts et toutes les institutions, qui en fut toujours indépendante, et qui toujours au milieu de l'amas énorme des extravagances humaines, s'est conservée pure et sans tache chez les sages de toutes les nations : religion universelle qui fait le bonheur de l'homme dans tous les tems, dans tous les lieux, dans tous les climats, sous toutes les formes que l'art a données aux sociétés ; que le sauvage exerce sur la terre inculte, comme l'agricole au milieu de ses riches moissons ; qui n'exige d'autre temple que la nature, d'autre sacrifice que les vertus ; qui ne fait point couler le sang sur les autels, mais la volupté dans les cœurs. C'est le sentiment et l'amour d'un Être-suprême animant toute la nature, et pénétrant de sa présence solennelle toutes les parties de ce vaste univers.

Telle fut aussi la religion des premiers Celtes. Ils ne connoissoient au commencement qu'un seul Dieu, maître

de l'univers (1), source de tous les biens. Leur reconnoissance le cherchoit et l'adoroit dans tous les objets où sa puissance et sa bonté se manifestoient d'une manière sensible, dans les forêts et les arbres dont les fruits appaisoient leur faim, dans les fleuves et les fontaines où ils étanchoient leur soif, dans les antres qui leur servoient de retraite, dans la terre qui produit tous les biens; dans le soleil qui les fait éclore, dans tous les phénomènes de la nature qui excitoient leur étonnement ou leur admiration.

Des peuples qui n'avoient point de maisons et vivoient dans l'ignorance des arts, ne pouvoient élever à la divinité ni temples ni statues; tels furent les Germains et les Celtes; tels furent la plupart des premiers peuples, même long-

---

(1) Voy. Mémoires de l'académie des Ins. et Bel. Lett. t. XIX. p. 492.

tems après la naissance des arts (1). Pendant long-tems, sans doute, ils n'eurent

---

(1) Tacite dit des Germains : *Ceterum nec cohibere parietibus deos, neque in ullam humani oris speciem adsimulare, ex magnitudine cœlestium arbitrantur.* (de Morib. Germ. 9.) Il dit ensuite qu'ils consacroient des bois à leurs dieux ; mais cet usage ne pouvoit s'être établi, qu'avec celui de se fixer dans certaines contrées ; les peuples Nomades n'ont point eu, et n'ont pu avoir de lieux fixes pour des assemblées religieuses. Du tems de César, les Celtes n'avoient encore que des lieux consacrés, (*loci consecrati*), dispersés dans les cités ; quoiqu'ils eussent depuis long-tems des maisons et des villes. *Liv. VI. c.* 17.

Plusieurs peuples, même long-tems après la connoissance des arts, ont regardé comme un sacrilège de représenter la divinité par des images, ou de la renfermer dans des temples. Numa Pompilius avoit défendu expressément de représenter la divinité sous une forme d'homme, de bête ou autrement. *Plut. in Numa.*

Ce fut à l'instigation des mages de Perse,

point de prêtres, à moins qu'on n'appelle ainsi des pères de famille qui se réjouissoient au milieu de leurs enfans des biens qu'ils recevoient de la nature, et qui développoient en eux, par cette sainte joie, le sentiment sacré de la reconnoissance et de l'amour. L'idée de charger un tiers de ses devoirs envers la

---

que Xerxès mit le feu aux temples des Grecs, pour les punir de ce qu'ils renfermoient les dieux entre des murs. *Cicer. de legib. l.* 3.

Les Egyptiens n'avoient au commencement ni peinture ni statue d'aucun dieu; *Lucian. in dea Syria.*

On sait qu'il étoit défendu aux Israélites de se faire des images taillées.

César donne des *simulàcra* au Mercure de la Gaule. *l. VI c.* 17. Mais il veut parler probablement ici de la Province romaine, ou de quelques cités voisines de cette province.

Long-tems après César, lorsque les Celtes eurent adopté la religion des Romains, ils n'avoient encore pour toute statue de Jupiter qu'un chêne élevé. *Maxim. Tyr. serm.* 38.

divinité est trop absurde, pour naître d'elle-même chez des hommes simples; et tant que les peuples Nomades ne connurent que le nécessaire, tant qu'ils ne se battirent que pour conquérir ce nécessaire, nul homme n'eut le fol orgueil de s'établir médiateur entre dieu et son semblable. L'avidité seule fit éclore cette sacrilège extravagance. Cette marche de la cupidité religieuse se remarque sensiblement dans l'état de la religion chez les Germains et les Celtes du tems de César. Les premiers, pauvres, presque sans agriculture et sans arts, ignoroient l'usage des sacrifices, et n'avoient point de prêtres qui présidassent au culte des dieux (1). Les seconds, déjà riches et industrieux, exerçant le commerce et l'agriculture, fixés sur un sol fertile, étoient extrêmement supers-

(1) *Germani.... neque Druides habent, qui rebus divinis præsint; neque sacrificiis student.* Ces. de bell. Gall. VI. 21.

titieux. Ils ne pouvoient honorer la divinité, sans le secours et la méditation de leurs prêtres, et n'avoient d'autre moyen de se la rendre propice, que de partager leurs richesses ou les fruits de leurs sueurs et de leurs travaux, avec ceux qui s'étoient arrogé le droit exclusif de lui offrir des sacrifices au nom de chacun et de tous (1).

Des chefs ambitieux flattés du pouvoir dont ils avoient joui pendant des guerres nécessaires, voulurent sans

---

(1) *Natio est omnis Gallorum admodum dedita religionibus; atque ob eam causam, qui sunt affecti gravioribus morbis, quique in praeliis periculisque versantur, aut pro victimis homines immolant, aut se immolaturos vovent, administrisque ad ea sacrificia druidibus utuntur.* Ces. de bell. Gall. l. VI. c. 16.

Avara et faeneratoria Gallorum philosophia. Valer. Maxim. l. II. c. 16. *philosophia* est pris ici, pour la doctrine des druides, qui passoient pour les philosophes de la nation.

doute les perpétuer afin de le conserver. Pour y engager les peuples, il fallut leur faire illusion. L'exécrable idée de la soumission constante aux volontés d'un seul auroit révolté des ames simples, où la conscience de la liberté régnoit dans toute sa force. Aucune puissance humaine n'auroit pu les soumettre sans un besoin ou un danger. On eut recours aux ordres de la divinité.

Alors s'élevèrent à l'instigation des chefs ambitieux, ces jongleurs ou devins que l'on trouve chez tous les premiers peuples de l'antiquité, et de nos jours encore, chez les Sauvages de l'Amérique (1). Ils se vantoient d'entretenir un commerce intime avec la divinité,

---

(1) Voy. Les Voyages de Georgi et de Forster. *Meiners Geschichte aller Religionen. p.* 137.

Des devins suivoient aussi les armées des Grecs, pour plier les soldats aux ordres des généraux. « Si la superstition, dit Appollodore, dans *le Voyage du jeune Anacharsis en Grèce* : » Si la superstition les a établis

prédisoient l'avenir, excitoient à des entreprises guerrières, échauffoient l'imagination des combattans par des cérémonies extraordinaires et bizarres, suppléant par le fanatisme à l'impulsion de la nécessité, ou à l'enthousiasme de la liberté; préparant le succès par la supers-

---

parmi nous, il est peut-être de la politique de les maintenir. *Nos soldats sont des hommes libres, courageux, mais impatients et incapables de supporter la prudente lenteur d'un général, qui ne pouvant faire entendre la raison, n'a souvent d'autre ressource que de faire parler les dieux.* »

« Les devins suivent les armées, et c'est de leurs décisions, achetées quelquefois à un prix excessif, *que dépendent souvent les révolutions des gouvernemens, et les opérations d'une campagne*. On en trouve dans toute la Grèce, mais ceux de l'Elide sont plus renommés. Là, depuis plusieurs siècles, deux ou trois familles, se transmettent de père en fils l'art de prédire les évènemens, et de suspendre les maux des mortels. » *tom. II. p.* 404-405.

tition,

tition, renforçant la superstition par le succès.

Ainsi fut produit chez les premiers peuples l'œuf fatal de la superstition, d'où sortit dans la suite cette multitude de serpens venimeux qui se glissèrent chez toutes les nations, rampant ou s'élevant selon les occasions et les circonstances; tantôt distillant le lait et le miel, tantôt dardant le fiel et le poison, enlaçant insensiblement tous les membres du corps politique, parvenant à s'établir jusque dans le cœur, y corrompant les principes les plus sacrés et les plus purs, y desséchant les sources les plus salutaires, se gorgeant du sang des peuples; causant par-tout le malheur ou la ruine des empires.

Les femmes furent les premières qui se mêlèrent de prophétiser. On trouve des devineresses chez tous les peuples de la même origine que les Celtes, qui n'avoient point encore eu de commerce suivi avec les nations policées. Dans les

armées des Cimbres, des femmes vêtues d'une manière particulière, influoient sur les délibérations en prédisant l'avenir (1). Les Germains attribuoient aux femmes quelque chose de saint et de prophétique (2). Arioviste céda la victoire à César, parce que les femmes des Germains qui prédisoient l'avenir par le cours des fleuves et le bruit des ondes, n'avoient point encore fait leurs observations, qui ne devoient avoir lieu qu'à la nouvelle lune (3), et qu'ayant été consultées, elles déclarèrent que les Germains ne pouvoient être vainqueurs, s'ils attaquoient les Romains avant ce tems (4). Chez les anciens Celtes, les femmes étoient de même arbitres des guerres et des différens; on les con-

(1) Strab. l. VII.
(2) Tacit. de Mor. Germ. c. 8.
(3) Plutar. in Cesare.
(4) Ces. de bell. Gall. liv. I. c. 50.

sultoit dans toutes les grandes affaires (1); et lorsque ces peuples eurent, sous le nom de druides, des prêtres en possession de ces fonctions, il resta encore des femmes consacrées à la divination et à l'explication des songes.

La médecine que ces devineresses exerçoient en même tems chez tous les peuples sauvages, semble les avoir conduites à usurper peu à peu la confiance des hordes. On conçoit que chez des peuples uniquement occupés de la chasse ou de la guerre, les femmes presque sans occupations, étoient chargées de panser les blessés (2), et cherchoient dans leurs loisirs des plantes salutaires pour les appliquer sur les plaies. Des hommes accoutumés à voir la divinité dans tous

(1) *Si quando Galli de bello, de pace, aut etiam aliis quae ad ipsos aut ad socios pertinent, deliberant, singula de mulierum sententia administrantur.* Polyæn. in Strat. l. VII.

(2) Tacit. de Mor. Germ. c. 7.

les effets bienfaisans de la nature, s'imaginèrent aisément qu'elle se communiquoit immédiatement à celles qui savoient trouver et préparer ces remèdes. Le succès des guérisons; les plaisirs vifs que procuroient les femmes à ces hommes sauvages, qui n'en connoissoient presque point d'autre; l'imagination ardente du sexe toujours ouverte aux illusions; ses révolutions périodiques, sur lesquelles sembloit influer le cours de la lune, qui passoit parmi eux pour guérir de toutes les maladies (1); toutes les espèces de foiblesses concoururent à jetter ce premier germe de superstition.

La superstition est pour les esprits ce que la peste pour les corps; elle est pire. La peste s'épuise par ses progrès, la superstition se renforce par les siens. Les peuples une fois détournés du sentier de la raison, hors duquel tout est obscurité et ténèbres, s'égarent toujours de

(1) Dict. Encyclopéd. art. Druides.

plus en plus. Ils errent pendant des milliers de siècles, dans le vague du mensonge, au gré des prestiges que des tyrans imposteurs agitent devant eux, et sont précipités à la fin dans le gouffre horrible de l'esclavage. Cette conjuration des chefs et des devins, contre la liberté des peuples, forma le premier anneau de cette chaîne odieuse, qui accable et abrutit depuis si long-tems l'espèce humaine.

Quelques-unes de ces devineresses qui n'avoient passé au commencement que pour des confidentes et des amies de la divinité, furent regardées dans la suite comme des divinités. Des chefs heureux reçurent les mêmes honneurs, et ces cultes absurdes furent confondus avec le culte sublime du père de l'univers (1).

Des hommes vinrent mêler de nou-

(1) Tacit. hist. l. IV. 61. de Mor. Germ. 8. Keysler Antiquit. sept. et celt. p. 377, 139, 187.

veaux prestiges aux anciens. Ce furent ces espèces de poètes, connus sous le nom de bardes, composant des vers en l'honneur des guerriers, distribuant la louange et le blâme, respectés au point d'arrêter deux armées prêtes à combattre (1); hommes utiles et respectables, chez des peuples éclairés, où des opinions saines auroient épuré la louange; hommes funestes chez des peuples ignorans qui n'admiroient que dans l'émotion, qui ne jugeoient que dans l'enthousiasme; plus funestes encore par le fanatisme qu'établissoit leur adulation.

Les Bardes que l'on trouve déjà chez les Germains (2), devinrent bientôt ou furent peut-être toujours les vils instrumens de l'ambition, de la vanité, de l'astuce des chefs et des hommes puis-

(1) Strab. l. IV, p. 197. Diod. Sicul. T. I. p. 308.

(2) Tacit. de Mor. Germ. 3.

sans. Ils firent un trafic de la louange, et la pesèrent au poids de la récompense (1). Ainsi furent illustrés des hommes qui n'avoient d'autre mérite que le brigandage et l'oppression ; ainsi le crime servit à consacrer l'exemple du crime ; et l'innocence paisible et vertueuse, plongée dans le mépris et l'oubli, n'osa élever la voix.

Dès que la divination fut établie, on multiplia les moyens de l'exercer ; dès qu'il y eut des déesses et des dieux, on tâcha d'obtenir d'eux la révélation de l'avenir, que les peuples désirent toujours avec avidité. De ce désir et de la nature de ces dieux, naquirent les peines de mort, dont la superstition seule peut dérober l'horreur à des peuples purs et libres. Des dieux qui n'avoient mérité l'adoration qu'à force de verser le sang, des déesses qui n'étoient crues

(1) Voy. D. Martin Relig. des Gaulois. t. I. p. 174.

telles que pour avoir prédit le carnage, excité le carnage, ne pouvoient manifester leur volonté que dans le sang et le carnage. Cette idée fanatique fut accrochée à l'idée de la justice naturelle et de la punition des crimes. Les dieux étoient offensés par les crimes des hommes, ils demandoient le sang des criminels, ils se plaisoient à le voir couler, et le prêtre avec une féroce curiosité, cherchoit et lisoit leur volonté dans le sang des victimes, dans les mouvemens de leurs entrailles palpitantes. Tels furent chez ces peuples les premiers supplices de mort, tels furent les premiers bourreaux, tels furent les premiers sacrifices humains (1).

Ces sacrifices horribles se multiplièrent. Les peuples y puisoient de nouvelles craintes et de nouvelles espérances, les

---

(1) Strabon dit, en parlant des druides: *Maximè judicia de caede iis commissa sunt.* l. IV. p. 197.

chefs un pouvoir terrible, les prêtres une autorité sans bornes. Nous les trouvons chez la plupart des anciens peuples. Nous les trouvons aussi chez les Germains et chez les Celtes (1). Ceux-ci sacrifioient des innocens, lorsqu'il ne se trouvoit point de coupables (2). Le passage à ce dernier degré d'atrocité est concevable. Dans les calamités publiques, les dieux étoient irrités, il falloit les appaiser; dans les grandes entreprises il étoit indispensable de les consulter.

---

(1) César dit que les Germains ne faisoient point de sacrifices, *neque sacrificiis student. l. VI c.* 21. Tacite au contraire, assure qu'ils sacrifioient des hommes à Mercure et à Mars. *De Mor. Germ. c.* 9. Ce que nous avons dit suffit pour concilier ces deux passages. César n'aura point regardé comme de véritables sacrifices, des supplices de coupables, exécutés de la main des prêtres; ou peut-être même, aura-t-il ignoré que les Germains regardoient les patients comme des victimes.

(1) Ces. de bell. Gall. l. VI. c. 16.

La crainte, l'espérance, le danger, l'impatience, le fanatisme demandoient des victimes. Les prêtres et les chefs avoient des ennemis secrets; ce nouveau genre d'horreur portoit au comble leur terrible puissance : ils l'établirent (1); mais dans ces sacrifices barbares de la Celtique, on découvre encore les traces de leur origine. Ils croyoient, dit César, que les supplices des criminels étoient les plus agréables aux dieux (2), et ils immoloient aussi les prisonniers de guerre, parce qu'ils regardoient la guerre comme un jugement des dieux, et la défaite comme une condamnation (3). Rapprochons les deux extrêmes de la

(1) Diodore de Sicile, dit qu'on immoloit un homme lorsqu'il s'agissoit de délibérer sur quelque affaire importante. *In primis ubi de magni momenti rebus consultatio incidit.* l. V. p. 308.

(2) *Ibid.*

(3) Diod. Sic. l. V. p. 309.

superstition. Elle commença par le simple désir de connoître l'avenir ; elle parvint peu à peu jusqu'à plonger le fer dans le cœur des innocens ; par elle des hommes qu'un simple reproche, que la moindre punition révoltoit, furent portés à ce degré de férocité, de se repaître avec avidité de l'abominable spectacle d'un de leurs semblables, expirant par degrés sous le couteau d'un prêtre, et par l'ordre de ce prêtre.

Ce fut donc dans la Celtique que la superstition fut portée au comble. Les peuples Nomades du nord commencèrent à se fixer dans ces contrées. L'agriculture et le commerce firent peu à peu des progrès chez les Celtes ; le pillage des nations de l'orient fit connoître l'or ; on apprit à l'échanger contre des objets de luxe et de volupté ; une nouvelle proie s'offrit à l'avidité des prêtres et des chefs. Les derniers avoient fait chez des rois l'apprentissage de la tyrannie rapace. On inventa de nouvelles su-

perstitions, ou on adopta celles que l'on trouva établies chez les hordes qui erroient alors dans la Celtique. Un système de superstitions nouvelles s'éleva, dont les branches multipliées enlacèrent toutes les opinions, tous les usages, toutes les coutumes, toutes les actions, tous les intérêts, et se réunirent à un tronc unique, c'est-à-dire à un corps perpétuel de prêtres qui, répandus chez tous les peuples, devinrent leurs maîtres absolus (1).

---

(1) Au témoignage de César, qui nous montre la superstition ne faisant qu'éclore dans la Germanie, et accablant de son horrible poids tous les peuples de la Celtique, on peut joindre des réflexions sur les principales cérémonies religieuses des Celtes, exercées par les druides. Il suffit de lire ces cérémonies, pour se convaincre que leur doctrine ne put s'établir que dans des tems et des lieux où les arts avoient fait de grands progrès, et qu'elle suivit pas à pas ces progrès. Le gui de chêne, premier objet du respect religieux des

Des prêtres connus sous le nom de druides, furent les auteurs de cette révolution. Ils s'emparèrent et des fonctions des devineresses, et de celles des bardes, et de celles des vatès et eubages. La philosophie qu'ils étudièrent, le soin qu'ils eurent de vivre séparés du peuple, dans le fond des forêts, le voile mystérieux dont ils couvrirent leur doctrine, toutes ces choses leur donnèrent une

---

druides, devoit être coupé avec une faux d'or.. *Plin. Hist. Nat. l.* 16. *c.* 44. Pour cueillir le sélage, espèce de plante qui, selon les druides, étoit bonne contre toutes sortes de maux, il falloit faire auparavant un sacrifice de pain et de vin. *ibid l. XXIV. c.* 2. Or, dire que ces cérémonies religieuses furent établies par des hordes errantes au milieu des forêts, sans habitations, sans meubles, sans commerce, sans agriculture; c'est comme si l'on vouloit assurer que la religion chrétienne, dont la principale cérémonie exige du pain et du vin, a pris naissance dans un pays où la culture du blé et de la vigne étoit entièrement ignorée.

grande supériorité sur les anciens ministres de la superstition, qui étoient ignorans et barbares, et qui se voyant menacés de perdre tout leur crédit, aimèrent mieux le partager avec leurs druides en se soumettant à eux, que de tomber entièrement dans le mépris et la misère.

Les druides furent donc médecins et devins, poètes et censeurs, prêtres et sacrificateurs. Les progrès de la société, l'augmentation et la diversité des propriétés, nécessitèrent de nouvelles lois, les druides devinrent législateurs, juges souverains de toutes les querelles, arbitres de la paix et de la guerre. Les poésies des bardes s'étoient multipliées; ils en formèrent un corps de théologie et de morale, dont ils se constituèrent les seuls dépositaires, qu'il étoit défendu d'écrire, que l'on ne pouvoit apprendre que d'eux, par des instructions indispensables, qui duroient quelquefois vingt années (1).

(1) Ces. de bell. Gall. l. VI. c. 14.

Par ce moyen, ils se rendirent maîtres de l'éducation de la jeunesse, et façonnèrent à leur gré les jeunes ames de tous : coup le plus adroit de la politique des prêtres, chose presqu'inconnue jusqu'alors dans les annales du monde (1), et que les successeurs des druides n'ont que trop bien imitée pour le malheur des nations.

Les druides parvenus à enchaîner toutes les opinions, furent véritablement les maîtres de la nation. Les nobles militaires dominoient le peuple par l'audace et la force temporelle; les druides dominoient les nobles et le peuple par la ruse et la force spirituelle. Uniques organes,

---

(1) Excepté les Celtes, on ne trouve guère de peuple dans l'antiquité, où les prêtres aient été en possession de l'instruction du peuple. Les Israélites sont peut-être les seuls ; encore cet usage ne s'établit-il chez eux que fort tard. *Michaelis Mosaisches Recht. tom. I. p. 253.*

de la volonté des dieux, ils savoient exciter, réprimer ou enchaîner à leur gré la force publique et nationale, toujours supérieure à la force tyrannique, toujours maîtresse dès qu'elle veut l'être. La volonté des dieux, c'est-à-dire, celle des druides élevoit et déposoit les chefs ; par elle les peuples étoient soumis ou révoltés, superbes ou rampans, dociles ou mutins (1). C'est ainsi que la supersti-

(1) *Druidae quid Dii velint scire profitentur.* Pompon. Mela. l. III. c. 1. *Nec cuiquam sacrum facere absque philosopho fas est; per hos enim, ut divinae naturae conscios, et quasi collocatores, gratiarum sacra Diis offerenda, per hos internuncios, bona ab illis expetenda esse censent. His, ut et melius poetis non in pacis solummodo negociis, sed etiam in bellis, tam hostes quam amici auscultant. Hi inter adversas saepe acies, dum strictis ensibus et protentis hastis inter se exercitus propinquant, in medium progressi, ac si bestias incantamentis cicurarent, praelia dirimunt.* Diod. S. l. V. p. 308.

tion

tion parvint peu à peu à effacer la sainte image de la liberté ; c'est ainsi qu'elle courba les peuples sous le joug, et que l'homme dénaturé par l'habitude, se crut fait pour être le jouet des caprices de ses semblables, comme pour respirer l'air qui entretient sa vie. Alors s'établirent des tyrans politiques dans quelques cités de la Celtique ; les druides réunirent souvent cette nouvelle tyrannie à celle du sacerdoce, ou savoient la borner à leur gré, quand elle tomboit sur quelqu'autre. Les magistrats et les chefs militaires élus auparavant par le peuple (1), le furent alors par les prêtres, et les nobles seulement par les prêtres (2). Cette

---

(1) *Antiquitas unum quot annis principem, itemque unum belli ducem multitudo deligebat.* Strab. l. IV. p. 197.

(2) *Ces. de bell. Gall.*

Lors de la conquête de César, le druide Divitiac étoit revêtu de la souveraine magistrature de la cité des Eduens, la plus consi-

ambition insatiable causa probablement leur perte ; elle occasionna ou renforça dans les cités ces factions qui les déchirèrent si souvent.

Les druides, en s'arrogeant l'autorité suprême, eurent soin de rejeter loin d'eux les devoirs qu'elle impose. Ils ne vouloient s'en servir que pour faire trembler les peuples, les dépouiller, et attirer à eux autant de richesses qu'ils pouvoient (1).

La constitution du corps sacerdotal favorisoit ces rapines. La dignité de druide n'étoit ni héréditaire, ni bornée à une certaine classe d'hommes. Tout citoyen pouvoit y parvenir, et il y avoit des places subalternes pour ceux qui n'étoient pas jugés dignes des premières. Les fonctions des druidesses qui s'occu-

---

dérable de la Celtique. Voy. *D. Martin de la religion des Gaulois. t. I. p.* 198-199.

(1) D. Martin de la religion des Gaulois. t. I. p. 192-193.

poient particulièrement de la divination, celles des vates ou eubages, celles des bardes et de quelques autres ministres subalternes, offroient à l'un et l'autre sexe des moyens variés d'entrer dans l'ordre des prêtres, et de vivre sans travail, dans l'aisance et la considération. Enfin la place de premier druide ou souverain pontife, qui donnoit une autorité sans bornes et de grandes richesses, étoit un appât puissant pour l'ambition des plus distingués d'entre les Celtes.

De cette manière, les biens ravis aux peuples par les ruses et les fourberies des prêtres, sembloient ne sortir des mains des particuliers que pour passer dans celles de la nation entière, puisqu'alors tous les individus de la nation pouvoient espérer d'en jouir un jour, ou d'en faire jouir leurs enfans; et d'ailleurs c'étoit une opinion généralement établie, que la gloire et la prospérité de la nation dépendoient entièrement de

l'opulence des druides et du respect qu'on leur portoit.

Un autre appât intéressoit encore le peuple à la conservation des druides, et faisoit désirer d'être reçu parmi eux. C'étoient des privilèges et des exemptions de toute espèce. Les druides n'alloient point à la guerre et ne portoient jamais les armes, sinon dans les cas où il s'élevoit des partis entre eux pour l'élection d'un grand druide. Ils ne payoient aucun impôt, aucune contribution; ils n'étoient sujets à aucune charge publique (1). Tout ce qui pouvoit flatter les passions humaines se rassembloit autour d'eux, au gré de leurs désirs; et les jouissances, loin d'être achetées par les plus légers sacrifices, dispensoient encore de tous les devoirs pénibles de la société.

Chez les peuples où les prêtres ont passé pour des dieux ou des descendans

(1) Ces. de bell. Gall. liv. VI. c. 14.

des dieux ; chez ceux où le sacerdoce étoit héréditaire, ou borné à une certaine classe d'hommes ; le respect qu'on leur portoit tiroit sa source de l'opinion qui les faisoit regarder, dès leur naissance, comme des hommes d'une nature supérieure. Mais lorsque, comme chez les Celtes, ils sortoient de la classe ordinaire des hommes, pour entrer dans le sacerdoce, ils ne pouvoient attendre leur autorité, leur crédit et leurs richesses que de l'ignorance et de la superstition des peuples.

Aussi toute la doctrine des druides, toute la constitution du corps qu'ils formoient, toutes leurs cérémonies religieuses tendoient-elles à établir, entretenir ou augmenter cette superstition et cette ignorance.

Lorsque l'usage de l'écriture se fut introduit chez les Celtes, les druides forcés de le tolérer pour le commerce ou d'autres objets, dont ils pouvoient retirer eux-mêmes de grands avantages,

se gardèrent bien de le permettre pour les choses qu'ils étoient depuis longtems en possession de transmettre immédiatement aux peuples. Ils défendirent comme un sacrilège d'écrire les vers qui contenoient leurs annales, leurs lois, leurs dogmes, leur rituel religieux. Cet usage auroit diminué considérablement leur influence et leur autorité; ils n'auroient plus été les maîtres de n'enseigner à chacun de leurs disciples que ce qu'ils jugeoient à propos; bientôt on auroit pu se passer d'eux pour l'instruction (1).

Par ce moyen, l'histoire, la jurisprudence, la morale, la politique restèrent unies à la religion; la médecine y resta plus unie encore par sa nature, et par les cérémonies superstitieuses avec lesquelles les druides l'exerçoient. Le salage, espèce de plante qui passoit pour un remède universel, devoit être

(1) Ces. de Bell. Gall. l. VI. c. 14.

cueilli sans le secours du fer, de la main droite seulement, et cette main passée sous le pan de la robe, devoit se glisser du côté gauche, comme pour dérober quelque chose. Pour faire cette cérémonie, il falloit être nus pieds, vêtu d'une robe blanche, et avoir fait auparavant un sacrifice de pain et de vin (1).

Le *samolum* au contraire, qui guérissoit les porcs et les bœufs de toutes sortes de maladies, se cueilloit de la main gauche et à jeun; il étoit défendu de le regarder en le cueillant, et il falloit le porter sur-le-champ dans les abreuvoirs de ces animaux.

La verveine qui chassoit les fièvres, concilioit les cœurs et faisoit découvrir l'avenir, devoit être cueillie au commencement de la canicule, après avoir offert à la terre des fèves et du miel en sacrifice d'expiation.

---

(1) Plin. Hist. nat. l. XXIV. c. 2.

Le gui de chêne, objet le plus sacré de la religion des druides, et qui guérissoit de plusieurs maux, étoit cueilli par un druide, avec de grandes cérémonies, et dans une assemblée générale de la nation (1).

Le culte religieux que les prêtres de la Celtique inspirèrent aux peuples pour le chêne, le soin qu'ils avoient de porter des couronnes de cet arbre dans toutes leurs cérémonies, l'usage de faire leurs sacrifices dans les forêts de chênes et aux pieds d'un chêne, celui d'y fixer eux-mêmes leurs demeures, toutes ces choses nous indiquent de leur part une attention particulière à consacrer à la religion tous les objets d'une grande utilité, ou même de première nécessité, à mesure qu'ils se présentoient; afin de pouvoir en disposer à leur gré, à la faveur du voile sacré dont ils les couvroient. Ces peuples sortis des froides

(1) Plin. Hist. nat. l. XVI. c. 44.

régions du Nord, où les forêts hérissées d'arbres stériles ne produisoient qu'une nourriture rare, durent être pénétrés d'admiration et de joie, lorsque les vastes forêts de la Celtique, pleines de chênes antiques, offrirent à leurs regards une source abondante de provisions pour les porcs qui faisoient leur principale richesse, et peut-être pour eux-mêmes, dans un tems où l'agriculture leur étoit inconnue. Les prêtres profitèrent, sans doute, de ce premier mouvement d'enthousiasme, pour mettre sous leur puissance les forêts et leurs fruits. Le chêne fut un arbre sacré et choisi de Dieu; tout ce qu'il produisoit fut déclaré venir des cieux; les forêts de chêne furent les temples de la divinité. Le gui que sa rareté rendoit propre aux mystères, fut regardé comme un signe particulier de la bonté divine; il fut cueilli avec les cérémonies les plus solennelles, distribué comme une chose précieuse et sacrée, conservé avec un respect reli-

gieux ; et les prêtres instituteurs de ce nouveau culte, prirent le nom de druides ou *prêtres des chênes*, du mot *deru*, nom celtique de cet arbre (1).

Mais la route aux erreurs les plus absurdes, aux superstitions les plus féroces, fut irrévocablement tracée ; lorsque les Celtes aveuglés par leurs prêtres, se figurèrent la divinité agitée de toutes les passions humaines, respirant, comme les hommes, la colère et

---

(1) Les savans sont partagés sur l'étymologie du mot druide ; mais soit qu'on le fasse venir du mot grec δρῦς, qui signifie aussi chêne, ou qu'on lui donne une étymologie celtique, il n'en sera pas moins vrai que le culte du chêne doit avoir donné occasion à ce nom. Casaubon dans ses commentaires sur Strabon et sur Diogène-Laerce, se moque de toutes les étymologies grecques de ce nom. L'autorité de ce savant critique, peut être de quelque poids ; et il est plus probable que le nom de druide vient du mot celtique *deru*, qui signifie aussi chêne. *D. Martin. Relig. des Gaul. t. I. p.* 175-176.

la vengeance, ne souriant aux vœux des mortels qu'à la vue des entrailles déchirées, également altérée du sang des innocens et des coupables. Cette coutume mit le comble à l'esclavage du peuple. Les riches seuls pouvoient faire de tels sacrifices, dont la dépense étoit considérable; et il suffisoit qu'un de ces tyrans eût la fièvre, ou courût quelque danger, pour faire périr quelqu'homme du peuple dans des tourmens affreux.

Souvent on faisoit des statues d'osier, d'une grandeur prodigieuse; on y enfermoit plusieurs victimes, puis on y mettoit le feu; quelquefois la victime étoit percée à coups de flèches, ou attachée en croix; d'autres étoient brûlées dans du foin avec plusieurs animaux; d'autres enfin attachées à des poteaux, autour desquels on élevoit un bûcher que l'on couvroit des prémices des fruits de la terre, avant que d'y mettre le feu (1).

(1) Strab. l. IV. Diod. de Sic. l. VI. c. 9.

Et malheur à celui qui auroit osé résister à ces volontés épouvantables des druides, ou autorisées par les druides! Malheur à celui qui auroit tenté de lever un coin du voile de la superstition! Un supplice plus cruel que la mort s'attachoit à lui pour le déchirer jusqu'au tombeau : l'opprobre et l'infamie, la réprobation et l'anathème.

Quiconque refusoit d'obéir aux druides, de se soumettre à leurs sentences, à leurs ordres, à leurs décisions, étoit retranché de la société civile et religieuse, déclaré impie et scélérat. Il n'avoit pas même la consolation d'adresser à la divinité ses prières et ses vœux; les sacrifices lui étoient interdits, les tribunaux rejetoient ses plaintes et ses défenses; on le fuyoit comme un pestiféré, et c'étoient les druides eux-mêmes qui, juges dans leur propre cause, lançoient à leur gré ces terribles excommunications (1).

---

(1) Ces. de bell. Gall. l. VI. 13.

En lisant ces horreurs, on est tenté de demander quelle étoit donc la morale que ces prêtres enseignoient au peuple? Etoit-ce une morale de vengeance et de sang, de persécution et de fureur? Non, leur morale étoit pure; elle étoit puisée dans la nature, comme celle de tous les imposteurs religieux, qui tous ont élevé le mal sur le bien. Adorez les dieux, ne faites de mal à personne, soyez braves dans toutes les occasions, fuyez l'oisiveté, ayez en horreur le larcin et le meurtre, prenez soin des pauvres, honorez la mémoire des morts (1). Voilà les principes fondamentaux de la morale enseignée par les druides; on les retrouve dans toutes les religions comme dans tous les cœurs purs; et toutes les religions en ont abusé pour justifier leurs dogmes absurdes et déguiser leurs abominations.

Mais les druides disoient aussi : Ne

---

(1) Diogene-Laerce. l. I.

recevez que de nous des instructions, que les enfans ne soient point élevés par ceux qui leur ont donné le jour, mais par nous ; n'osez jamais douter de la vérité de ce que nous vous disons, car la divinité parle toujours par notre bouche ; ne vous adressez jamais immédiatement aux dieux, mais à nous qui sommes leurs ministres et leurs oracles. Adorez en silence les mystères que nous vous enseignons, ne les révélez jamais aux étrangers, donnez-nous de l'argent et toutes sortes de richesses ; car vous ne pouvez prospérer qu'à proportion de notre opulence.

Il nous reste très-peu de monumens de la doctrine des druides, parce que pendant long-tems il fut défendu de l'écrire, et que, dans la suite, les prêtres chrétiens qui leur succédèrent firent tout leur possible pour en effacer toutes les traces. Il paroît que cette doctrine étoit de deux ou même de trois espèces. La première ou la plus secrète étoit réser-

vée pour ceux qui se destinoient à entrer dans le corps des prêtres, où l'on ne pouvoit être admis qu'après des études et des épreuves de vingt années. Chaque druide étoit chargé de l'instruction d'un jeune élève, qui l'accompagnoit et le servoit dans toutes les cérémonies religieuses (1). La seconde moins étendue et secrète comme la première, étoit destinée à l'instruction des jeunes gens les plus distingués (2); la troisième généralement répandue, n'étoit que pour le peuple (3).

Quelques notions de cosmogonie, d'astronomie, d'astrologie et de métaphysique, réunies en une espèce de sys-

---

(1) D. Martin Explicat. de divers monum. p. 122, 127.

(2) *Docent multa nobilissimos gentis clam.* Pompon. Mel. l. III. c. 2.

(3) Cette triple doctrine ressemble assez à celles des Egyptiens, des Grecs et des Romains; ce sont les grands mystères, les petits mystères, et la religion du peuple.

tème par le lien commun des opinions religieuses, formoient, à ce qu'il semble, la doctrine secrète des druides. Ils enseignoient à tous l'immortalité ou plutôt l'éternité de l'ame, et les récompenses d'une autre vie; inspirant par ce moyen aux guerriers le mépris de la mort, aux peuples opprimés la patience dans les maux et l'espoir d'un meilleur sort, attirant à eux des richesses qu'ils promettoient de rendre dans un autre monde (1).

César assure que les druides croyoient leur doctrine née dans la Grande-Bretagne, d'où elle avoit passé dans les Gaules (2). Tacite ne pense pas ainsi, malgré l'autorité du général Romain (3). Il croit au contraire que les Celtes avoient porté leur doctrine dans la Bretagne, en peuplant quelques contrées de cette

(1) Pompon. Mel. l. III. D. Martin de la Relig. des Gaul. t. II. p. 222.

(2) Ces. de bell. Gall. l. VI. c. 13.

(3) In vit. Agric. c. II.

île

île (1). Ce qu'il y a de certain, c'est que, du tems de César, ceux d'entre les prêtres qui vouloient étudier à fond la doctrine, alloient dans cette île l'y puiser comme à la source la plus pure (2). Ce qu'il y a de très-probable, c'est que les Celtes étoient passés anciennement dans la Bretagne. César lui-même nous apprend que les Belges situés au nord de la Celtique, sur les côtes les plus voisines de la Bretagne, différoient des Celtes proprement dits, par le langage, les lois et les usages; ce qui semble indiquer qu'ils étoient les derniers arrivés de la Germanie dans la Celtique, et il ajoute qu'ils croyoient eux-mêmes qu'ils étoient la plupart d'origine germanique, et qu'ils avoient chassé les Celtes de ces contrées (3). Or rien n'est plus naturel que le passage de ces derniers dans

(1) Tacit. in vit. Agric. II.
(2) Ces. VI. 13.
(3) De bell. Gall. l. II. c. 4.

la Bretagne. Pressés d'un côté par ces nouveaux venus, retenus de l'autre par les Celtes du midi, ils ne virent d'autre ressource que de s'embarquer sur le détroit qui séparoit leur pays de l'île voisine; et arrivés dans cette île qu'ils trouvèrent peu habitée, ils y établirent les mœurs, les usages, les lois et la religion qu'ils avoient eus dans la Celtique.

Si cette observation, conforme au sentiment de Tacite et des meilleurs historiens de l'antiquité, n'est pas destituée de fondement, on concevra sans peine, que la Bretagne, long-tems ignorée des peuples du continent (1), dut conserver dans toute sa pureté la doctrine des druides; tandis que, dans les Gaules, le commerce continuel des Grecs et des Romains l'affoiblissoit de plus en plus, sur-tout parmi le peuple toujours avide de nouveautés. Les druides de la Celtique, effrayés de cette corrup-

(1) Ces. de bell. l. IV. c. 20.

tion, et cherchant tous les moyens d'en réprimer les progrès, n'auront rien jugé de mieux que de faire regarder comme le berceau et le sanctuaire primitif de la vraie doctrine, une île crue pour ainsi dire inaccessible, et d'y envoyer de tems en tems quelques-uns des leurs, renouveller les principes des anciennes superstitions, et peut-être puiser des décrets contre les innovations dangereuses à leur autorité.

Du reste il ne faut pas croire avec César que les Celtes, lorsqu'il fit la conquête de leur pays, adorassent Mercure, Apollon, Jupiter, Minerve et les autres divinités des Romains. Ce conquérant qui écrivit plus en militaire qu'en philosophe, a cru voir les dieux de Rome dans toutes les cérémonies qui avoient quelque rapport avec leur culte. Les Celtes adoroient l'Être-suprême, sous le nom de *Theut* ou *Theutat*, qui signifie *Dieu*. Ils lui sacrifioient des criminels ou des innocens, de même que les peuples de la Germa-

nie sacrifioient des criminels à *Vodan* ou *Guodan*, qui étoit la même divinité sous un autre nom; les uns et les autres imploroient le secours de cette divinité dans les combats; c'étoit en son nom que les Germains déroboient tout ce qu'ils pouvoient hors de leurs frontières (1); en son nom que les Celtes commencèrent à exercer le commerce; il n'en fallut pas davantage à César et à Tacite, pour donner le nom de Mars et de Mercure à cette divinité des Celtes et des Germains.

Tous les auteurs déposent ici contre l'assertion de César; tous appellent les Celtes *impies et ennemis de tous les dieux* : reproches qui, dans tous les tems, signifièrent que ceux qui en furent les objets, n'avoient pas la même religion que ceux qui les faisoient. Cicéron

---

(1) On sait que chez plusieurs peuples Germains, le vol étoit permis hors des frontières de leurs cités.

qui vivoit du tems de César, tient le même langage (1), et plus d'un demi-siècle après, Lucain écrit encore que les Gaulois adoroient des dieux différens de ceux de toutes les autres nations (2).

Mais peut-être César en donnant aux Celtes tous les dieux romains, vouloit-il parler de ceux de la Province romaine, ou des cités voisines de cette province. Les Celtes méridionaux entourés de colonies romaines et marseilloises, s'unissant peu à peu à ces étrangers, par les liens de la nécessité et de l'habitude, se rapprochèrent bien plutôt de leurs mœurs, de leurs usages, de leurs opinions; et le but des Romains, en dispersant ainsi leurs colonies dans les pays conquis, étoit sur-tout d'opérer peu à peu ce rapprochement, aussi propre à con-

---

(1) Orat. pr. Marc. Font.

(2) *Solis nosce deos et cœli numina vobis*
Aut solis nescire datum :
Pharsal. l. I. v. 452.

solider leurs anciennes conquêtes, qu'à leur en préparer de nouvelles.

L'idée de la liberté s'affoiblit en même tems que la religion naturelle. Avec la superstition marcha de front la tyrannie. Dans la Germanie, où l'on ne connoissoit ni les sacrifices humains, ni les prêtres proprement dits, et où les criminels seuls périssoient sous le poignard sacré, les peuples avoient conservé encore la conscience primitive et la jouissance d'une partie de leurs droits. *Les principaux*, dit Tacite, *délibéroient sur les affaires de peu d'importance, tous sur les affaires importantes; de manière cependant que celles dont la décision dépendoit de la volonté du peuple, étoient aussi examinées dans le conseil des principaux* (1). Cette constitution, la plus

(1) *De minoribus rebus principes consultant; de majoribus omnes: ita tamen, ut ea*

libre que l'on puisse imaginer chez des peuples assez déchus pour avoir des grands, assez foibles ou assez peu éclairés pour les conserver ; nous offre le second germe de corruption dans les sociétés politiques, et une espèce de composition bizarre, entre le droit et l'usurpation. C'est cette constitution que l'Europe admiroit encore naguère dans la grande Bretagne, comme la plus belle de toutes ; avant que la nation françoise eût reproduit les principes sacrés de l'égalité naturelle, étouffés depuis si long-tems sous l'énorme et monstrueux amas de tant de siècles barbares.

Les devins ou prêtres-bourreaux, avoient déjà lancé le premier harpon sur la liberté de l'homme. Ils jouissoient du pouvoir de contraindre les citoyens, d'imposer silence dans les as-

---

quoque, quorum penes plebem arbitrium est, apud principes pertractentur. de mor. Germ. II.

semblées nationales, et ils avoient puisé ce pouvoir, non dans la volonté générale, source sacrée de tout pouvoir public, mais dans l'impure superstition, source empestée de toute tyrannie. C'est un spectacle intéressant de voir l'instinct de la liberté, lutter contre cette première atteinte, et se roidir même contre les ordres les plus nécessaires au bien public, qui découloient de cet horrible pouvoir. Lorsque les Germains étoient appelés à une assemblée générale, ils ne s'y rendoient jamais au tems fixé, mais deux ou trois jours plus tard, afin de paroître y venir librement, et non par soumission à un ordre (1).

En avançant dans la superstitieuse Celtique, nous voyons la tyrannie paroître ça et là, mais en même tems des

(1) *Illud ex libertate vitium, quod non simul*, nec ut jussi conveniunt, *sed et alter et tertius dies cunctatione coeuntium absumitur*. Ibid.

loix terribles nous apprennent les efforts de la nature pour la repousser, et l'horreur qu'elle dut inspirer aux peuples, lorsqu'ils virent pour la première fois, sa figure hideuse. Chez les Helvétiens, le supplice du feu pouvoit seul expier le dessein formé de s'emparer du pouvoir suprême. Nous avons vu Orgétorix près de le subir, n'y échapper que par la mort, qu'il se donna lui-même, à ce que croyoient les Helvétiens (1). Dans la cité des Arvernes, Celtillus fut condamné à mort pour avoir tenté de se faire roi dans sa cité (2) ; dans celle des Carnutes, Tasget dont les ancêtres avoient régné, ne put succéder à leur tyrannie que par l'autorité de César, dont il favorisoit les desseins ; et au bout de trois ans, il expia sa perfidie et fut assassiné par ceux mêmes dont il se croyoit le maître (3).

(1) Ces. de bell. Gall. liv. I. 4.
(2) *Ibid.* Voy. 25.
(3) *Ibid.* VII. 4.

Lors même que les Celtes consentoient à se donner un maître, ils vouloient qu'il tînt uniquement son pouvoir de leur libre consentement, et qu'il le regardât comme une faveur et un bienfait de leur part. Vercingentorix nommé chef de toute la Celtique, dans la dernière insurrection contre les Romains, fut soupçonné de trahison ; on l'accusa de briguer auprès de César l'autorité qu'il tenoit de la faveur des cités, et il fut obligé de se justifier (1).

Ces peuples ne regardoient donc comme leurs rois ou chefs légitimes, que ceux qu'ils avoient élus librement; les autres ne passoient que pour des usurpateurs et des traîtres, même lorsqu'ils étoient nés de gens en qui les cités avoient eu assez de confiance pour se soumettre à eux ; et l'amitié

---

(1) *Regnum illum Galliae malle Caesaris concessu, quam ipsorum habere beneficio.* Ces. de bell. Gall. l. VII. c. 20.

même des Romains ne pouvoit pas toujours les soustraire à la vengeance des cités. Une loi semblable fut établie par Solon, le plus sage des législateurs de la Grèce, elle condamnoit à mort tout homme convaincu d'avoir voulu s'emparer de l'autorité souveraine (1).

Il paroît que les tyrans de la Celtique, s'efforçoient alors d'établir pour l'autorité souveraine, l'usage des droits héréditaires, établis depuis long-tems chez les nobles militaires; mais les peuples qui s'étoient accoutumés à penser qu'une race particulière d'hommes, pouvoit se consacrer exclusivement au métier des armes, tandis que les autres se livroient aux travaux paisibles de l'agriculture et des autres arts, ne pouvoient encore concevoir que la naissance qui ne donne que la vie, pût donner à un seul homme le droit de commander à tous ses conci-

(1) Plutar. in Solon.

toyens et les talens nécessaires pour les bien gouverner...

Les cités qui n'ayant point de roi, étoient gouvernées par un conseil, que César appelle sénat, offroient aussi quelque fois, le spectacle des efforts violens de la liberté contre la tyrannie, et de ses victoires sur les tyrans. Nous voyons dans César, les Lexoviens massacrer leur sénat, qui refusoit d'entrer dans une ligue contre les Romains (1).

Si ces commotions fréquentes et terribles des cités, ne nous prouvent pas que ces peuples aient jamais joui de la liberté civile et politique, elles nous montrent du moins, des traces sensibles de l'idée que les hommes ont eue de leurs droits, dans l'état de liberté naturelle, et peu après la naissance des sociétés. Ces idées primitives, émanées de la divinité même, tendoient à un développement successif, que la supersti-

(1) Ces. de bell. Gall. l. III. c. 17.

tion arrêta dès le commencement, que le despotisme repoussa constamment. Mais comprimées au dehors pendant une longue suite de siècles, elles devoient s'étendre peu à peu dans les esprits, y pousser des racines profondes, acquérir assez de forces pour renverser un jour tous les obstacles, rétablir les hommes dans leurs droits naturels, et porter enfin les sociétés civiles à cet état de perfection et de bonheur, dont la nature elle-même a posé les fondemens.

De ce qu'on vient de lire sur la religion et le gouvernement des Celtes jusqu'à César, il est aisé de conclure que les lumières n'avoient pas fait de grands progrès chez ces peuples. Le peuple étoit plongé et retenu dans l'ignorance, par la force magique de la superstition, les druides seuls cultivoient la philosophie et étudioient la nature. Mais cette philosophie, ils la cachoient avec le plus grand soin ; il étoit défendu de l'écrire et de la révéler aux

profanes; il n'en est resté aucun monument.

Si l'on juge de la philosophie des druides par la grande réputation dont ils jouissoient chez toutes les nations de l'antiquité, elle devoit être précieuse et sublime. Les anciens ont comparé les druides aux mages des Perses, aux Chaldéens de Babylone et d'Assyrie, aux gymnosophistes et aux brachmanes des Indes; et en effet, par leur constitution et leurs doctrines, ils ressembloient beaucoup à ces philosophes ou prêtres orientaux. Pythagore, dit-on, attiré par leur réputation, vint dans la Celtique, pour s'instruire à leur école (1). Aristote et Sotion parlent d'eux comme des pères de la vraie philosophie (2). Mais de quel poids peuvent être des jugemens de cette nature, sur des peuples que l'on ne connoissoit point, sur une doctrine dont

(1) Clem. d'Alexan. Strom. liv. I.

(2) D. Martin Relig. des Gaul. t. I. p. 183.

il étoit impossible aux étrangers de s'instruire? Le courage des Celtes, le soin qu'ils avoient de bien garder leurs frontières, le repos léthargique entretenu pendant long-tems chez eux, par les émigrations fréquentes d'une jeunesse ardente, le double sceptre du despotisme civil et religieux, leur mépris pour les divinités étrangères, le voile impénétrable dont les druides enveloppoient leur doctrine, tout concouroit à rendre les chefs religieux de ces nations un objet de curiosité pour les étrangers. L'impossibilité de les pénétrer dut engager quelques philosophes à se donner l'air de l'avoir fait; ne pouvant découvrir la vérité, on débita sur leur compte des fables et des merveilles de toute espèce; on les admira d'après ces suppositions, et leur réputation fut d'autant plus grande qu'ils étoient moins connus (1).

---

(1) Avant César, dit Joseph, (*liv. prem. contre Appion*) on avoit si peu de connoissance

Il y a tout lieu de croire que la doctrine secrète des druides ressembloit à celle des Egyptiens, du moins quant au fond. Dans tout ce qui est connu, elles se ressemblent, à quelques usages près, nés sans doute des circonstances locales, et établis dans la Celtique, avant la naissance du druidisme. Comme les savans prêtres Egyptiens, les druides formoient le premier ordre de la nation; comme eux, ils étoient divisés en plusieurs classes subordonnées les unes aux autres. Comme eux, ils cultivoient exclusivement l'astrologie, la divination, l'histoire, la médecine; comme eux, ils étoient les organes et les interprètes de

---

des Gaules, que les meilleurs historiens n'avançoient rien touchant ce pays, qui ne fût aux dépens de la vérité; et ils ne se hasardoient d'en parler que par démangeaison d'en dire des choses que personne avant eux n'avoit dites ni pu dire. *D. Martin de la religion des Gaul. t. I. p.* 19.

toutes

toutes les lois ; comme eux, ils avoient une doctrine publique qu'ils enseignoient à tout le peuple, et une doctrine secrète qu'ils gardoient pour eux ou pour les initiés. Dans la Geltique, comme en Égypte, ceux qui gouvernoient le peuple dépendoient des prêtres. Il est donc très-probable que la doctrine secrète des druides ressembloit aussi à celle des philosophes et des prêtres Egyptiens ; que tandis qu'ils laissoient s'établir parmi le peuple une foule de superstitions utiles à leur ambition, ils n'admettoient, comme tous les anciens philosophes orientaux, qu'un Être-suprême éternel et infini, source de tous les êtres, ordonnateur et conservateur de l'univers, qu'ils se figuroient comme un feu subtil, animant et pénétrant tous les êtres : doctrine qui offrant dans tous les êtres une portion de la divinité, devoit conduire ce peuple grossier à l'adoration de tous les objets qui lui étoient utiles ou agréables ; à l'adoration des forêts, des arbres, du soleil, de la

lune, de la terre; à un respect religieux pour toutes les plantes médicinales.

Il est probable qu'ils expliquoient l'origine du monde par le système des émanations, commun à tous les premiers peuples orientaux; système duquel résultoient naturellement l'immortalité de l'ame et la métempsycose qu'admettoient les druides, de même que les Egyptiens, les Indiens et les Chaldéens; les expiations et les purifications communes aussi à tous ces peuples. Il est probable que leur astronomie se bornoit à des connoissances reçues et non acquises, à des méthodes qu'ils suivoient mécaniquement, sans sortir jamais du cercle tracé. On sait que leur médecine étoit comme en Egypte, étroitement liée à la religion, et ne consistoit qu'en pratiques superstitieuses.

Les druides enseignoient l'immortalité, ou plutôt l'éternité des ames. Cette opinion que l'on retrouve chez presque toutes les peuplades belliqueuses, parce

qu'elles ont besoin de mépriser la mort, et d'espérer un dédommagement pour la perte de la vie; cette opinion leur étoit commune avec la plupart des peuples septentrionaux, dont les uns admettoient la transmigration à-peu-près dans le sens de Pythagore (1), et les autres se figuroient, aussitôt après la mort, un lieu assez semblable aux champs-élysées où les ames de ceux qui avoient péri dans les combats, jouissoient éternellement de toutes sortes de délices. Les druides suivoient l'opinion des premiers (2). Leur métempsycose différoit de celle de Pytha-

(1) S. Clément d'Alexandrie. (*Strom. lib. 6.*) et Eusèbe, (*Praepar. Evangel. l. X. c.* 2.) prétendent même que Pythagore emprunta cette doctrine des druides.

(2) *V. Keysler antiquitates selectae. p.* 117. On lit aussi dans César l. VI. c. 14, au sujet des druides: *Imprimis hoc volunt persuadere, non interire animas, sed ab aliis mortem transire ad alios; atque hoc maxime ad virtutem excitari putant, metu mortis neglecto.*

gore, en ce qu'ils ne faisoient point passer, comme ce philosophe, les ames des hommes dans des corps de plantes ou de bêtes, mais seulement dans d'autres corps humains (1).

---

(1) Dom Martin, dans son ouvrage sur la religion des Gaulois, (*t. II. p.* 218-227,) prétend prouver contre le témoignage de César, de Valère Maxime, d'Ammien Marcellin, et de plusieurs autres auteurs anciens, que les Gaulois ou Celtes, ne tenoient point la métempsycose. Il appuie son raisonnement sur l'usage établi chez ces peuples, d'enterrer avec les cendres des morts, leurs comptes et les cédules de l'argent qu'ils avoient prêté, afin qu'ils pussent s'en servir dans l'autre monde. « Ces registres, dit-il, ces obligations, ces reçus pouvoient-ils servir aux ames qui passoient dans d'autres corps, soit d'hommes, soit de bêtes? Quand on s'opiniâtreroit à le prétendre, fait-on attention que les ames, dès qu'elles avoient passé dans tel autre corps que l'on voudra, n'étoient plus les personnes que ces registres et ces reçus regardoient. D'ailleurs ceux qui portoient leur attachement jusqu'à vouloir mourir avec ceux qu'ils

Les druides n'avoient donc point de philosophie proprement dite; comme tous les philosophes connus, qui ont précédé les Grecs, ils s'égaroient dans de vaines spéculations, et vouloient s'é-

---

aimoient, afin de revivre avec eux, au-roient-ils fait cette folie s'ils avoient eu la moindre teinture de la métempsycose? Comment se seroient-ils flattés d'aller vivre avec ceux dans les bûchers desquels ils se jetoient, s'ils avoient cru que les uns et les autres, au sortir de cette vie, devoient reprendre d'autres corps, ou de bêtes, ou d'hommes, ou de femmes, ou de plantes; les uns en un coin du monde, les autres dans un autre. Quelle apparence aussi, que les Gaulois, peuples si jaloux de leur liberté, eussent affronté la mort, pour risquer d'avoir en partage un corps de plante, de bête, d'esclave, ou même de femme, sur lesquels ils avoient droit de vie et de mort? »

D. Martin semble avoir pris ces raisonnemens pour des preuves, parce qu'il ignoroit lui-même, ce que les anciens entendoient par la métempsycose. On a vu que les druides

lancer dans le sein de la divinité, sans parcourir les connoissances graduelles qui peuveut y conduire. Ils ignoroient l'art de l'observation et du raisonnement que la liberté a fait poindre chez

---

n'enseignoient point la transmigration dans des corps de bêtes ou de plantes ; mais quand ils l'eussent fait, le raisonnement de D. Martin n'en seroit pas plus concluant. Le dogme de la métempsycose supposoit la chute, la punition et le rétablissement des ames. Toutes les ames sans distinction, n'étoient pas condamnées à passer sur cette terre des milliers d'années, tantôt dans le corps d'un animal, tantôt dans celui d'une plante. Cette épreuve étoit abrégée, lorsqu'une conduite régulière les avoit purifiées ; et on ne pouvoit jamais savoir à quel point du cours de ces épreuves, en étoit une ame unie à un corps. Les étoiles étoient autant de mondes, la plupart plus parfaits que le nôtre, où les ames passoient aussi successivement. Il n'étoit donc pas plus naturel chez les anciens, de supposer que l'ame d'un père, d'un frère, d'un époux, d'un parent, d'un ami, d'un magistrat, d'un guerrier étoit

les Grecs; c'est des Grecs de Marseille et de ses colonies, que la Celtique a reçu les premières étincelles de la philosophie.

Avant l'arrivée des Marseillois sur les

---

passée dans le corps d'un âne, ou d'une fève, qu'il ne l'est chez les chrétiens, de supposer que ces sortes de personnes sont précipitées dans l'enfer. Les Celtes comme les chrétiens, avoient des expiations, et les druides moins cruels que les prêtres de la Rome moderne, n'étendoient pas l'excommunication au-delà du tombeau. D. Martin auroit pu dire aussi que, dans les étoiles, les ames revêtues d'autres corps, n'étoient plus *les mêmes personnes*, qu'elles devoient avoir oublié les affaires de ce monde, et que par conséquent, les papiers destinés à les leur rappeler, ne pouvoient être d'aucun usage. Mais qu'auroit-il répondu, si on lui eût demandé, comment les saints de l'église romaine, qui ne reprendront leurs corps qu'à la résurrection; peuvent encore entendre les prières qu'on leur adresse de ce bas monde, et se mêler des affaires des particuliers et des empires? Les Celtes avoient leur

côtes méridionales de la Celtique, les Celtes étoient peu connus des nations florissantes, et n'avoient avec elles que de foibles rapports. Le commerce, né de l'industrie et du besoin sur les côtes

---

foi comme les chrétiens, et les druides leur *o altitudo!* comme St. Paul. Si l'on vouloit nier l'existence de certaines opinions religieuses, parce qu'elles paroissent absurdes et contradictoires à quelques usages des peuples qui les professent ou les ont professées, il n'y auroit presque aucune religion qui pût soutenir cette épreuve, ni chez les anciens, ni chez les modernes.

Une dernière raison qu'apporte D. Martin, tourne entièrement contre lui; c'est que les Celtes croyoient que les ames de ceux qui étoient sacrifiés à leurs dieux, étoient divinisées. Cette opinion est tout-à-fait conforme au dogme de la métempsycose. Ceux qui l'admettoient croyoient que les ames, après avoir passé par les différentes épreuves, que les dieux pouvoient abréger à leur gré, participoient ensuite à la nature des dieux. (*Hierocl. aur. carm. v. ult. Bruck. Hist.*

arides de la Syrie, entre les flots menaçans de la Méditerranée et les chaînes stériles du Liban, fit naître ces premiers rapports. Les Phéniciens, qui les premiers osèrent s'abandonner sur de frêles vaisseaux, aux caprices des vagues et des vents, dans des voyages de long cours, pour rassembler chez eux les productions superflues des terres étrangères, et les faire circuler chez tous les peuples; les Phénitiens découvrirent l'Europe, inconnue jusqu'alors aux habitans de l'Asie,

---

philos. t. I. p. 10. *g.* 41. *Voyage d'Anacharsis. t. V. p.* 356-357. La mort sur les autels purifioit donc entièrement les ames, et les dispensoit du reste des épreuves. On dira peut-être, à quoi bon des comptes et des billets, pour des ames divines? Mais il est probable que les Celtes ne donnoient point ces papiers à ceux qui étoient morts sur les autels; de même que les catholiques romains, ne disent point de messe de *requiem* pour les saints. Du moins aucun monument ne prouve le contraire.

commerçoient déjà en Espagne vers la fin de la destruction de Troyes (1), et étendirent bientôt leur trafic sur les côtes méridionales et occidentales de la Celtique. Là, ils tiroient des peuples chasseurs et pasteurs qui vivoient sur les côtes, des peaux de toute espèce, et leur donnoient en échange de la vaisselle de terre, des instrumens de fer, et d'autres choses à leur usage. Après les Phéniciens, les Grecs et les Carthaginois, fréquentèrent pareillement ces côtes; mais chez des peuples Nomades qui n'avoient encore ni habitation fixe, ni communications suivies, ces premières impulsions expiroient dans les endroits mêmes où elles avoient été données.

La fondation de Marseille, fut le premier point de communication suivie entre les Celtes et les nations policées. Les colonies qu'elle établit autour d'elle, multiplièrent ces points, et étendirent

(1) Gesner. de Phænicum navigationibus.

dans ces contrées la sphère du commerce. Les premières conquêtes des Romains dans la Celtique, achevèrent la révolution; ces conquêtes eurent lieu dans un tems où le commerce de Marseille étoit parvenu au plus haut point. Depuis vingt ans, Carthage et Corinthe n'existoient plus. Carthage, cette fière rivale de Rome, maîtresse de la Sardaigne, de la plus grande partie de l'Afrique, de l'Espagne et de la Sicile, avoit étendu son industrie sur toutes les parties du monde connu, et faisoit trembler toutes les puissances maritimes. Lorsqu'elle fut renversée, les efforts des Marseillois réprimés jusqu'alors, firent des progrès rapides. Depuis cette époque, ils allèrent en Espagne échanger à vil prix avec les habitans incultes de ce pays, l'or, l'argent, le cuivre, le plomb et les autres productions naturelles. Souvent leurs vaisseaux revenoient chargés de miel, de poissons salés, d'excellentes saumures, de laines, d'étoffes de lin et de

toiles, de joncs propres à faire des cordages; ils remplacèrent les Phéniciens sur les côtes de la Baltique, et s'approprièrent le commerce de l'ambre jaune, alors très-considérable; parce qu'on faisoit de cette matière des vases et des bijoux de toute espèce, auxquels les peuples de ces tems mettoient un grand prix. Ils tiroient de l'Angleterre l'étain et les chiens que les nobles de la Celtique aimoient beaucoup; et fournissoient aussi aux nations les productions précieuses de l'Arabie et de l'Inde (1).

L'influence des Romains dans leur province Celtique, fraya une nouvelle route aux marchandises des Marseillois; procura plus de sûreté aux colonies qu'ils avoient déjà établies autour d'eux, leur facilita les moyens d'en établir de nouvelles. Les Celtes asservis, furent forcés ou séduits à de nouvelles mœurs. Ils contractèrent de nouveaux besoins, de

(1) Voy. Papon. Hist. de Prov. t. I. p. 539.

nouveaux goûts, de nouvelles passions : et les voies militaires construites dans leur pays, facilitant la communication et le transport, le commerce circula bientôt dans toute la province. Peu à peu, il s'étendit dans le reste de la Celtique. Avant l'expédition de César, Marseille et ses colonies transportoient des objets de luxe, jusqu'aux extrémités septentrionales de cette contrée, et leurs marchands pénétroient même jusques dans la Germanie. S'ils étoient mal reçus des Belges, et sur-tout des Nerviens, qui rejettoient tout ce qui pouvoit corrompre leurs mœurs guerrières et amollir leur courage (1), ils étoient amplement dédommagés de ce mépris, par le débit qu'ils trouvoient chez les Ubiens, peuple de la Germanie, situé sur les bords du Rhin (2), et par le profit qu'ils faisoient avec les Suèves qui leur vendoient le

(1) Ces. de bell. Gall. liv. I. c. 1. liv. II. c. 15.
(2) *Ibid.* liv. IV. c. 3.

riche butin qu'ils apportoient de leurs excursions (1).

Les marchandises de Marseille, embarquées d'abord sur la Méditerranée, remontoient le Rhône, jusqu'au-dessus de Vienne, puis transportées par terre, jusqu'à la Loire, elles descendoient avec ce fleuve dans les contrées occidentales de la Celtique; d'autres remontant la Saône, jusqu'aux endroits les plus proches de la Seine ou de la Moselle, gagnoient, par terre, l'une ou l'autre de ces rivières, se dispersoient dans tous les cantons qu'elles arrosent, et passoient ainsi, d'un côté jusqu'à l'Océan, de l'autre jusqu'au Rhin (2).

(1) *Ibid.* liv. IV. c. 2.

(2) *Strabon liv. IV. p.* 189. Si Strabon ne parloit ici que de la communication qui existoit de son tems, entre les différentes parties de la Celtique, on ne sauroit en rien conclure pour le tems dont nous parlons. Mais il indique clairement que cette communication fut augmentée, lorsque les Celtes eurent été dé-

Quelques peuples de la Celtique, situés sur les côtes, s'étoient créés une marine marchande et faisoient déjà un commerce actif, excités par les exemples qu'ils avoient sous les yeux. Tels étoient sur-tout les peuples de l'Armorique. Les Venètes, peuple de cette province, avoient un grand nombre de vaisseaux, de pilotes et de matelots; ils régnoient sur toute la côte, et sur ceux qui vouloient y commercer, trafiquoient eux-mêmes jusques dans les îles Britanniques, et osèrent, comme nous l'avons vu, se défendre contre une flotte romaine (1).

---

sarmés, et par conséquent qu'elle existoit déjà auparavant. *Id que maxime nunc, quo tempore ab armis vacantes, terram diligenter colunt, et civilem vitae rationem instituunt.* Or, si l'on compare ce passage avec ce que nous dit César, des marchandises transportées jusques chez les Belges et les Ubiens, on ne doutera point qu'elles ne suivissent aussi de son temps les routes indiquées par Strabon.

(1) Voyez D. Morice His. de Bretagne. tom. I. p. 2.

Le commerce d'exportation augmenta naturellement dans la Celtique, à proportion des progrès de l'agriculture et des rapports des Celtes avec les nations cultivées. Ils ne donnèrent sans doute au commencement aux Phéniciens, en échange de leurs marchandises, que des peaux d'animaux et le superflu de leurs bestiaux; le sable d'or que les sources détachoient des montagnes, et charioient dans les rivières, fut bientôt une nouvelle branche de trafic (1). Du tems de Strabon, ils fournissoient des laines et des viandes salées à Rome et à toute l'Italie (2).

La Celtique ne produisoit naturellement que des fruits sauvages. Le froment, l'olivier, la vigne, les arbres à fruit, les bons légumes, sont des productions étrangères qui y furent apportées et naturalisées peu à peu. Les premières

(1) Diod. de Sic. l. V. p. 304-305.
(2) Strab. liv. IV. p. 197.

peuplades

peuplades qui passèrent le Rhin, apportèrent tout au plus la culture de l'avoine et de l'orge, seuls blés connus des Scythes, qui faisoient de la première une espèce de bouillie, et de l'autre, de la bière. Mais ces grains n'étoient cultivés que pour le besoin, et par conséquent en petite quantité. Cependant la Celtique dut paroître à ces nouveaux habitans un pays délicieux et fertile, en comparaison de celui qu'ils venoient de quitter, et relativement à leurs mœurs et à leurs besoins. Leur principale et, pour ainsi dire, leur unique richesse, consistoit en bestiaux et sur-tout en porcs. Les forêts de la Celtique, couvertes de chênes qui fournissoient du gland en abondance, étoient un vrai paradis terrestre pour ces peuples pasteurs, qui regardoient cet arbre comme une source féconde de richesses, et qui ne l'avoit trouvé que rarement au milieu des tristes forêts de pins et de sapins qui hérissoient les froides contrées de la Germanie.

Ces richesses durent suffire long-tems à leurs besoins, et les Phéniciens qui eurent le premier commerce d'échange avec les habitans des côtes, ne purent guère inspirer le goût de l'agriculture à ces peuples sauvages, auxquels la pêche avoit fourni une nouvelle source de subsistances.

L'agriculture sortit de Marseille et de ses colonies, et se répandit peu à peu. Cette révolution ne s'opéra sans doute que très-lentement; l'agriculture ne pouvoit s'introduire dans les tems de déplacemens continuels, où les peuples erroient de contrée en contrée pour faire paître leurs troupeaux, et se portoient sans cesse les uns sur les autres pour se repousser et se disputer des pâturages; on n'en dut point sentir non plus la nécessité, à l'époque où la Celtique rejettoit chaque année de son sein, le superflu de sa population, et répandoit au loin de prodigieux essaims d'aventuriers militaires.

Mais lorsque des barrières insurmontables arrêtèrent les émigrations, et que la rareté et le discrédit des aventures guerrières concentrèrent dans le pays une population nombreuse; la nécessité dut forcer les Celtes à suivre plus sérieusement l'exemple des Marseillois. Cent cinquante ans avant J.-C., lorsque L. Opimius eut vaincu les Oxybiens et les Décéates, il fit brûler leurs vignes et leurs moissons (1). La culture de la vigne suppose une agriculture établie depuis long-tems, et beaucoup de connoissance dans cet art; car on recherche le nécessaire et le facile avant le superflu et le difficile. Alors cette culture ne devoit pas s'étendre plus avant. Posidonius contemporain du grand Pompée, et qui l'accompagna dans la plupart de ses voyages, avoit remarqué que le vin que l'on buvoit de son tems dans les Gaules,

(1) Voy. tom. I. p. 197, et Papon. Hist. de Provence. Tom. I. p. 523.

venoit d'Italie ou du voisinage de Marseille (1).

Polybe nous apprend que plus de soixante ans avant la guerre des Oxybiens, lorsqu'Annibal entra dans la Celtique, les terres situées entre le Rhône et la Saône étoient très-fertiles et couvertes de cultivateurs (2).

Lors de l'expédition de César, l'agriculture avoit fait des progrès considérables depuis la Province romaine jusqu'au nord de la Belgique. Les Ménapiens, situés sur les bords de l'Escaut, eurent la douleur de voir couper leurs moissons par César (3).

Les terres des Soissonnois étoient très-fertiles, celles des Séquaniens passoient

(1) *Locupletes vinum bibunt ex Italia petitum, vel Massiliensium regione.* Athen. liv. IV. c. 12.

(2) *Regionem et cultoribus frequentem et frumenti feracem.* L. III. p. 402.

(3) *Omnibus agris vastatis, frumentis succisis.* L. IV. c. 38.

pour les meilleures de toute la Celtique; enfin toutes les cités se trouvèrent en état de fournir aux armées romaines, de grandes provisions de grains ; ce qu'elles n'auroient pu faire si leur agriculture eût été dans l'enfance, et que la terre n'eût produit que le nécessaire des habitans.

En effet, l'agriculture des Celtes ne ressembloit point à celle des Germains, qui négligeoient de cultiver leurs terres, et ne vivoient en grande partie que du butin qu'ils faisoient sur celles de leurs voisins. La fertilité de la Celtique, dit César, n'est pas comparable à celle de la Germanie (1). C'est cette différence de fertilité, ou plutôt de culture qui, dans des tems bien antérieurs à ceux de César, avoit attiré en-deçà du Rhin des peuples Germains, et continua d'en attirer bien long-tems après, jusqu'à la

(1) *Neque enim conferendum esse Gallicum cum Germanorum agro*. L. I. c. 31.

destruction de l'empire romain. C'est cette fertilité, sans laquelle les Romains n'auroient jamais pu soumettre la Celtique, faute de vivres ; et c'est cette différence de culture qui les empêcha d'affermir leurs conquêtes dans la rude Germanie.

Mais autant il y avoit de différence entre la culture des terres de la Germanie et celle de la Celtique indépendante, autant et plus encore entre cette dernière et la Province romaine. Ici, l'influence immédiate des Marseillois et de la domination des Romains, celle des colonies des uns et des autres, avoient porté l'agriculture au même degré de perfection qu'en Italie (1) ; là au contraire, la nécessité impérieuse forçoit le Celte guerrier à des travaux qui répugnoient aux mœurs et au caractère du plus grand nombre, et près de cent

(1) *Profert Narbonensis Gallia omnia fructuum genera quae in Italia nascuntur*. Strab. liv. IV. p. 177.

ans après, Strabon nous représente encore ces peuples, ne s'adonnant à l'agriculture qu'avec répugnance, et faute de pouvoir exercer comme auparavant le métier des armes (1).

Avec le commerce et l'agriculture, se répandirent dans la Celtique les sciences et les arts ; rapidement au midi, après la conquête de la Province romaine, plus lentement que le commerce dans la Celtique indépendante ; parce que les besoins de l'esprit ne frappoient pas tant les peuples que les commodités physiques ou les fantaisies du luxe.

Les Marseillois, animés par cet esprit sans cesse actif que donne le commerce d'économie, entretenoient des

(1) *Quanquam et illa incoluntur, majore hominum copia quam accuratione : nam et mulieres fecundae sunt, et educatrices bonae, et viri bello quam agriculturae meliores: nostro tamen tempore coguntur positis armis agros colere*. L. IV. p. 178.

liaisons et des correspondances continuelles avec la Grèce leur ancienne patrie, si célèbre alors par les sciences et les arts; et les lumières passoient avec les marchandises, d'orient en occident.

Environ trois sciècles avant J.-C., florissoient dans cette république deux savans que l'on peut regarder comme les pères des lettres dans tout l'orient; Pythéas et Euthymênes. Philosophes, astronomes et mathématiciens, ils consacrèrent leurs connoissances à l'avantage et à la gloire de leur patrie, et furent chargés l'un et l'autre par la république, de faire des voyages maritimes, pour découvrir de nouveaux pays, et chercher les moyens d'étendre le commerce et la navigation des Marseillois, dans un tems où Tyr, détruite par Alexandre, laissoit un nouveau champ à l'industrie des nations commerçantes. Le premier passa le détroit, que nous appelons aujourd'hui de Gibraltar, remonta vers les côtes du Portugal, suivit au nord les côtes de

l'Espagne et de la Celtique, entra dans la Manche, cotoya l'île Britannique, et s'avança jusques vers les côtes de la Norvège. Le second descendit au sud, le long des côtes occidentales de l'Afrique, parvint jusqu'à l'embouchure du Sénégal, et probablement beaucoup plus avant vers le cap de Bonne-Espérance. C'est ainsi que dans le tems de sa gloire, Carthage avoit envoyé Hannon et Himilcon sur l'Océan, pour y faire des découvertes; le premier au sud, le second au nord. Des voyages de cette nature, dans les tems où ils furent faits, supposent de très-grandes connoissances dans les hommes qui s'en chargèrent, et dans les républiques qui les ordonnèrent.

La connoissance de quelques constellations, le mouvement diurne et annuel du soleil, et les phases de la lune, formoient à-peu-près toute la science astronomique de l'occident (1); lorsque

(1) Cic. acad. quæst. L. IV. c. 39. Mém. de l'acad. des inscrip. et bell.-lett. T. XIX. p. 149.

Pythéas marquoit la différence des climats, mesuroit la terre, décrivoit les étoiles fixes voisines du pôle, déterminoit la latitude de Marseille, en comparant l'ombre du gnomon à sa hauteur au tems du solstice (1); lorsqu'il écrivoit sur l'obliquité de l'écliptique et les révolutions des corps célestes, sur les causes du flux et reflux, qu'il attribuoit à la lune (2). Pythéas de l'aveu d'Hip-

(1) Il résulte des observations de Pythéas, que la distance de Marseille à l'équateur étoit de quarante-trois degrés dix-sept minutes. Il résulte des observations de M. de Cassini, faites en 1692, qu'elle est de quarante-trois degrés dix-sept minutes, trente-sept secondes. (*Academ. des sciences. T. X. p. 65*). Depuis qu'on a perfectionné les instrumens, on a reconnu qu'elle étoit de quarante-trois degrés dix-sept minutes, quarante-sept secondes ou environ. *Papon. Hist. de Provence. Tom. I. p.* 513-514.

(2) Il ne nous reste que très-peu de chose des ouvrages de Pythéas. Son traité sur les causes du flux et du reflux de la mer n'existe plus;

parque avoit plus de connoissances astronomiques qu'Eudoxe, un des plus savans philosophes de la Grèce (1).

L'éloquence, fille de la liberté, avoit fait aussi de grands progrès à Marseille. Ce furent les Marseillois qui enseignèrent aux Romains eux-mêmes, ce bel art qui contribua tant à la gloire de Rome; et lorsque ces derniers, maîtres de la Province, eurent accoutumé peu à peu, par leurs colonies, les Celtes de ces contrées à de nouveaux besoins et à de nouvelles mœurs, cet art avec toutes les sciences cultivées à Marseille et dans ses colonies, se répandit rapidement dans cette province.

La poésie des Celtes, toute barbare

---

mais Plutarque nous apprend qu'il expliquoit ce phénomène par la pression de la lune. *Pitheas Massiliensis ait plenilunio cursum maris, lunae senio recursum fieri.* De placitis philosophorum. Liv. III. c. 17.

(1) Bayle. Diction. art. Pythéas note E.

qu'elle étoit et qu'elle devoit être, avoit cependant disposé les esprits à se porter avec ardeur vers les arts des Grecs. Leur histoire, leurs lois, leur religion, étoient renfermées dans des vers qu'ils étoient obligés d'apprendre par cœur, et dont le style élevé, plein d'images et de figures, exaltoit leur imagination, échauffoit leurs ames, et les accoutumoit à tout ce qui pouvoit exciter leurs passions, ou leur causer de grandes émotions. Cette habitude avoit rendu leur langage ordinaire, concis, serré, plein de synecdoches et d'hyperboles (1). L'éloquence, sœur de la poésie, devoit

---

(1) *In colloquiis verborum parci et obscuri, per involucra synecdociche pleraque enunciant : multa hyperbolice ad suae laudis amplificationem, aliorum que contemptum jactant.* Diod. de Sic. l. V. p. 307.

Il est bon d'observer au sujet du mot *obscuri*, que les Grecs et les Romains ne pouvoient guère juger sainement de la clarté ou de l'obscurité d'une langue si différente de la leur.

donc leur plaire, elle dut faire parmi eux des progrès rapides, ainsi que les langues qui leur offroient de nouveaux moyens de peindre vivement leurs pensées. Aussi les auteurs anciens leur accordent-ils de la pénétration et des dispositions aux sciences (1). Si quelques nations celtiques, telles que les Galates, ont passé pour des esprits lourds et pesans; ce n'est pas, comme le disent les auteurs de l'Histoire littéraire de la France, (tom. I[er]. p. 4), *parce qu'ils sortoient des quartiers des Gaules qui n'avoient pas encore été cultivés par les lettres*; car on sait que ces troupes aventurières des Celtes se formoient dans toute la Celtique; mais c'est parce que ces peuples descendoient de ces nobles brigands qui, ayant quitté les innocentes et utiles occupations de leurs ancêtres, n'estimoient que la

---

(1) *Ingenio acuti, nec ad disciplinas inepti.* Diod. Sic. l. V. p. 308.

rapine et le carnage, et méprisoient toutes les occupations utiles qui exercent les facultés de l'esprit humain ; c'est parce que l'habitude de vivre comme des bêtes féroces, les avoit ravalés à la stupidité de la brute : avilissement qui a frappé toutes les hordes guerrières, et qui, de nos jours, entache encore plus ou moins chez les tyrans de l'Europe, ces troupes d'assassins qu'ils appellent des armées.

Les progrès des sciences et des arts furent plus rapides encore dans la Celtique, lorsque les Celtes romains purent être admis dans les différentes places du sacerdoce et de la magistrature. Alors les esprits se portèrent avec ardeur vers les sciences et les arts. Les jeunes gens de Rome et de la Province romaine, accouroient en foule à Marseille, pour apprendre dans ses écoles les sciences et les arts, ou bien les pères riches appeloient de cette ville, des hommes instruits pour élever leurs enfans.

De Marseille et de la Province, sortirent des hommes célèbres qui répandirent de plus en plus le goût des lettres : Eratosthène mathématicien, astronome et historien, qui composa en trente-trois livres au moins, une Histoire des Gaules, citée par Etienne de Bysance, et que malheureusement nous n'avons plus (1) ; Lucius Plotius qui, environ un siècle avant J.-C., appliqua le premier, les principes de l'éloquence grecque à la langue latine, et ouvrit à Rome la première école d'éloquence : orateur célèbre loué par Quintilien et Cicéron, dont le dernier regrette de n'avoir pas été son disciple (2) ;

(1) *Strab. liv. I. p.* 63. Eratosthène florissoit environ 130 ans avant J.-C. Il étoit de la Province romaine. Quelques-uns ont cru qu'il étoit de Marseille même, parce qu'il a écrit en grec.

(2) Plotius fut le premier qui appliqua à la langue latine les principes de l'éloquence grecque. On ne sauroit déterminer le lieu de sa naissance, on sait seulement qu'il étoit né

Gniphon qui donnoit des leçons d'éloquence dans la maison de César, qui vit cet illustre Romain au nombre de ses disciples, et eut l'honneur de former dans son art, Cicéron lui-même, le prince des orateurs (1). Valerius Coto, poète et grammairien, qui ouvrit à Rome une école de belles lettres; Roscius, le

---

dans la Province romaine. Il ne reste aucun de ses ouvrages. Mais l'éloge qu'en ont fait Cicéron et Quintilien, suffisent pour faire juger de son mérite. Il avoit composé un *Traité du geste de l'orateur*, qui passoit pour un excellent ouvrage. *Pap. Hist. de Provence. Tome. I. p.* 602.

(1) Marcus Antonius Gniphon, né dans la Province romaine, de parens si pauvres qu'ils furent obligés de l'exposer. Un homme riche l'ayant trouvé, prit soin de son éducation et lui rendit ensuite la liberté. Les hommes les plus distingués de Rome, assistoient à ses leçons; et Cicéron revêtu de la charge de prêteur, ne dédaignoit pas de les suivre.

Il florissoit vers l'an 108, avant J.-C. *Voyez Sueton. Tranquil. de Illus. Grammat. c.* 7.

plus

plus grand maître qu'il y eût jamais, dans un art que nos préjugés et notre corruption ont avili, mais qui reprendra sa dignité et sa considération, qui deviendra une source de morale et de vertus civiques, lorsqu'une liberté éclairée nous aura donné d'autres opinions et d'autres moeurs.

Jusqu'à la conquête de César, les progrès des lettres s'étoient arrêtés aux frontières de la Province romaine. L'ignorance religieuse des Celtes repoussoit fortement toutes les lumières, et les druides, seuls maîtres de la superstition et de l'autorité, puisoient chez les étrangers des dogmes et des opinions nouvelles qu'ils gardoient soigneusement pour eux, ou qu'ils ne communiquoient que pour leurs intérêts, et toujours sous le voile mystérieux de la superstition.

Il paroît cependant que malgré leurs efforts, l'usage de l'écriture, inconnu aux premiers Celtes, s'introduisit chez eux. Ce nouvel usage fut sans doute une

suite nécessaire du commerce qui s'établit entre les Marseillois, les Romains et les Celtes. Les relations mercantiles exigèrent des livres de comptes, et autres de cette espèce. Les Celtes adoptèrent les caractères Grecs, et s'en servirent pour peindre les mots de leur langue (1.

---

(1) *Neque fas est ea (quae ad druidarum disciplinam pertinent) litteris mandare, cum in reliquis fere rebus, publicis privatisque rationibus, Graecis litteris utantur.* Cesar de bell. Gall. liv. VI. c. 14.

On ne sauroit conclure de ce passage, comme l'ont fait quelques-uns, que les Celtes se servissent de la langue grecque dans leurs affaires publiques et particulières. Une preuve qu'il ne peut être question ici que des caractères grecs, et non de la langue, c'est que les druides eux-mêmes les plus savans, les seuls savans de la nation, ignoroient cette langue. Lorsque le druide Divitiac, et César qui savoit parfaitement le grec, s'entretenoient ensemble, il leur falloit des interprètes (Ces. *liv. I. c.* 14.) Le même César voulant envoyer

Ce fut alors, sans doute, que les druides commencèrent à défendre sévèrement de

---

une lettre à Quintus-Tullius Cicéron, dont le camp étoit investi, l'écrivit en grec, afin qu'elle ne fût pas comprise par les ennemis, si elle venoit à tomber dans leurs mains. (*Liv. V. c.* 48.) Il craignoit apparemment, qu'en l'écrivant en latin, elle ne leur fût expliquée par quelque prisonnier ou transfuge de la Province romaine, où l'on parloit alors le latin et le celte. Ceux qui prétendent que les principaux d'entre les Celtes savoient alors la langue grecque, citent envain un passage de Strabon (*liv. IV p.* 181.), où cet auteur dit que les Gaulois alloient apprendre les lettres à Marseille. Il est évident qu'il ne veut parler que des Gaulois de la Province romaine, ce qui ne prouve rien à l'égard des autres. Les druides tout-puissans avant César, auroient infailliblement excommunié quiconque eût osé puiser la science ailleurs qu'à leur école.

On pourroit objecter ici : si les druides ne savoient pas le grec, comment purent-ils connoître la philosophie des Marseillois, et amal-

rien mettre par écrit de ce qui regardoit leur doctrine (1); mais ils se servoient

---

gamer quelques opinions de cette philosophie à leur système religieux? La réponse est aisée. Les Celtes voisins de Marseille dès le commencement, durent bientôt comprendre assez la langue grecque, pour saisir quelques-unes de ces opinions, qui par le moyen de la langue du pays, se seront communiquées ensuite, de druide en druide, jusques dans le cœur de la Celtique.

(1) Cette défense ne sauroit remonter à des tems antérieurs; car il est certain que les Celtes ne connoissoient point du tout l'usage de l'écriture avant qu'ils eussent emprunté les caractères grecs. Il ne nous reste du moins aucun monument qui prouve le contraire; et au neuvième siècle, les peuples de la Germanie, ancienne patrie de la plupart des Celtes, éprouvoient encore les plus grandes difficultés pour peindre par des lettres les sons de leur langue. (*Schmidt Hist. des Allem. tom. I. p.* 31. Dans ma Traduction).

Un passage de Tacite, *sur les mœurs des Germains*, a fait croire à quelques-uns que

eux-mêmes de l'écriture, pour faire des dénombremens, lever plus facilement des

---

cet auteur affirmoit positivement que ces peuples ignoroient l'usage de l'écriture. Le voici. *Litterarum secreta, viri pariter ac fœminae ignorant.* (c. 19.) D'habiles commentateurs prétendent au contraire que, par *litterarum secreta,* on ne sauroit entendre autre chose que *litterae secretae*; c'est-à-dire, des lettres d'amour, des billets doux, tels que les hommes et les femmes s'en écrivoient à Rome; et ce sentiment est conforme à ce qui précède et suit ce passage; car Tacite parle dans cet endroit de la rareté des adultères chez ces peuples. Mais ne pourroit-on pas concilier ces deux sentimens? Lorsque Tacite après avoir décrit les mœurs sauvages des Germains, dit qu'ils ignoroient l'usage des lettres amoureuses, ne semble-t-il pas énoncer ceci comme une conséquence de leur ignorance dans les arts, et particulièrement dans celui de l'écriture? N'est-ce pas dire en quelque façon que ne sachant point écrire, ils ignoroient ce moyen de corruption si fréquent à Rome. Si les Germains

impôts, faire entre eux des traités et des alliances, et autres choses de cette espèce. Il est certain que lorsque César

---

avoient su écrire, comment Tacite auroit-il pu assurer d'un peuple si peu connu alors, que personne n'y faisoit usage de ce secret, pour former ou entretenir des liaisons amoureuses ? L'assertion eût été assurément bien hasardée. Si donc ce passage ne prouve pas précisément que les Germains ignoroient l'usage de l'écriture, bien moins encore prouve-t-il le contraire. Si l'on disoit aujourd'hui, en parlant de quelques hordes sauvages de l'Amérique : *l'adultère est un crime très-rare chez ces peuples.* Ils ne connoissent *ni ces spectacles, ni ces assemblées, ni ces vers galans, ni ces lettres amoureuses, qui ouvrent parmi nous tant de voies à la séduction;* pourroit-on conclure de-là que les sauvages savent écrire, et ne seroit-il pas plus naturel d'en inférer tout le contraire ?

C'est aussi le sentiment de Bruker, dans son Histoire de la philosophie, t. I. p. 314. Il dit au sujet de ce passage : *Quod licet de litteris*

entra dans la Celtique, cet usage étoit établi jusques chez les Helvétiens ; car après la victoire qu'il remporta sur ces peuples, on trouva dans leur camp un dénombrement en caractères grecs, où étoient marqués tous les hommes capables de porter les armes, et séparément les vieillards, les femmes et les enfans (1).

---

amatoriis forte intelligendum viris doctis largiamur, ignotum tamen simul litterarum in scribendo usum involvit.

Au reste il est possible que dans ce flux et reflux continuel de peuplades, en-deçà et au-delà du Rhin ; quelques hordes germaines aient pris quelques connoissances des lettres grecques, parvenues dès le tems de César jusqu'au pays des Helvétiens ; mais il n'est pas probable que ces peuples qui repoussoient le commerce comme la peste de leur bravoure, en aient fait un grand usage ; et surement cet usage ne s'étendoit pas fort loin au nord, où la barbarie alloit toujours en augmentant.

(1) Ces. de bell. Gall. liv. I. c. 29.

Avant le commerce des Celtes avec les Marseillois, une seule langue se parloit dans toute la Celtique (1). Le commerce introduisit peu à peu le grec avec les sciences et les arts des Marseillois : la conquête des Romains introduisit le latin avec les mœurs, les usages, la religion des vainqueurs. Ces deux nouvelles langues ne firent point disparoître dans la Province romaine la langue primitive. Elle régnoit toujours parmi le peuple. Le grec étoit la langue des savans et des gens de lettres ; le latin, celle des hommes riches, puissans ou ambitieux, particulièrement attachés à l'administration romaine, ou désirant de l'être. César qui divise le reste de la Celtique en trois parties : l'une au nord, entre le Rhin, la Seine et la Marne, qu'il nomme la Belgique ; l'autre au midi, entre la Garonne et les Pyrénées,

(1) Voy. Mémoires sur la langue celtique, par l'abbé Bullet.

qui portoit le nom d'Aquitaine; la troisième entre ces deux, qu'il appelle simplement Celtique ; César avance que chacune de ces contrées avoit sa langue particulière. Strabon pense que cette différence ne consistoit que dans des dialectes particuliers de la même langue, chose très-probable, chez une grande nation, répandue sur une vaste étendue de pays, composée de plusieurs peuples, ayant peu de communication entre eux, habitant des climats différens, ayant les uns des voisins éclairés et industrieux, les autres des voisins féroces et barbares; pouvant ici se livrer aux loisirs de la paix et aux douces illusions d'une imagination ardente, sous un ciel pur, sur un sol fertile; obligés là de rester toujours la hache à la main, le bouclier sur le bras, pour repousser des hordes sans cesse renaissantes, et trouvant à peine le tems d'arracher quelques alimens à une terre avare.

La langue celtique étoit une langue

particulière, différente de celle des Germains et des Grecs (1); de celle des Grecs, puisque César ne pouvoit parler avec les Celtes que par interprètes, et qu'il écrivoit en grec ce qu'il vouloit dérober à leur connoissance (2); de celle des Germains, puisqu'Arioviste, chef d'un peuple germain, établi depuis quatorze ans dans la Celtique, avoit eu besoin d'une longue habitude pour parvenir à la parler. (3).

---

(1) Voy. Schœpflin Alsat. Illust. tom. I. p. 93. et suiv.

(2) Voy. la note de la p. 114.

(3) *Et propter linguae gallicae scientiam, qua multa jam Ariovistus longinqua consuetudine utebatur*. Ces. de bell. Gall. l. I. c. 47. Il n'est question ici que d'une différence de dialecte, car il est certain que les Celtes avoient originairement la même langue que les Germains, c'est-à-dire, l'ancien tudesque. Il y a encore beaucoup de rapport entre l'allemand actuel et la langue celtique que l'on trouve sur les monumens. Arioviste au milieu

L'art de construire des maisons et d'autres édifices, suivit les progrès des causes que nous avons indiquées ; il s'étendit plus ou moins dans la Celtique, à proportion de l'influence de ces causes. Lorsque les Phocéens s'établirent sur les côtes méridionales de cette contrée, les forêts étoient encore la seule habitation des Celtes ; les creux des arbres et les cavernes naturelles ou creusées, leurs seules asiles contre la rigueur des saisons

---

de la Celtique, se trouvoit dans le même cas, par rapport à la langue, qu'un allemand de nos jours, qui voyageroit en Suède, en Danemarck ou en Hollande, sans avoir appris les langues de ces pays ; quoique ces langues viennent originairement de l'Allemand, il lui faudroit du tems pour les comprendre et apprendre à les parler. On peut même en dire autant d'un Saxon qui voyage dans la Souabe, ou la Suisse allemande ; quoique de nos jours une multitude de rapports de toute espèce, existent entre ces provinces, qui n'existoient nullement dans les tems dont nous parlons.

ou la fureur des élémens, leur unique refuge contre les bêtes féroces (1). Tant qu'ils n'eurent d'autres biens que leurs troupeaux, d'autre occupation que de les conduire dans des pâturages, ils négligèrent de construire des habitations solides et permanentes. Elles étoient inutiles à des hommes obligés de passer sans cesse de contrée en contrée pour chercher de nouveaux pâturages. Ils virent donc pendant long-tems les murs et les tours de Marseille et de ses colonies; ils virent s'élever autour d'eux les édifices des premières colonies romaines, sans songer à imiter un exemple aussi contraire à leurs mœurs et à leur genre de vie. Mais lorsque l'agriculture leur eût fait sentir le besoin de rester près du champ qu'ils avoient ensemencé, lorsque des récoltes abondantes leur of-

(1) *Silvas lucosque habitant.* Pompon. Mel. liv. III. c. 5. *Domus ii nemora lucique.* Plin. liv. IV c. 12.

frirent de riches provisions pour l'avenir, ils imaginérent de creuser des cavernes souterraines pour y serrer leurs moissons, et en firent eux-mêmes leurs habitations et leurs retraites (1). Peu à peu ils apprirent à élever des cabanes, qui devinrent des maisons, à proportion de l'influence du gouvernement romain. Formées d'abord de branches d'arbres entrelacées, et couvertes de joncs et de feuillages; la terre glaise en lia ensuite les parties. Bientôt des charpentes régulières leur donnèrent plus de solidité et de consistence. L'art n'alla pas plus loin dans la Celtique indépendante. Du tems de César, les

(1) *Plutar. Amat. t. II. p.* 770. *Xiphilin. l. LXVI. p.* 752. *D. Peloutier. t. I. p.* 270.

On trouve encore en France beaucoup de ces cavernes, dont plusieurs sont comblées. Dans quelques provinces le peuple croit que se sont des restes de palais de fées. *Voy. Abrégé de l'histoire de Bourgogne, par l'abbé Courtépée.*

maisons des Celtes étoient encore couvertes de chaume (1); et Strabon qui vivoit sous Tibère, nous représente encore les Celtes vivant sous des maisons de bois, vastes, rondes et surmontées d'un grand toît (2). La Province romaine étoit la seule contrée de toute

---

(1) *Ces. de bell. Gall. l. XLVIII.* On lit dans *Vitruve, l. I. c. 1. Alii luteas glebas arefacientes, struebant parietes, materia eos jugamentantes, vitandoque imbres et æstus, tegebant arundinibus et fronde; postea quoniam per hibernas tempestates, tecta non poterant imbres sustinere, fastigia facientes luto inducto proclinatis tectis, stillicidia deducebant. Haec autem ex iis, quae supra scriptae sunt originibus instituta esse, possumus sic animadvertere, quod ad hunc diem, nationis exteris, ex his rebus ædificia constituuntur, ut in Gallia, Hispania, Lusitania, Aquitania, scandulis robustis aut stramentis.*

(2) *Galli domos ex asseribus habent magnas, rotundas, magno imposito fastigio.* Strab. liv. IV.

la Celtique où l'on trouvât des édifices réguliers et un peu considérables.

De l'agriculture naquirent peu à peu les propriétés particulières, de ces propriétés, l'attachement aux terres cultivées et la nécessité des habitations fixes; de toutes ces choses, certaines lois pour garantir les propriétés et vuider les querelles des possesseurs. Alors on vit s'élever peu à peu des habitations au milieu des terres de chaque possesseur, ainsi se formèrent des cantons fixes, *pagi* (1); composés d'un certain nombre de ces possessions habitées, c'est-à-dire des districts soumis

(1) Je dis *fixes ;* car les Celtes nomades étoient aussi divisés en cantons. Chez eux, un canton étoit composé d'un certain nombre de familles qui campoient toujours ensemble, et qui obéissoient à un même chef. C'est du moins ce que nous trouvons chez les peuples Germains. César parle de cent cantons des Suèves, qui s'avancèrent jusques sur les bords du Rhin. *Pagos centum Suevorum ad ripam Rheni consedisse.* Liv. I. c. 37.

aux mêmes usages, aux mêmes lois pour le maintien de l'ordre et des droits, pour la décision des différens; et plusieurs de ces cantons réunis pour leur défense commune, formèrent ce que César appelle des cités, *civitates*.

Chaque cité avoit un endroit où se tenoient les assemblées de la cité. Ces assemblées composées des principaux de chaque canton, c'est-à-dire, des prêtres et des nobles, se tenoient originairement dans une place vuide, au milieu d'un bois, ou en pleine campagne; usage qui subsistoit encore dans la Germanie bien long-tems après César. Les prêtres et les nobles qui, sans doute, eurent les premiers des maisons, en firent construire dans les endroits des assemblées, afin d'y pouvoir loger commodément pendant le tems de leur durée. Ainsi s'établit l'usage de rassembler plusieurs maisons les unes auprès des autres, ainsi se formèrent des villages qui devinrent dans la suite des villes considérables

dérables, qui furent les métropoles ou capitales des cités (1).

Soixante ans avant l'expédition de César, lors de l'irruption des Cimbres dans la Celtique, les Celtes avoient déjà des villes ou places fortes, *oppida*, dans lesquelles il se retiroient pour faire leurs derniers efforts contre les vainqueurs. Il paroît que ces villes ne furent au commencement que des espèces de forteresses, uniquement destinées à servir de retraite en tems de guerre. L'art de les construire suivit les progrès de l'a-

(1) C'est ainsi que Strabon raconte positivement, la formation de la ville de Vienne en Dauphiné. *Les Allobroges*, dit-il, *habitent ordinairement par cantons; les principaux d'entre eux ont fait une ville, de Vienne qui étoit auparavant un village, et en même-tems la métropole de la nation. Strab. l. IV. p.* 186. La métropole ne signifie autre chose ici, que le lieu où se tenoit l'assemblée générale de la cité. *Voy. Pelloutier t.* I. *p.* 285-286.

griculture. Elles ne furent d'abord que de grands abatis d'arbres, défendus par de larges fossés, qui arrêtoient l'ennemi dans sa course, et prévenoient une irruption subite. Telles étoient encore les forteresses des Bretons dans les tems de César et de Strabon. Chez les Celtes où les progrès des arts furent plus rapides, elles se perfectionnèrent bien plutôt. Du tems de César ces forteresses avoient des murs formés de poutres et de grosses pierres réunies avec art (1).

Les auteurs grecs et romains représentent quelquefois les Celtes comme des peuples féroces, barbares et sanguinaires; ne respirant que la guerre et le brigandage, détruisant par le fer et le feu tout ce qu'ils rencontroient sur leur passage, exerçant sur les ennemis vaincus des cruautés inouies, coupant leurs têtes pour les porter en triomphe au cou de leurs chevaux, buvant dans les crânes

(1) Ces. de bell. Gall. l. VII. c. 23.

de ceux qu'ils avoient tués de leurs propres mains, et montrant avec ostentation ces horribles dépouilles.

Si tous ces traits conviennent à quelques Celtes, on peut assurer du moins qu'ils ne peuvent être appliqués ni à la nation entière, ni même à une partie de la nation dans tous les tems. Les Celtes pasteurs, vivant de la chair et du lait de leurs troupeaux, furent longtems inconnus aux nations cultivées. Alors les peuples de l'occident ne pouvoient figurer sur la scène du monde que par leurs fureurs belliqueuses ; et les Celtes ne furent guères connus, que lorsque ces fureurs commencèrent à les agiter. Mais on peut assurer qu'il fut un tems où ils n'étoient ni barbares, ni cruels, ni avides de sang et de carnage. L'obscurité dans laquelle ils sont restés ensevelis pendant si long-tems en est une preuve. La petite colonie des Phocéens qui fonda Marseille, n'auroit pu s'établir, se maintenir, s'étendre par

son commerce et ses colonies, si les peuples nombreux dont elle étoit environnée, eussent été féroces et barbares, querelleurs et guerriers; s'ils eussent entrepris des guerres sous le moindre prétexte, s'ils eussent fait un métier du brigandage.

Les Celtes poussés en Italie par de nouvelles émigrations, y vivent pendant plus de deux siècles en paix avec les peuples qui les environnent. La première guerre qu'ils font, c'est pour avoir des terres dont ils ne peuvent se passer. Si le ressentiment d'une injustice et d'une injure les pousse jusque dans Rome, ils ne s'établissent point sur des terres qui sont inutiles à leurs besoins. Au milieu de toutes les fables dont on a défiguré cette expédition, on trouve des traits qui portent le caractère de la vérité, parce qu'ils sont conformes aux mœurs et à la conduite que ces peuples avoient eus jusqu'alors; c'est qu'après leur victoire, et maîtres de Rome, ils ne

coupèrent la tête à aucun Romain, qu'ils n'assouvirent point leurs vengeances sur des cadavres, qu'ils ne poursuivirent point les ennemis dans leurs fuite, et ne les empêchèrent point de chercher des asiles (1). Si l'on compare cette conduite avec celle de César dans les Gaules, qui fit vendre à l'encan tous les habitans de plusieurs cités ; qui fit massacrer quarante mille habitans dans Avaric, sans épargner ni femmes ni enfans ; qui fit couper les mains à tous ceux d'Uxellodun, qui avoient porté les armes ; et qui, racontant lui-même de sang froid ces horreurs, n'accuse les Celtes, ses ennemis, de rien de semblable ; on sera forcé de convenir que depuis les premiers tems connus, jusqu'à la conquête de la

(1) *Fertur olim urbs nostra capta ab immanissimis barbaris : nullorum tamen Galli abscindebant capita, nec illudebant occisis, nec invidebant latebras aut fugam hostibus.* Appian. Alex., in orat. Cassii ad exercit. p. 644.

Celtique, jamais la nation des Celtes ne fut aussi barbare, aussi cruelle, aussi féroce que les Romains, dans les tems mêmes les plus brillans de leur république.

Elle fut toujours douce et bonne, cette nation, franche et loyale, sans ruse et sans artifice, facile et raisonnable. C'est ainsi que Strabon caractérise la nation entière des Celtes, dans des tems où la corruption avoit déjà causé sa ruine (1). Mais il s'exprime bien autrement lorsqu'il parle de ces gens qui, parmi les Celtes, portoient des colliers et des bracelets d'or, des habits riches et bigarrés; gens qui formoient toujours les premiers rangs dans

(1) *UNIVERSA autem HÆC NATIO .... ingenio simplici ac nulla malignitate devicto ... Iidem facilè persuaderi sibi sinunt ut utiliora amplectantur, itaque disciplinæ etiam et litteris se dederunt.* Strab. l. IV. p. 195.

une bataille et combattoient à la tête des armées, en un mot, des nobles (1). L'orgueil, l'arrogance, la vanité, l'amour des distinctions formoient le caractère de cette classe, et leurs vices faisoient un horrible contraste avec les vertus du peuple (2).

C'est chez ces mêmes nobles que l'on trouve l'usage barbare de couper les têtes des ennemis tués dans une bataille,

---

(1) Ces colliers et ces brasselets d'or, servoient à distinguer les nobles, et sur-tout ceux qui avoient quelque commandement dans les troupes.

In primis cohortibus Gallorum neminem cerneres maniacis armillisque aureis non adornatum. Polyb. l. II. 117. Pelloutier Hist. des Celtes.

(2) *Simplicitati eorum et ferociae multum adest stolididatis ac arrogantiæ, et ornatus studii : gestunt enim aureos circa colla torques, et circa brachia ac manus cum brachio commissuram brachialia : et qui honores gerunt, ii vestes tinctas atque auro variegatas usurpant.* Strab. l. IV. p. 197.

de les porter en triomphe au cou des chevaux (1), de conserver leurs crânes pour boire dans les festins. Le peuple ne combattoit point à cheval, et ne faisoit point de festins dans un tems où le brigandage guerrier étoit l'unique moyen de s'enrichir et de vivre à son aise. Les Celtes pasteurs et chasseurs buvoient dans des cornes d'animaux; lorsqu'ils avoient tué un taureau sauvage, ils s'en faisoient une gloire, et gardoient les cornes pour cet usage; alors l'égalité régnoit parmi eux comme une suite de leurs mœurs et de leurs occupations; dans la suite, ils burent dans des cruches de terre, de bois ou d'argent, et les cornes furent réservées pour les festins. Lorsqu'à la

(1) *Gallorum* equites, *pectoribus equorum suspensa gestantes capita* (Romanorum) *et lanceis infixa, ovantes que moris sui carmine*. Tit. Liv. l. X. c. 26.

L'usage de faire parade des crânes des ennemis, se trouve aussi chez les Scythes. (V. Pell. c. 227.)

gloire de tuer des taureaux, succéda celle de massacrer des hommes, les crânes humains prirent la place des cornes. Lorsque deux armées étoient en présence, il arrivoit quelquefois que des nobles Celtes sortoient des rangs, et défioient à un combat particulier les plus courageux d'entre les ennemis ; s'ils étoient vainqueurs, ils coupoient la tête du vaincu, et après l'avoir portée en triomphe sur une pique, ils en ôtoient le crâne, le nétoyoient, le garnissoient d'or, et le conservoient précieusement dans leurs maisons. C'étoit un honneur d'en posséder un grand nombre ; ils les montroient aux étrangers comme des titres de noblesse, et racontoient avec complaisance que leurs ancêtres ou leurs pères avoient refusé de les vendre pour des sommes considérables ; et dans les grands festins, ces crânes pleins de vin, de lait ou de bière étoient passés à la ronde et offerts à tous les convives, excepté à ceux qui

n'étoient pas nobles. En effet, chez tous les peuples du nord, la valeur seule pouvoit ennoblir, et la noblesse augmentoit à proportion du nombre d'ennemis que l'on avoit tués (1).

Les prêtres de la Celtique partageoient avec les nobles, si non l'invention, du moins la consécration de cet horrible usage. Les crânes des personnes les plus distinguées étoient remis entre leurs mains, et devenoient des vases sacrés dont ils se servoient dans les grandes cérémonies religieuses, pour boire et faire des libations. (2).

Ce contraste frappant entre le caractère et les mœurs des Celtes dans différens tems, semble prouver que les

---

(1) Voy. Pellout. Hist. des Celtes. L. II. c. 2.

(2) *Purgato inde capite, ut mos iis est, calvam auro caelavere : idque sacrum vas iis erat, quo solennibus libarent : populumque idem sacerdoti esse, ac templi antistitibus.* Tit.-Liv. l. XXIII. c. 24.

miers habitans de la Celtique, étoient peuples pasteurs, amis de la paix, pleins de franchise et de loyauté, vivant dans une liberté parfaite; et que cette classe de nobles, qui n'avoit d'autre métier que la guerre, descendoit de quelques hordes d'aventuriers brigands, sortis comme des bêtes féroces du fond du nord, répandus dans la Celtique à une époque que nous ignorons, qui détruisirent une partie des Celtes, opprimèrent les autres, et mêlèrent aux mœurs pures de ces premiers habitans, leurs horribles coutumes. L'usage de couper les têtes des ennemis, et de les porter en triomphe, inconnu aux peuples du midi, et que les Celtes n'avoient point encore lorsqu'ils prirent Rome, étoit commun à plusieurs peuples du nord (1).

---

(1) *Habent eorum etiam ingenia barbari cum quippiam et* inusitatum *quod* plerisque septentrionalibus gentibus commune est, *quod cum a pugna redeunt, capita hostium de*

Celui de boire dans des crânes humains se trouvoit chez un peuple antropophage, qui habitoit au-dessus du Borysthène (1); et dans le tems où les Celtes guerriers commencèrent à courir la fortune des expéditions lointaines, les historiens nous représentent ces peuples, si simples auparavant, si doux, si modérés, si pacifiques, rugissant alors comme des lions furieux, courant comme des tigres altérés de carnage, égorgeant tout jusqu'aux vieillards et aux enfans, dévorant la chair de leurs ennemis, buvant le sang des enfans dans les crânes des

---

collis equorum suspendunt, et spectaculi gratia ante portas oppidorum affigunt. Strab. liv. IV. p. 197-198.

(1) *Antropophagos supra Borysthenem amnem ossibus humanorum capitum libare Isigonus Nicaeensis prodit.* Plin. Hist. nat. l. VII. c. 2.

Ultra eam solitudinem habitant Androphagi. Herodot. l. IV. 18.

pères (1). Ces hordes exécrables ne pouvoient sortir des anciens peuples de la Celtique ; ce passage d'une vie simple et innocente à l'excès de l'atrocité, n'est pas dans la nature ; il ne peut se faire que peu à peu, après une longue suite de siècles, et par un concours de circonstances extraordinaires.

Il faut donc distinguer deux périodes chez les Celtes ; l'une, où se bornant à la vie pastorale, ils avoient les mœurs douces et paisibles que cette vie inspire. Alors ils n'étoient point féroces et cruels, et ne faisoient la guerre que par nécessité

---

(1) *Galli in Callienses dira et omnium, quae unquam ad aures pervenerint, atrocissima edidere facinora, et quae nunquam ausi sunt homines. Quidquid marium fuit, ad internecionem exciderunt ; senes similiter et parvulos, ab ipsis matrum uberibus abreptos trucidarunt. Horum si qui erant lactis alimonia melius curati, sanguinem hauserunt Galli, et ipsis etiam carnibus in cibum sunt abusi.* Pausan. in Phocic. 650.

ou pour venger leurs injures. L'autre, où se formèrent au milieu d'eux des troupes de brigands qui sortoient tous les ans de la Celtique, pour porter au loin la dévastation et le carnage. Depuis cette époque, il faut distinguer deux espèces de Celtes : les barbares féroces, capables de toutes les atrocités ; et les Celtes pasteurs et agricoles, esclaves des premiers ou opprimés par eux, les suivant à la guerre par force, par besoin ou par séduction, mais abhorrant toujours ces exécrables maîtres, et les livrant eux-mêmes à la vengeance des ennemis, lorsqu'ils en trouvoient l'occasion (1). Les premiers n'ayant que le courage des brigands, redoutés au loin à cause de leurs cruautés, mais facilement battus, dispersés et détruits ; furieux comme

(1) Lorsque les Celtes assiégés dans quelque ville, ne pouvoient plus ou ne vouloient plus se défendre, ils se saisissoient ordinairement de leurs chefs, et les livroient à l'ennemi. C'est ce qu'on trouve fréquemment dans les commentaires de César.

des lions dans le premier choc, foibles comme des femmes dans le second. Les autres animés dans leur patrie du vrai courage des citoyens, faisant des prodiges de valeur pour défendre leur liberté, persistant pendant de longues suites d'années dans cette noble défense; francs et généreux dans les combats, ne voulant rien devoir à la ruse, mais tout au courage; n'exerçant point de grandes cruautés sur les ennemis vaincus, même à titre de représailles, exterminés plutôt que vaincus par les Romains. Comparons les guerres des avanturiers celtes dans la Grèce et l'Asie, avec celles que les Celtes cisalpins et transalpins ont soutenues dans leur propre pays contre les Romains, et nous sentirons quelle différence il y avoit entre ces deux espèces de Celtes, et nous distinguerons les brigrands des vrais guerriers, et nous comprendrons pourquoi les anciens ont peint les Celtes doux et féroces, simples et arrogans, inconstans et fermes dans leurs résolutions, possédant toutes les vertus et

avilis par tous les vices ; et nous serons forcés de convenir que la nation entière, long-tems paisible et ignorée, ne pouvoit mériter l'horreur qu'inspiroient si justement les illustres brigands sortis de son sein. Nous sentirons qu'il y avoit autant de différence entre le caractère général de la nation celtique et celui de ses prêtres et de ses nobles aventuriers, qu'il y en a dans nos tems entre les vertus du peuple français et les atrocités d'une Médicis, d'un Louis XI, d'un Charles IX, d'un Louvois et de leurs semblables ; entre les lumières générales de la nation française, et les fanatiques extravagances de quelques idiots abrutis par des prêtres scélérats, qu'il y en a entre des troupes d'assassins de profession, vendues aux tyrans pour opprimer ou massacrer qui bon leur semble ; et ces braves citoyens armés par la patrie, n'obéissant qu'à la voie de la nation, ne combattant que pour la défendre.

Fin du troisième Livre.

LIVRE QUATRIÈME.

Décadence de la République romaine. Révolution. Etat des Gaules sous Auguste et ses successeurs jusqu'à l'extinction de la liberté.

La république romaine parvenue au faîte de la grandeur, touchoit au commencement de sa décadence. Les deux factions du peuple et des nobles qui la troubloient depuis sa naissance, devoient causer sa ruine et replonger les Romains dans l'esclavage. Depuis longtems, le peuple dupe de sa crédulité et de sa patience, voyoit renaître ses maux des remèdes mêmes que l'on feignoit d'y apporter. Le sénat toujours avide de domination et de tyrannie, tendoit constamment à appesantir le joug; ne le soulevoit que forcé par la nécessité; et employant dans l'exécution de ses projets une suite de perfidies, dont le

peuple n'est jamais capable, il parvint à triompher de ses efforts momentanés, et à détourner toutes les lois faites pour sa sureté et son bonheur. Le mal étoit au comble, la misère du peuple extrême, du peuple qui portoit le vain titre de souverain.

Un tribun courageux, Tiberius-Gracchus, voulut entreprendre une réforme salutaire, et faire revivre les anciennes lois. Alors on vit les sénateurs eux-mêmes, ceux qui s'appeloient les pères de la patrie, s'ameuter comme des brigands, violer le capitole et l'assemblée du peuple, et assassiner le tribun dont la personne étoit déclarée, par la loi, sacrée et inviolable. Trois cents hommes de ses partisans périrent avec lui sous les coups de ces féroces patriciens et de leurs esclaves. Ce forfait resta impuni, le peuple s'appaisa, et les assassins sacrilèges reprirent leurs fonctions de magistrats, les mains dégouttantes du sang de leurs concitoyens.

Huit ans après, Caïus-Gracchus frère de Tiberius, reprit ses généreux projets et éprouva le même sort. La violence couverte cette fois de quelques formalités, n'en fut ni moins atroce ni moins criminelle. Des promesses trompeuses appaisèrent encore le peuple ; les lois des Gracques furent abolies ou éludées ; et le sénat, violant les engagemens les plus solennels, enleva au peuple jusqu'au dédommagement dont la promesse avoit contribué à le séduire. L'oppression du peuple augmenta, avec elle l'audace et les crimes du sénat.

Depuis ce moment, l'histoire de Rome n'offre plus de la part du sénat qu'une suite dégoûtante d'injustices, d'atrocités, de lâchetés, de prostitutions et de vengeances ; de la part du peuple, qu'une suite de mécontentemens, de murmures, de factions, sous des chefs qui haïssoient ou feignoient de haïr leurs tyrans, qui abaissoient ou feignoient d'abaisser l'autorité du sénat. Souvent le sénat n'eut

d'autres ressources, que d'opposer factions à factions, chefs puissans à chefs puissans. Les chefs gagnèrent les armées par des profusions qui ruinèrent les provinces, ils corrompirent la discipline militaire, changèrent les soldats citoyens en soldats brigands, et soutenant l'un ou l'autre parti, finirent toujours par devenir redoutables à tous deux.

Ainsi l'on vit s'élever l'un contre l'autre, Marius et Sylla; le premier soutenu par le peuple, le second par la noblesse et les troupes. Le récit de leurs guerres fait frémir d'horreur. Sylla vainqueur de son rival, se trouva maître de Rome, y exerça un pouvoir absolu sous le nom de dictateur, et s'y baigna froidement dans le sang de plusieurs milliers de citoyens. Il n'osa cependant garder le pouvoir suprême, mais il osa l'abdiquer, et rentra dans la classe des particuliers, y vécut impunément et y mourut impuni. Tant la république étoit avilie!

L'exemple de ces deux chefs devint funeste ; leurs vengeances affreuses glacèrent dans tous les cœurs l'amour de la liberté. Bientôt trois autres chefs ambitieux, Pompée, César et Crassus se réunirent pour gouverner l'Etat. Leur union dura quelque tems, balancée par leur puissance : aucun n'osoit rompre de peur d'être accablé par les deux autres. La mort de Crassus détruisit cette espèce d'équilibre. César et Pompée restèrent seuls maîtres de la république (1). La guerre éclata bientôt entre eux.

Pompée étoit gouverneur en Espagne, César l'étoit dans les Gaules, et avoit sous ses ordres une armée que neuf années de victoires et de bienfaits attachoient à sa fortune. La conquête de la Celtique et d'une partie de la Germanie, venoit de mettre en son pouvoir des richesses immenses et de nouvelles

(1) An. 699.

troupes, auxquelles il ne manquoit que de la discipline et d'autres armes, pour être toujours supérieures à celles des Romains. C'est dans ce moment que Pompée, maître des délibérations du sénat, exigea que César quittât le gouvernement des Gaules. César offrit d'y consentir si Pompée vouloit se démettre de son gouvernement d'Espagne. Le sénat, esclave de Pompée, servit sa haine par des décrets injustes, et César marcha contre Rome pour venger ses injures et celles des tribuns qui tenoient pour lui. Dans l'espace de soixante jours, il se vit maître de l'Italie ; une seule campagne lui suffit pour soumettre l'Espagne. Nommé dictateur perpétuel, à la suite de ces succès, il fit au nom du peuple romain la guerre à son rival, qui s'étoit sauvé dans la Grèce, où il avoit rassemblé une grande armée. La journée de Pharsale, où César fut vainqueur, décida entre ces deux chefs ambitieux; et la mort de Pompée, assassiné bientôt

après en Egypte, laissa le vainqueur sans rival, et maître absolu de tout l'Empire.

Cette guerre éclata aussitôt après la conquête de la Celtique ; César, pressé par les circonstances, n'eut pas le tems de faire dans sa nouvelle conquête des changemens considérables. Tirer de cette contrée autant d'argent qu'il lui étoit possible, sans ôter au peuple l'illusion d'un soulagement ; l'affoiblir assez pour prévenir ou rendre impuissantes de nouvelles insurrections ; éloigner ou gagner les hommes puissans qui pouvoient les susciter ; y établir des légions romaines, pour maintenir le respect et la crainte ; voilà tout ce qu'il pouvoit faire et tout ce qu'il fit. Il imposa à la Gaule un tribut annuel de quatre cents mille sesterces (1) ; en tira les hommes les plus

(1) Eutrop. Hist. Rom. Liv. VI. p. 539. Bouquet évalue cette somme à 10 millions de nos livres. *Recueil des Histor.*

nobles et les plus courageux pour les associer à ses victoires (1); distribua dans diverses cantons des colonies romaines, propres à rapprocher insensiblement les deux nations, et à contenir les peuples dans l'obéissance; et laissant, du reste, aux Gaulois leurs usages, leur religion et leur ancienne forme de gouvernement, il eut peu à craindre des peuples, déchirés depuis long-tems par les divisions de leurs nobles, abattus par une longue suite de guerres civiles et étrangères, affoiblis par les dévastations de ces guerres, et qui du moins dans le nouvel ordre de choses, voyoient une espèce de tranquilité et de paix, que le souvenir des anciennes calamités leur faisoit préférer à tout; il eut peu à craindre des chefs et des magistrats, qui jouissant sous sa protection du pouvoir qu'il leur avoit laissé, risquoient de le perdre au moindre signe d'infidélité.

---

(1) Ces. de bello civil. liv. I. c. 39.

César laissa les Gaules dans un état de torpeur ; elles se trouvèrent dépeuplées par les multitudes que les guerres avoient enlevées, et par celles qu'il avoit emmenées pour l'aider à vaincre Pompée et à conquérir sa patrie. Quelques légions dispersées dans l'intérieur de ces malheureuses contrées, suffisoient pour contenir le reste de ses anciens habitans ; des colonies établies en plusieurs endroits, devenoient de nouvelles sources de population, et des foyers destinés à répandre peu à peu dans les Gaules, les mœurs, les opinions, la religion, les lois des Romains, et à familiariser les peuples avec la soumission et l'esclavage.

Le passage de quelques peuples de la Germanie dans la Gaule, où ils s'établirent peut-être du consentement des Romains et des habitans (1) ; l'établissement de quelques nouvelles colonies, parmi lesquelles on compte Arles et

(1) V. Grandid. Hist. d'Alsac. Tom. I. p. 67.

Narbonne; et une insurrection des Bellovaques réprimée par Décimus-Brutus, auquel César avoit confié les Gaules, en passant en Afrique, pour achever d'abattre le parti de Pompée; sont les seuls évènemens remarquables de l'histoire des Gaules, jusqu'à la mort du dictateur (1).

Elle arriva quatre ans après qu'il eût été revêtu de la dictature. Son ame vaine et ambitieuse crut que sa puissance ne seroit que foiblement établie, s'il n'y ajoutoit un titre qui en manifestât l'indépendance. Il demanda la couronne et le titre de roi. Depuis long-tems ce titre étoit abhorré, et les lois armoient le bras de tout citoyen pour percer le cœur de l'ambitieux qui tenteroit de le prendre. César fut assassiné en plein sénat, par une troupe de conjurés (2). Brutus et Cassius s'étoient mis à leur tête, le premier pour rendre à Rome son an-

(1) An. 706.
(2) An. 708.

cienne liberté, le second pour venger des injures personnelles.

Le tyran fut abattu, mais bientôt la tyrannie reparut plus féroce et plus audacieuse. Marc-Antoine, alors consul, sous prétexte de venger la mort de César, voulut s'emparer de l'autorité; Octave neveu de César par sa sœur Julie, adopté par lui, et déclaré héritier d'une grande partie de ses biens, loin de trouver un soutien dans ce prétendu vengeur de la mort de son père, n'y trouva qu'un ennemi déclaré. Brutus, gouverneur de Macédoine, étoit dans cette province avec une armée puissante et un parti nombreux; Cassius commandoit douze légions dans la Syrie; Octave avoit rassemblé une armée en Italie. Le sénat s'étant déclaré pour ce dernier, l'autorisa à faire la guerre à Antoine. La fortune le seconda, Antoine fut battu. Mais obligé de se sauver dans les Gaules, il attira dans son parti Lepidus qui commandoit dans la Gaule

narbonnoise, en qualité de proconsul, et qui avoit une nombreuse armée à ses ordres. Le sénat flottant entre ces deux partis, favorisoit tantôt l'un tantôt l'autre, selon ses intérêts. Octave sut terminer ses irrésolutions ; il marcha contre Rome, se rendit maître de cette ville, se fit nommer consul, et prit possession de tout ce que lui assuroit le testament de César.

Maître de la capitale de l'empire, Octave avoit à craindre d'un côté Brutus et Cassius, de l'autre Antoine et Lepidus. Il fit cause commune avec ces derniers, afin d'écraser le parti de la république. Octave, Antoine et Lepidus se déclarèrent chefs de l'empire, sous le nom de triumvirs, et cimentèrent leur union en consentant réciproquement à la proscription de leurs parens et de leurs amis. Le sang coula de nouveau dans Rome, par l'ordre de ceux qui se disoient les vengeurs du crime. Après ces horribles proscriptions, les triumvirs se parta-

gèrent les provinces de l'empire. Antoine eut les gaules, à l'exception de la Narbonnoise ; Lepidus cette dernière avec l'Espagne ; Octave l'Afrique, la Sardaigne, la Sicile et les îles des environs (1). L'Italie, comme la patrie commune et le centre de l'empire, resta soumise au gouvernement commun des triumvirs (2).

Cependant Brutus et Cassius avoient rassemblé deux armées considérables dans les environs de la ville de Philippes en Macédoine. Octave et Antoine y marchèrent. Il y eut deux batailles. Dans la première, Brutus défit les troupes d'Octave, et Antoine celles de Cassius, qui de désespoir se fit tuer par ses affranchis. Dans la seconde, les triumvirs eurent tout l'avantage. Brutus vaincu

(1) App. Alex. de bellis civilibus. Liv. IV. p. 590. Dio Cassius. Liv. XLVII. p. 326.

(2) Crevier contin. de l'hist. Rom. Tom. 5. p. 542.

se perça dè son épée, avec lui finit le parti de la république. Antoine fut généreux après la victoire, Octave cruel et barbare. Il fit égorger sous ses yeux les principaux d'entre les prisonniers. Aussi lâche que cruel, il avoit fallu user d'un stratagème pour l'engager à commander ses troupes à la première bataille. Dès le commencement de l'action il s'enfuit et se cacha dans un marais ; à la seconde il n'osa se montrer. C'est cet homme vil que nous allons voir maître absolu de tout l'empire, donner des fers à tous les peuples policés ; tant il étoit aisé d'abrutir l'espèce humaine !

Après la mort de Brutus, tout se soumit aux triumvirs. Les deux vainqueurs de Philippes, fiers de leurs succès, firent un nouveau partage des provinces de l'Empire au désavantage de Lepidus qu'ils méprisoient, et qui n'avoit en effet, ni talens, ni considération, ni richesses. On ne lui laissa que l'Afrique. Antoine alla dans la Grèce et dans

l'orient pour affermir dans ces provinces l'autorité du triumvirat, ou plutôt la sienne; Octave eut l'Espagne et la Numidie, et travailla à se soumettre tout l'occident. C'est alors qu'il s'empara des Gaules. Calenus et Ventidius, attachés au parti d'Antoine, en avoient fermé le passage à ses troupes, mais le premier étant mort, son armée se rendit sans difficulté.

Cependant les deux triumvirs dominans, toujours jaloux l'un de l'autre, étoient prêts à rompre à la moindre augmentation de puissance et d'autorité. Enfin Antoine s'avança vers l'Italie avec une flotte, dans le dessein d'attaquer Octave. Ils se raccommodèrent avant que d'en venir à une bataille. Antoine marcha contre les Parthes; Octave fit la guerre à Sextus-Pompée qui, dans le tems des proscriptions, s'étoit emparé de la Sicile. Agrippa, lieutenant d'Octave défit Pompée et reprit la Sicile. Cette victoire fut la véritable époque de

la puissance d'Octave, elle mit entre ses mains la Sicile entière; île importante pour les approvisionnemens de Rome et de l'Italie. Lépide qui avoit pris part à cette guerre fut accusé d'avoir trahi la cause commune, abandonné de son armée, déposé du triumvirat et envoyé en exil. Octave s'appropria l'Afrique et la Numidie.

Ce même Agrippa, auquel Octave devoit toutes ses victoires, venoit d'appaiser deux révoltes qui s'étoient élevées dans les Gaules; l'une au nord, à laquelle les peuples de la Germanie avoient pris part; l'autre au midi, excitée par les peuples de la Gaule aquitanique (1). Dans la première, il avoit poursuivi les Germains au-delà du Rhin, et transplanté en-deçà de ce fleuve, les Ubiens, peuple germain, qui se soumit de lui-même à la domination romaine, pour

(1) Diod. L. XLVIII.

se soustraire aux Suèves auxquels ils ne pouvoient plus résister.

Cependant à mesure qu'Octave augmentoit sa puissance, Antoine, enchaîné par les charmes de Cléopâtre reine d'Egypte, sacrifioit à cette princesse les intérêts de sa patrie, distribuoit les provinces de l'empire à elle et à ses fils, et éloignoit les esprits par la voluptueuse licence de ses mœurs, par une lâche insouciance dans sa conduite. La haine qu'il s'attira, le mépris dont il se couvrit, tournèrent au profit de son rival. On déclara la guerre à Cléopâtre; le sénat exclut Antoine du consulat, lui ôta sa dignité de triumvir; et toute l'Italie joignit ses forces à celles d'Octave, pour tomber sur l'imprudent et foible Antoine.

L'amant de Cléopâtre passa en fêtes et en jeux, un tems qu'Octave employoit à des préparatifs. Près du promontoire d'Actium en Epire, se rencontrèrent les flottes des deux partis, tandis que deux armées de terre étoient en présence sur

le rivage. Antoine attaqua la flotte de son rival, on se bat avec courage; la victoire étoit encore indécise, lorsque Cléopâtre, par une lâche trahison, prend la fuite avec tous ses vaisseaux. Le foible Antoine oubliant les intérêts de sa gloire et le salut des siens, court après l'objet de son extravagante passion, laisse la victoire à son rival, et abandonne au hasard sa flotte et son armée. La flotte fut vaincue, l'armée sans chef se soumit d'elle-même.

Quelque tems après, Octave passe en Asie, s'avance vers l'Egypte. Cléopâtre lui facilite elle-même la conquête de son royaume, dans l'espoir de soumettre ensuite le vainqueur, par le pouvoir de ses charmes. Elle se trompa. Antoine se donna la mort; Cléopâtre prisonnière, suivit son exemple, pour ne pas servir d'ornement à un triomphe. L'Egypte est réduite en Province romaine, Octave est seul maître de tout l'empire, la république n'est plus.

Le vainqueur d'Antoine fut reçu à Rome au milieu des acclamations de tout le peuple. Maître absolu de vingt-cinq légions (1), composées en partie de brigands, nourries pendant vingt années de guerres civiles, dans l'habitude de la violence et du carnage, dans le mépris et la haine du sénat, dans l'oubli de la chose publique, dans l'attachement à des chefs de factions dont ils tenoient et leurs jouissances actuelles, et l'espoir de les augmenter à l'avenir, aucune puissance ne se trouvoit dans l'empire capable de lui résister, aucune ne pouvoit naître des circonstances, bien moins encore des dispositions où se trouvoient tous les ordres de citoyens.

Les défenseurs les plus ardens de la liberté, avoient péri dans les proscriptions ou dans les combats (2). Les sé-

(1) Diod. l. LV. 23. p. 794.
(2) Tacit. ann. liv. I. c. 2.

nateurs et les nobles voyoient sans cesse étinceler sur leurs têtes le fer des assassins, s'étendre sur leurs biens le bras rapace des brigands; depuis qu'eux-mêmes ils avoient rompu la barrière qui les défendoit à l'égal des autres citoyens, depuis qu'ils avoient appris à fouler aux pieds les lois les plus sacrées. Le désir tremblant de conserver leurs vies et le reste de leur fortune, avoit absorbé tous les autres sentimens, même l'ambition. Leurs crimes avoient entraîné la perte de leur considération; leurs malheurs, celle de leur énergie; tout, celle de leur autorité. Le peuple détrôné et avili par les nobles et les patriciens, aigri contre ces ennemis de son bonheur, par des siècles de vexations et de perfidies, ne voyoit dans l'abaissement du sénat que le plaisir secret de la vengeance. De tous ceux qui vivoient alors, aucun n'avoit vu les beaux jours de la république; tous battus par les tempêtes qui causèrent sa ruine, ne

désiroient que le repos, même au prix de la liberté, comme un malade abattu par une longue suite de douleurs, ne voit que la fin désirée de ses maux dans la mort qui va le frapper. Les provinces déchirées par les armées des factions, épuisées par les brigandages des gouverneurs, attendoient de l'autorité absolue d'un seul la destruction des premières, plus de dépendance dans les seconds et moins de complicité avec eux. Ainsi toutes les voies étoient préparées au pouvoir arbitraire, toutes les têtes s'avançoient d'elles-mêmes sous le joug.

Malgré ces dispositions, Auguste, naturellement lâche et timide, trembla sur le premier dégré du trône dont il s'étoit frayé la route à force de meurtres et de cruautés. L'engourdissement général des nations ne le rassuroit pas contre le poignard d'un citoyen. L'exemple de César, maître de l'empire sous le nom de dictateur, immolé à la vengeance publique, lorsqu'il voulut prendre le

titre de roi, effrayoit sans cesse son imagination. Cette foiblesse le servit mieux que l'audace de son père. Au lieu de s'emparer ouvertement de tous les pouvoirs, et de s'y maintenir par la force, il aima mieux, conservant toutes les formes de la liberté, acquérir une influence secrète sur les sources de ces pouvoirs, et les attirer insensiblement à lui, en feignant de les écarter et d'en craindre le fardeau.

Avant son retour d'Egypte, le sénat lui avoit décerné tous les honneurs et toute la puissance; et Sex. Apuleius, son collègue, dans le consulat, avoit juré avec tous les sénateurs d'observer ses décrets. Octave refusa les titres qu'on lui avoit prodigués, se démit de la puissance de triumvir, continua d'exercer la charge de consul dont il étoit revêtu, et n'accepta que la puissance tribunitienne, mais seulement pour un tems, et uniquement, disoit-il, pour protéger le peuple, dont il se déclaroit l'ami et

le défenseur (1). Cette puissance rendoit sa personne sacrée, dévouoit aux dieux infernaux ceux qui auroient osé l'attaquer par des paroles ou des actions, et lui donnoit le droit d'abolir tout ce qu'on auroit pu faire contre sa volonté.

Cependant il s'attachoit de plus en en plus le sénat, par un respect simulé et des faveurs prodiguées aux plus rampans; les troupes par des dons, le peuple par des distributions gratuites de blé, par l'abondance qu'il entretenoit dans la ville, par les comices qu'il rétablit, par le droit qu'il lui rendît d'élire ses magistrats; tous par des spectacles et des jeux qui nourrissoient le luxe, l'oisiveté et l'insouciance.

Il porta ensuite l'illusion au comble, en délibérant avec Agrippa et Mécène ses favoris, s'il étoit expédient pour la république qu'il se démît de son pouvoir; ou plutôt, il eut soin de faire savoir qu'il

(1) Tacit. annal. liv. I. c. 2.

avoit délibéré sur cette matière, et le peuple, bercé de l'espoir trompeur de reprendre sa liberté quand il voudroit, ne vit dans son tyran que l'instrument de sa tranquilité et de son bonheur.

La confusion que les troubles avoient mise dans les revenus de l'état, les scandales publics qu'avoient causés la conduite de plusieurs sénateurs, introduits par César à dessein d'avilir le sénat, sembloient exiger que l'on rétablît la charge de censeur supprimée, ou du moins suspendue depuis plus d'un demi-siècle. Les censeurs, outre le droit de changer à leur gré les membres du sénat, avoient encore l'inspection sur la conduite, les mœurs et la fortune des citoyens ; ils pouvoient élever à leur gré des familles au rang de patriciens, et des plébéïens à celui de chevaliers. Octave demanda la puissance censoriale et l'obtint, conjointement avec Agrippa qui fut son collègue.

Il usa de cette puissance pour engager

à se retirer deux cents sénateurs, qui prirent ce conseil pour un ordre, et il les remplaça par ses créatures. Il combla les riches de distinctions et de faveurs, assigna des pensions aux plus pauvres, s'attacha plusieurs familles considérables en les élevant au patriciat ; un grand nombre de citoyens en les faisant chevaliers ; il augmenta et renforça son parti.

Agrippa son collègue, le fit nommer prince du sénat, titre que les censeurs avoient toujours donné aux citoyens les plus distingués par leurs places et leurs services (1). Ce titre ne conféroit aucune puissance; mais il donnoit le droit d'opiner le premier dans le sénat, et ce droit entre les mains d'Octave, étoit celui de déclarer ses volontés et les décrets qu'il exigeoit. Octave ayant exercé dans la suite la puissance souveraine sous le nom de prince, l'acception en

(1) Dio Cass. liv. LIII. 1. p. 696. Sueton. in August. c. 35.

fut changée ; il signifia celui qui exerce la puissance suprême, et il est passé avec ce sens dans nos langues modernes.

Après ces préparatifs, Octave frappa le dernier coup. Il se rendit au sénat; ses amis seuls étoient instruits de son dessein. Là, après avoir excusé sa conduite passée, par le devoir de venger la mort d'un père ; par la nécessité de s'opposer à deux collègues indignes, auxquels il avoit été forcé de s'unir ; par l'amour de la république, qu'il ne vouloit pas livrer au pouvoir arbitraire du lâche Antoine, et d'une reine barbare ; il déclara que rien ne s'opposant plus au penchant de son cœur, il venoit remplir le plus cher de ses devoirs, rendre solennellement au sénat et au peuple leurs anciens droits, ne désirant plus rien que de vivre confondu dans la foule de ses concitoyens, et de jouir du bonheur qu'il avoit procuré à sa patrie.

A cette proposition imprévue, une seule réponse étoit exempte de danger,

c'étoit de s'opposer au dessein d'Octave. Le sénat s'y opposa unanimement. On refusa d'accepter sa démission, on le conjura de ne pas abandonner la république qu'il avoit sauvée. Octave insista, mais cédant aux prières des sénateurs, et feignant enfin de se soumettre aux ordres du sénat, il se chargea du commandement suprême de l'armée, sous le titre d'empereur, du gouvernement des provinces, sous celui de proconsul; et afin de rendre sa personne respectable et sacrée, on lui donna le nom d'Auguste, que jusqu'alors on n'avoit donné qu'aux temples consacrés par les augures (1).

Mais en paroissant céder à la volonté du sénat, Auguste toujours fidèle à son plan de ruse et de perfidie, déclara qu'il ne se chargeoit de tous les pouvoirs que pour dix ans seulement; et pour se dé-

(1) Dio liv. LIII. 16. p. 710. Suet. in August. l. VII.

charger d'une partie du fardeau que sa modestie sembloit repousser, il exigea que le sénat le partageât avec lui, et gouvernât une partie des provinces.

Les Provinces romaines furent donc divisées en deux classes, et l'empire soumis à deux espèces de gouvernemens. Au sénat et au peuple furent assignées l'Afrique, la Numidie, l'Asie, l'Epire avec la Grèce, la Dalmatie, la Macédoine, la Sicile, la Crète avec la Lybie, la Cyrénaïque, le Pont, la Sardaigne et la partie de l'Espagne, connue sous le nom de Bétique. Auguste se réserva le reste de l'Espagne, toutes les Gaules, la Germanie, la Syrie, la Phénicie, la Cilicie, l'île de Chypre et l'Egypte. Par ce partage, il affectoit de laisser au sénat la jouissance tranquille des meilleures parties de l'empire, et de ne garder pour lui que celles qui, exposées aux invasions et aux guerres, ne lui promettoient que des travaux et des dangers. Mais en effet, il ne laissoit que des provinces

foibles et désarmées, et se trouvoit maître dans les siennes de toutes les forces militaires. Ainsi une aristocratie précaire gouvernoit les provinces intérieures, tandis que la tyrannique monarchie affermissoit son trône dans les provinces frontières.

Des circonstances favorables qu'Auguste fit naître, ou dont il sut profiter, lui permirent de mettre une garnison dans Rome et dans l'Italie, et lui firent accorder pour la vie, les puissances consulaires, tibunitiennes et la dignité de souverain pontife ; ce qui mit le complément à son pouvoir. Le commandement des armées lui donnoit le droit de vie et de mort sur les soldats, en vertu de leur serment ; bientôt la bassesse engagea les citoyens à prêter ce serment ; et il put commander dans Rome, comme dans un camp.

A tous les titres que lui avoient prodigués l'illusion, la foiblesse ou la crainte, la flatterie ajouta celui de père

de la patrie, l'extravagance celui de dieu. Le premier signifioit beaucoup à Rome, où les pères avoient sur leurs enfans droit de vie et de mort; il indiquoit un respect sans bornes, une soumission aveugle. Le second, passé d'Asie en Europe, avoit été donné aux gouverneurs des Provinces romaines, accoutumées à honorer leurs tyrans par des statues, des temples et des sacrifices, à-peu-près comme ces peuples sauvages, qui adoroient l'esprit malin qu'ils regardoient comme la cause de tous leurs maux.

Auguste refusa des temples dans Rome, mais il permit de lui en élever dans quelques provinces, à condition que son culte ne seroit point séparé de celui qu'on rendoit depuis long-tems à la ville de Rome; moyen adroit, qui sous l'apparence de la modestie, attiroit sur la superstition nouvelle, le respect que l'on portoit à l'ancienne, et relevoit l'une par l'autre.

C'est ainsi que les malheureux Romains fatigués par une longue suite de forfaits et de brigandages, séduits par une bienveillance perfide, perdirent tout sentiment de dignité, de force et de courage, s'accoutumèrent à confondre les fers de l'esclavage avec les liens sacrés de la nature ; c'est ainsi que les peuples élevant des autels et des temples à leurs tyrans, consacrèrent eux-mêmes la tyrannie, l'environnèrent d'un sanctuaire respectable, et dans leurs monstrueuses superstitions, l'associèrent à la divinité.

Auguste renversa la constitution de la république. Il ne resta plus de l'ancienne liberté qu'un vain simulacre, les ressorts du gouvernement républicain étoient rompus ; l'ancien esprit avoit disparu, il ne s'agissoit plus que de tarir à jamais les sources qui auroient pu le reproduire.

Dans les beaux tems de la république, les légions n'étoient composées que de citoyens attachés à la patrie par les biens

qu'ils y possédoient. Les pauvres en étoient exclus. Alors chaque soldat combattoit pour la patrie, et les chefs ne pouvoient corrompre une armée entière. Marius voulant se faire un parti contre les nobles, admit indistinctement les pauvres dans les légions ; et toute l'Italie ayant obtenu quelque tems après le droit de bourgeoisie romaine, les troupes des alliées ne furent plus distinguées de celles des Romains.

Ces soldats ramassés en partie dans les classes malheureuses, ne connoissoient le gouvernement que par le mal qu'ils en recevoient ; les riches et les sénateurs, que par l'oppression et les usures. La plupart n'avoient point de patrie, il fut aisé à des chefs prodigues et populaires de s'attacher des hommes auxquels on montroit, pour la première fois, la considération et l'aisance, et que l'on menoit par le pillage à ce qui passoit alors pour de la gloire. C'est ainsi que les légions commandées par César,

César, cessèrent d'être l'armée de la république, devinrent celle de César, n'eurent d'autre patrie que leurs camps, ne reconnurent d'autre maître que leur général. Auguste se trouvoit à la tête de ces légions, il continua sur le plan de son père, il fit plus.

La monstrueuse étendue de l'empire; la nature de ses bornes, formées par des mers, des climats glacés ou brûlans, des forêts et des marais stériles habités par des hordes de barbares, possédant pour tout bien la liberté et la vie, et préférant la mort à la servitude; l'impossibilité de contenir dans l'obéissance un si grand nombre de peuples divers, auxquels l'ancienne politique avoit laissé une partie de leur liberté et de leur fierté première; la corruption que les guerres civiles et les passions des chefs avoient introduite dans la formation, la discipline et la tenue des armées; la difficulté d'affermir un trône nouveau élevé dans l'ombre, sur les fondemens incer-

tains de l'astuce et de la perfidie; tout sembloit repousser l'ancien système de conquêtes, suivi constamment dans les tems de la république; tout sembloit appeler un système nouveau, et qui produisît la tranquillité au dedans et la paix au dehors.

Auguste, porté d'ailleurs à la paix par sa lâcheté naturelle, saisit avidement le plan de ce nouveau système, qui lui fut présenté par Mécène (1). Pour établir la tyrannie, il falloit éteindre le patriotisme et y substituer l'amour du tyran. Les riches, plus attachés que les autres à la patrie, à cause de leurs possessions, furent désarmés et écartés des places fortifiées; les pauvres, aigris par le malheur et plus disposés à s'attacher à un maître, furent armés, et formèrent une milice perpétuelle soldée par l'empereur. Les premiers furent obligés de payer les seconds par le moyen des impôts

(1) Dio. l. LII. c. 14-43.

que l'on établit sur les propriétés. Ainsi s'établirent dans notre occident, au lieu des soldats citoyens, ces armées de satellites et d'assassins nourries de la substance des peuples par la main des tyrans, et prêtes à massacrer au moindre signal ceux dont ils consument la subsistance. La guerre devint un vil métier.

Le repos après l'anarchie des guerres civiles; la sureté apparente d'une partie des propriétés, après les brigandages des chefs et des soldats, des gouverneurs et des sénateurs leurs complices, qui depuis si long-tèms rendoient les propriétés incertaines; tout contribuoit à faire goûter cet horrible ordre de choses, déguisé sous l'appât de quelques biens trompeurs, et masqué par une bienveillance traîtresse. Les citoyens désarmés s'amolirent peu à peu et par leur situation, et par leur inaction, et par les plaisirs dont le tyran les enlaçoit. Ils perdirent le sentiment de la liberté, qui seul donne à l'ame sa véritable énergie, au cœur

ses vraies vertus. Le genre humain dégénéra ; des millions d'hommes rampèrent sous un seul homme, souvent sous le plus méprisable de tous les hommes ; et les règnes suivans purent développer impunément tout ce que la tyrannie a d'exécrable et de dégoûtant.

Telles furent les suites de l'abominable politique de ce Mécène, tant loué par les poètes, et duquel dix-huit siècles, serviles échos les uns des autres, n'ont pas encore su faire justice ; de cet Auguste, dont la dégradation humaine a fait un dieu, la sottise un grand homme, et que la philosophie doit peindre comme le plus exécrable des tyrans, puisqu'il créa l'art funeste de la tyrannie, puisqu'il couvrit de fleurs le précipice où il entraîna le genre humain, puisqu'il profana les vertus en les faisant servir au malheur des hommes, puisqu'avec le sourire de l'amitié, il présenta aux peuples la coupe empoisonnée de l'avilissement et de l'esclavage.

Les Gaules furent donc soumises immédiatement au gouvernement du tyran. Cette province étoit importante et par le caractère de ses habitans, toujours fiers et impatiens du joug, et par le voisinage des peuples de la Germanie, les plus terribles ennemis du nom romain, et parce qu'on pouvoit en tirer de grands revenus, si nécessaires dans le nouvel ordre de choses.

Auguste se hâta de s'y rendre pour y régler le gouvernement selon son plan. S'il laissoit aux Romains les apparences de la liberté, il n'en fut pas de même pour les provinces. Prévenir les révoltes et les guerres intestines; éteindre peu à peu le courage des citoyens; rompre tous les liens qui les avoient réunis jusqu'alors; placer sur les frontières des troupes perpétuelles et soldées, qui ne prenant aucun intérêt au sort des citoyens, n'ayant d'autre patrie que leur camp, d'autre intérêt que celui de leur chef, fussent toujours prêtes à marcher

contre les citoyens et les étrangers, et pussent promptement se porter vers tous les points ; en un mot, accoutumer les habitans au joug, transformer les citoyens en esclaves, et les soldats en brigands de profession ; tel fut le plan qu'Auguste se hâta d'exécuter dans les provinces dont il garda le gouvernement.

César avoit épuisé la Celtique d'hommes et d'argent. Un million de Celtes tués dans les guerres qu'il leur avoit faites ; plusieurs milliers emmenés avec lui contre Pompée ; les levées continuelles que les différens chefs de factions avoient faites dans ces contrées pendant les guerres civiles ; le malheur de ces provinces, sans cesse ravagées dans ces tems de désolation, et par les armées, et par les gouverneurs, et par le sénat qui vendoit l'impunité ; tout avoit contribué à dépeupler la Celtique de ses habitans originaires.

Auguste augmenta encore cette dévastation. Les garnisons qu'il établit à

Rome et dans le reste de l'Italie, les troupes qu'il distribua sur les frontières de l'empire pour les défendre, étoient composées en grande partie de Celtes; et comme il ne vouloit les former que des hommes les plus pauvres et les plus robustes, les campagnes furent bientôt dégarnies de cultivateurs Gaulois, et les villes d'artisans.

Alors des hommes de quatre nations différentes, vivoient sur les terres des Gaules; les descendans des anciens Celtes; les Romains distribués en grand nombre dans toutes les provinces (1),

(1) Ces colonies étoient partie civiles, partie militaires. Après que les empereurs eurent établi les légions perpétuelles, les provinces se trouvèrent peuplées par une espèce de soldats, et les soldats retirés des légions, qui recevoient le prix de leurs services en terres ou en argent, s'établirent en grande partie avec leur famille, dans le pays où ils avoient passé leur jeunesse avec gloire.

A l'égard des mœurs et de l'arrangement

par les légions et les colonies, exerçant en gros le commerce, les arts et l'agriculture, ou servant au luxe des gouverneurs, ou employés dans la perception des impositions ; les Grecs se répandant par-tout, de Marseille et de ses colonies par les arts et le commerce ; les Germains qui avoient passé le Rhin et s'étoient établis en différens tems le long de la rive gauche de ce fleuve, dans toute sa longueur.

L'ancienne Province romaine, nommée alors Gaule narbonnoise, étoit devenue toute romaine, et par l'habitude de l'esclavage, et par la corruption des mœurs.

---

intérieur, les colonies étoient une image parfaite de la métropole ; et comme les Romains devinrent bientôt chers aux naturels du pays par les liens de l'amitié ou du sang, ils leur inspirèrent un respect puissant pour le nom Romain, et un désir rarement trompé de partager dans l'occasion leurs avantages et leur gloire. *V. Gibbon, Hist. de la décad. de l'emp. I. p. 72.*

La contagion s'étoit étendue rapidement dans la Gaule aquitanique ; la Gaule Celtique, qui contenoit le plus grand nombre d'anciens habitans, étoit retenue sous le joug, et par son épuisement, et par les légions, et par les chefs des cités vendus depuis long-tems aux Romains, et par l'opinion qui faisoit prendre les anciennes formes pour la liberté, et par l'orgueil d'une domination vaine et apparente, que César avoit fomentée et fait naître, en soumettant quelques foibles cités à d'autres cités plus puissantes, et par l'impossibilité d'opérer une réunion solide parmi tant de cités, divisées d'opinions, de mœurs et de gouvernemens. Au milieu de tant de maîtres vigilans et inflexibles, de tant de traîtres payés pour maintenir l'esclavage, les Belges les plus courageux de tous les Gaulois étoient encore les plus à craindre pour les Romains, soit par leur caractère, soit à cause du voisinage des Germains, toujours prêts à faire des inva-

sions dans l'empire, ou à se joindre à ses ennemis.

Plusieurs espèces de gouvernemens étoient établies parmi les divers habitans des Gaules. Marseille étoit gouvernée par une espèce d'oligarchie, modérée par des lois prudentes qui attachoient le peuple à ce gouvernement, en lui laissant un nombre d'emplois lucratifs et l'espérance de s'élever, à force de mérite, à des magistratures importantes (1). Les colonies dépendoient de la métropole selon l'usage de la Grèce.

Les colonies romaines dispersées dans toutes les Gaules, y retraçoient en petit l'image de la capitale. Leur but étoit de contenir les nouveaux sujets dans l'obéissance, de les accoutumer insensiblement aux mœurs, au gouvernement, aux usages et à la religion des vainqueurs, et de dédommager les colons de l'éloignement de leur patrie, en

(1) Voyage du J. Anachar. t. V. p. 261.

leur procurant autant qu'il étoit possible, dans leurs nouvelles demeures, les agrémens et les plaisirs qu'ils auroient pu regretter.

Les Celtes ou Gaulois étoient gouvernés par les Romains de deux manières différentes. Les uns, tels que ceux de la Province narbonnoise, gémissoient sous le joug barbare des gouverneurs, dont les exactions étoient d'autant plus énormes, qu'en pillant pour satisfaire leur avidité, ils pilloient encore pour acheter du sénat l'impunité de leurs crimes. Plusieurs autres cités des Gaules, acharnées à défendre leur liberté, ou trop puissantes pour ne pas inspirer des inquiétudes, avoient été réduites de même en Province romaine, par politique ou par vengeance. Quelques-unes qui avoient vendu à César la liberté de leur patrie, conservèrent encore les anciennes formes de leur gouvernement. Elles avoient des espèces de rois, ou des sénats aristocratiques, les uns et les autres flottant

sans cesse entre la soif de la tyrannie, et la crainte de fournir aux Romains une occasion de les anéantir. Des assemblées particulières de chaque cité, et une assemblée générale de la Celtique prétendue libre, se convoquoient encore régulièrement, non comme auparavant, pour délibérer sur les intérêts des cités, ou décider de la paix et de la guerre; mais pour aviser aux moyens d'exécuter les ordres du gouverneur Romain qui présidoit à toutes les Gaules, et de lever les hommes et l'argent qu'exigeoient les tyrans.

Ce régime étoit extrêmement favorable au système de la république. Les chefs des cités n'étoient proprement que les officiers du sénat, et l'ancien esprit guerrier qu'il laissoit subsister dans les cités, par le pouvoir et l'usage de s'armer au besoin, entretenoit une pépinière de soldats courageux, toujours prêts à se réunir pour repousser l'ennemi, ou voler à de nouvelles conquêtes.

Auguste, en changeant les principes, dut abolir ces modifications qui lui devenoient inutiles. Les Gaules furent désarmées jusqu'au nord. Une nouvelle division rompit les anciennes liaisons qui fournissoient encore à quelques cités les moyens de se réunir ; elle mêla les peuples de manière à noyer les restes de l'ancienne vertu dans le cloaque de la corruption nouvelle, et divisa ceux dont la situation ne se prêtoit pas à ce mélange. Une partie des habitans de la Celtique proprement dite, se trouvèrent réunis avec ceux de la Province narbonnoise, accoutumés depuis long-tems au joug romain (1) ; ceux d'entre la Loire et la Garonne ne formèrent plus qu'une seule province avec les Aquitains, les

---

(1) La Province narbonnoise paroissoit si sure et si attachée au joug, que lorsqu'Auguste fit une loi qui défendit aux sénateurs d'aller dans les provinces sans permission, il en excepta la Sicile et la Province narbonnoise,

moins courageux de tous les Gaulois, et par leurs mœurs efféminées, les esclaves les plus surs, et les corrupteurs les plus utiles à la tyrannie (1). Le reste situé entre la Loire et la Seine, affoibli par ce double démembrement, conserva le nom de Gaule celtique, et reçut bientôt après celui de Gaule lyonnoise, de la ville de Lyon, déjà célèbre et florissante (2). La Gaule Belgique la plus à craindre de toutes pour le tyran, parce qu'elle étoit moins amollie, et produisoit un plus grand nombre d'hommes courageux, fut subdivisée en trois pro-

---

apportant pour raison, au sujet de cette dernière, son respect distingué pour le sénat, *ob egregiam in patres reverentiam.* Tacit. annal. l. XII. c. 23.

(1) *Aquitani enim ad quorum littora ut proxima placidaque merces adventiciæ convehuntur, moribus ad mollitiem lapsis, facile in ditionem venere romanam.* Amm. Marcell. liv. XV. c. 2.

(2) Strab. l. IV. p. 177.

vinces. Toute l'étendue du pays qui suit le cours du Rhin, depuis le commencement de l'Alsace moderne, jusqu'à l'Océan, habitée alors par des peuples d'origine germanique, prit le nom de Germanie, et fut divisée en haute et basse, selon le cours du fleuve. Le reste conserva le nom de Belgique (1). La Gaule transalpine se trouva donc divisée en six provinces, à chacune desquelles Auguste préposa un gouverneur particulier (2). Dans les deux Germanies furent placées huit légions, qui campoient sur les bords du Rhin, toujours prêtes à repousser les terribles essaims des peuples qui habitoient au-delà du fleuve.

Le gouvernement devint uniforme; les petits rois dont on n'avoit plus besoin,

(1) Dio. liv. LVIII. Tacit. ann. liv. III. c. 41. liv. IV. c. 73.

(2) Voy. Bouquet. Recueil des Hist. t. I, p. 546 et 547.

disparurent, les sénats perdirent le peu d'autorité qui leur restoit, l'assemblée générale des Gaules fut abolie; il n'y eut plus ni puissance publique, ni liberté constitutionnelle (1).

---

(1) Voy. Gibbon. tom. I. c. 2. pag. 70-71. M. Dubos dans son histoire de l'établissement de la monarchie française (L. I. c. 4.), s'efforce en vain de prouver que les assemblées générales de la Celtique, subsistèrent encore sous les empereurs. L'assemblée qu'Auguste tint à Narbonne (Tit.-Liv. Epit. l. CXXXIV.) ne pouvoit être une assemblée générale et constitutionnelle des Gaules. Du tems de César cette assemblée se tenoit à Autun (*Ces. de bell. Gall. l. VII. c.* 63.) dans la cité des Eduens. Ç'auroit été la détruire entièrement que de la convoquer dans une colonie romaine, au milieu d'une Province toute romaine, et qui n'avoit pas conservé la moindre trace de son ancienne liberté. La Province narbonnoise étoit proprement une province étrangère, à l'égard de la Celtique, telle que César l'avoit laissée. Le dessein d'Auguste étoit de désarmer les Celtes, de faire le dénombre-

Auguste

Auguste qui s'étoit rendu à Narbonne, y fit le cens ou dénombrement des Gaules nouvellement conquises. Un état du nombre des habitans, de leurs héritages, de leurs biens, de leurs facultés,

---

ment des Gaules, de lever des impositions arbitraires ; une assemblée générale de la nation étoit un moyen très-dangereux de parvenir à ce but. La crainte pouvoit bien tourner tous les suffrages publics au gré de l'empereur, mais il auroit pu arriver aussi, comme du tems de César, que les principaux d'entre les Celtes, eussent saisi cette occasion pour prendre des engagemens secrets, et former le projet de renverser bientôt ces arrangemens nouveaux, si contraires à leurs intérêts et au caractère de la nation. On ne trouve dans les historiens aucune autre trace de ces assemblées, sous Auguste et ses successeurs ; il est donc plus que probable que l'assemblée de Narbonne, ne fut composée que des chefs des légions et des premiers magistrats des colonies romaines, en un mot, de ceux qui étoient destinés à présider à la nouvelle administration. Si quelques Celtes des

de leur résidence, de l'étendue et de la qualité de leurs terres, du nombre de leurs enfans, de leurs domestiques et de leurs esclaves, mit le tyran à même de connoître la force de ces provinces,

---

cités y furent admis, ce ne fut, sans doute, que des hommes déjà gagnés, ou que l'on gagna dans cette occasion. Ils n'y formèrent qu'une très-petite partie de cette assemblée qui, à aucun égard, ne peut être comparée avec les anciennes assemblées générales des cités de la Celtique. Les assemblées des cités particulières purent subsister sans danger, parce que ces cités étoient en trop grand nombre pour devenir dangereuses, parce que les officiers de l'empereur y présidoient et y dictoient les lois, et que les objets des délibérations ne pouvoient être d'aucune importance sous la nouvelle forme de gouvernement.

A tout ceci on peut ajouter que Mécène, dont le plan fut presque suivi entièrement par Auguste, avoit conseillé à ce prince de ne laisser aucun pouvoir aux sujets des Province et de n'y permettre aucune assemblée. *De externis regendis sic senseo : primum ne quis*

et de savoir à quel point il pouvoit les opprimer sans les anéantir. D'après ces dénombremens, furent établies des impositions arbitraires et excessives (1), qui se levoient chaque mois : méthode

---

usquam rei ullius potestatem habeat, neque in concionem omnino coeat. Nam neque boni quicquam statuet, et subinde turbas aliquas excitabit. (Dio Cass. l. LII. c. 29. p. 682.) Quand même il seroit prouvé que le discours d'où ce passage est tiré, est tout-à-fait de l'invention de l'historien, il n'en prouveroit pas moins ce qu'on avance ici ; car Dion, en imaginant le plan de gouvernement d'Auguste, auroit travaillé, sans doute, d'après les faits qui lui étoient connus.

(1) On ne sauroit dire au juste la somme annuelle des revenus des Gaules, sous les premiers empereurs. Velleius Paterculus (Liv. II. c. 39.) la croyoit égale à celle qu'on levoit sur l'Egypte. Or, selon Strabon (Liv. XVII. p. 1149), sous les derniers Ptolomées, les revenus de cette province montoient environ à douze mille cinq cents talens, (environ 60 millions de notre monnoie) et cette somme

prudente qui facilitoit la perception, et sembloit rendre le tribut plus léger, en ne l'exigeant que par parties. Mais la manière de lever ces impôts produisit une nouvelle espèce d'oppression, beau-

---

fut beaucoup augmentée sous le gouvernement des Romains. Joseph fait dire aux Juifs, par le roi Agrippa, (de bell. Jud. liv. II. c. 16) que la ville d'Alexandrie seule, payoit plus d'impôts en un mois, qu'eux dans toute une année. Or, Cassius gouverneur de Syrie, après la mort de César, levoit sur les Juifs 700 talens. (Joseph. Antiq. liv. IV. c. 2); ce qui feroit croire que sous ces premiers empereurs Romains, l'Egypte, et parconséquent les Gaules, payoient beaucoup plus de 60 millions d'impositions. *Voy. Gibbon, Hist. de la Déc. de l'emp. t. I. p.* 331-332.

On peut s'imaginer aisément à quelles sommes excessives devoient monter les impôts des Provinces, si l'on pense à la paie considérable des troupes toujours subsistantes, aux gratifications fréquentes qu'on distribuoit aux soldats, aux récompenses qu'on accordoit aux vétérans, aux appointe-

coup plus dure que l'impôt même. Une multitude de gens rapaces et impitoyables se répandirent dans tous les cantons, chargés de cette perception les; exigèrent avec une dureté révoltante; et com-

---

mens établis alors pour tous les gens qui remplissoient des charges ou exerçoient des emplois, depuis les gouverneurs, jusqu'aux collecteurs des deniers publics; si l'on considère cette quantité d'édifices magnifiques dont Auguste embellit la ville de Rome et plusieurs villes des Provinces, les routes qu'il fit construire dans tout l'empire, les pensions qu'il faisoit aux sénateurs pauvres, les sommes immenses qu'il distribuoit souvent au peuple, et qui montoient quelquefois à plus de deux cents millions de notre monnoie. (Voyez le dictionn. Encyclopéd. au mot *Congiaires*).

M. Laureau, dans son *Histoire de France avant Clovis*, dit (Tom. I. p. 46.) qu'Auguste retiroit des Gaules quatre cent mille sesterces, évaluées à seize millions huit cent mille liv. par le père Bertholet, dans son histoire du Luxembourg, et que cet empereur doubla ces impôts sur la fin de son règne. Il auroit été

mirent d'horribles exactions, que l'empereur toléroit quand il en partageoit les fruits (1).

A ces sang-sues des cités se joignoient, pour l'oppression des peuples, les gouverneurs ou légats de l'empereur, exerçant en son nom, sous le titre de propréteurs, la puissance civile et militaire; précédés de six licteurs, entourés de soldats, siégeant sur les tribunaux avec le glaive, la cotte d'armes, (*paludamentum*) et tout l'appareil menaçant de la violence.

Ces gouverneurs n'avoient de compte à rendre de leur conduite qu'à l'empereur qui les nommoit et les déplaçoit à son gré; leur donnoit les instructions et les ordres qu'il jugeoit à propos.

Tel fut le gouvernement des Gaules sous

à souhaiter que cet auteur eût indiqué les sources où il a puisé cette assertion.

(1) Nous en verrons bientôt un exemple dans la personne de Licinius.

le règne d'Auguste. Seulement la Gaule narbonnoise éprouva quelque changement. Ce prince la rendit au sénat (1). Il y avoit cette différence entre les gouverneurs des Provinces du sénat et ceux des provinces de l'empereur, que les premiers portoient le titre de proconsuls, étoient précédés de douze licteurs lorsqu'ils avoient été consuls, de six seulement lorsqu'ils n'avoient été que préteurs, qu'ils siégeoient sur leurs tribunaux, sans glaive et en toge comme de simples magistrats civils, et que leurs pouvoirs n'étoient que pour une année. Dans ces provinces mêmes, le pouvoir suprême appartenoit à l'empereur; ses officiers militaires seuls y avoient droit de vie et de mort. Les proconsuls nommés par le sort recevoient de lui leurs instructions (2). Il y nommoit les procurateurs qui y levoient en son nom les

(1) Ann. 22. av. J.-C.

(2) V. Dio Cass. l. LIII. c. 12-16. p. 703-709.

revenus publics, et lorsqu'il paroissoit dans une de ces Provinces, l'autorité des proconsuls cessoit.

Ce nouvel ordre de choses avilit tellement les Gaulois, qu'outre les deux Germanies qui étoient toujours armées, on crut que douze cents soldats suffisoient pour contenir le reste (1). En

(1) *Quo circa sub mille et ducentis militibus serviunt, (Galli) quibus pene plures habent civitates*. Joseph. de B. Ju. liv. II. c. 28. Ce passage est tiré d'un long discours que, selon Josephe, Agrippa roi des Juifs fit à ses sujets, pour les détourner d'une guerre contre les Romains. Il n'est pas possible de l'entendre de toutes les Gaules ; la fausseté auroit été trop évidente. Je pense donc qu'il n'est question ici que des Gaules désarmées, c'est-à-dire, à l'exception des deux Germanies. L'envie d'augmenter l'idée de la terreur que les Romains inspiroient aux nations soumises, peut avoir fait diminuer ici le nombre des soldats qui veilloient à la sureté des Gaules ; mais cela prouve du moins que le nombre de ces soldats étoit très-petit, en comparaison de l'étendue du pays.

falloit-il davantage pour contenir un pays où l'ancienne constitution étoit anéantie, les peuples affoiblis et confondus ; où les hommes les plus robustes et les plus courageux, briguoient et obtenoient l'exécrable honneur de servir d'instrument à l'asservissement de leur patrie ; où ces hommes avilis pendant vingt années, dans le honteux service des légions, s'établissoient ensuite sur les terres qu'ils recevoient du tyran, pour prix de leurs services, répandoient au tour d'eux l'esprit d'oppression et d'esclavage, et préparoient des générations plus viles et plus barbares qu'ils ne l'étoient eux-mêmes ; où circuloit de toutes parts la corruption des mœurs, poison secret apporté de Rome, et que Rome renouvelloit sans cesse ; où les meilleurs esprits, dégoûtés de leur patrie, se portoient en foule dans la capitale pour ramper aux pieds du tyran et de ses satellites, et obtenir à force de bassesses, quelque part à leur faveur et à leurs dons ?

Il ne restoit plus dans la Celtique que des hommes foibles et soumis, qui s'accoutumant peu à peu à respecter les Romains, s'unissant avec eux par les liens du sang, s'imprégnèrent de leurs principes et de leurs opinions ; oublièrent les anciennes vertus de leurs ancêtres, qu'ils regardoient alors comme des barbares ; et se crurent policés parce qu'ils se trouvèrent esclaves d'une multitude de goûts et de besoins nouveaux. De là résulte une nation nouvelle, d'un caractère foible et timide, tournant les restes de son activité expirante vers les sciences et les arts, dont Auguste s'efforçoit de décorer son nouvel empire, comme le prêtre orne de fleurs la victime qui va tomber sous ses coups.

La plupart des descendans de ces anciens Celtes si fiers et si courageux, ne furent plus que des Gaulois timides et rampans (1). Au lieu de préférer la

---

(1) *Nam Gallos quoque in bellis floruisse*

liberté à tout, ils préférèrent à tout l'or, la faveur et les plaisirs. Au lieu de s'exercer à manier la pique, ou à lancer le javelot dans l'enceinte de leurs cités, ils languirent dans les obscurs bureaux des péages et des autres impôts, ou s'avilirent dans les jeux du cirque ou du théâtre, dans les basses intrigues des cours, dans les légions et les cohortes éloignées, au service des oppresseurs de leurs frères. Au lieu de montrer avec orgueil les dépouilles de leurs ennemis, ils apprirent à s'enorgueillir des marques honteuses de l'esclavage, et les briguèrent lâchement, avec autant d'ardeur que leurs pères avoient ambitionné l'honneur de mourir pour la patrie. Un grand nombre éloigné des emplois lucratifs par la pureté de leurs sentimens, l'aversion

---

accepimus. Mox segnitia cum otio intravit, amissa virtute pariter ac libertate. Tacit. in vit. Agric. c. II.

des intrigues, ou l'obscurité de leur naissance, se voyoient forcés de se tourner vers l'agriculture, et tâchoient d'arracher de la terre quelque soulagement à leur misère ; mais l'avidité rapace des tyrans les suivoit, le glaive à la main, pour recueillir derrière eux les fruits de leurs sueurs, et l'industrie découragée expiroit après les premiers efforts (1).

Mais envain Auguste s'étoit flatté d'affermir sur des fondemens solides, un vaste empire dépourvu de citoyens ; il ne pouvoit y réussir qu'en éloignant des frontières toutes les traces de la liberté, et depuis le Rhin jusqu'aux contrées les plus septentrionales, fourmilloient des multitudes de peuples

---

(1) *Quanquam et illa loca incoluntur, majore hominum copia quam accuratione; nam et mulieres fecundæ sunt et educatrices bonæ, et viri bello quam agriculturæ meliores. Nostro tamen tempore coguntur positis armis agros colere*. Strab. l. IV. p. 178.

libres, qui, forts de leurs mœurs et de leur indépendance, devoient renverser un jour cette puissance énorme et factice, élevée par le crime contre les saintes lois de la nature.

L'aspère Germanie inconnue aux Romains, jusqu'aux conquêtes de l'audacieux César, offroit alors à leurs légions, la masse énorme de ses marais immenses et de ses forêts antiques. Là, l'orgueilleuse puissance des tyrans du monde étoit forcée de s'arrêter, et de rester comme glacée, à l'aspect imposant de la liberté. Les peuples de ces contrées, longtems éloignés de la corruption, l'avoient vue paroître tout-à-coup, et avec elle les fers de l'esclavage. L'horreur des derniers les préserva des illusions de la première, ils repoussèrent la corruption et l'esclavage; il fut impossible de les subjuguer.

Auguste ne vouloit d'abord que les contenir; mais la liberté est un feu actif qui se communique rapidement. Les légions toujours armées, qui veilloient

à la repousser au-delà du Rhin, ne purent pas toujours étouffer ses progrès; et les Gaulois du nord, souffrant impatiemment le joug, et toujours prêts à le secouer, partageoient souvent avec les Germains la haine des tyrans et le désir de les exterminer.

Au commencement du règne d'Auguste, les Morins avoient soulevé la plupart des autres peuples de la Belgique, et les Suèves qui avoient passé en même-tems le Rhin, menaçoient de porter jusqu'au milieu des Gaules, la dévastation et le carnage. Quelque tems après, les Trévíriens aidés de ces mêmes Suèves, avoient pris les armes pour recouvrer leur liberté; les uns furent vaincus par C. Carinas, qui commandoit dans la Belgique, les autres par Nonius Gallus (1).

Dans les triomphes célébrés à Rome à l'occasion de ces victoires, les Romains

(1) Dio Cass. l. LI. c. 20 et 21.

ajoutèrent l'insulte aux avantages qu'ils avoient remportés sur les peuples de la Germanie. On vit dans le cirque des troupes de prisonniers Suèves et Daces, forcés de combattre les uns contre les autres pour amuser le peuple oisif.

Cette conduite devoit aigrir de plus en plus des peuples courageux, que le voisinage des Romains et la violence de leurs passions, ne portoient que trop à la guerre ; des peuples auxquels l'exemple des Romains devoit inspirer un nouveau dégré de férocité, justifié par le sentiment profond de la vengeance et de la justice naturelle.

Aussi les Germains ne laissoient-ils échapper aucune occasion de manifester leur resentiment, soit en massacrant les Romains qui tomboient entre leurs mains, soit en ravageant les provinces limitrophes, soit en excitant à la révolte les peuples voisins qu'ils trouvoient disposés à les écouter.

Quatre ans après les jeux insultans

dont on vient de parler (1), M. Vicinius fut envoyé contre eux pour venger la mort de quelques marchands romains, qui ayant pénétré dans la Germanie, pour y faire leur commerce, avoient été pris et massacrés par les habitans.

Alors Auguste avoit fait dans les Gaules, les arrangemens qui mettoient le sceau à l'esclavage de ces provinces. Les Germains du Rhin ne voyant plus que le fleuve entre eux et la tyrannie, frémissoient de rage et redoubloient leurs incursions. Les Gaulois réveillés par cet exemple, se roidissoient contre le joug, excitoient dans plusieurs cités des troubles et des murmures. Le défaut d'union entre ces nations indignées et ces peuples asservis, laissoit à Auguste le tems de détruire dans les Alpes et les Pyrénées, les restes d'une liberté qui lui étoit si odieuse. Ce qu'il fit alors à l'égard des Salasses, peuples des Alpes,

(2) An. 728.

descendus

descendus des anciens Celtes, mérite d'être rapporté pour ajouter un trait au vrai caractère d'Auguste, et faire disparoître, s'il est possible, les viles flatteries des poètes et des historiens qui l'ont si honteusement mis au rang des grands hommes.

Les Salasses s'étoient révoltés, c'est-à-dire, qu'ils avoient osé défendre encore avec fierté, leurs droits et ceux de l'humanité. Terentius Varron, fut envoyé contre eux. Ils furent vaincus en détail, parce que chaque canton voulut se défendre à part. On leur offrit des conditions. Ce fut d'acheter la paix par une certaine somme d'argent. Ils y consentirent. Alors on envoya chez eux des soldats sous prétexte de lever cette somme; mais par une horrible perfidie, familière aux Romains, et peu connue des nations qu'ils nommoient barbares, ces soldats se saisirent d'abord de toute la jeunesse du pays, puis de tous les autres Salasses qu'ils purent trouver,

sans distinction d'âge ni de sexe, et Auguste les fit vendre au nombre de trente-six mille, à condition qu'ils ne pourroient recouvrer leur liberté de vingt années. Ayant ensuite envoyé trois mille soldats prétoriens dans le pays, il leur distribua les terres des malheureux Salasses, et y fonda une ville que l'on nomma *Augusta prœtorianorum*, ou *Salassorum Augusta praetoria*. C'est aujourd'hui Aoust ou Aost dans le Piémont (1).

Pendant ces brigandages et plusieurs autres de cette espèce, les Germains du Rhin continuoient leurs incursions et leurs ravages sur les terres des Gaulois; et ceux-ci toujours plus malheureux et par ces incursions, et par les vexations continuelles des gouverneurs et des gens chargés de la perception des impôts, excitoient des troubles qui passoient de cités en cités, comme les flots d'une

(1) Dio. l. LIII. c. 26. Strab. l. IV. p. 205.

mer agitée. Agrippa fut nommé préfet de la Gaule, et chargé de calmer les esprits (1). Il ne put y parvenir.

Trois peuples Germains s'étoient enfin réunis, poussés les uns vers les autres par leurs dangers et leurs injures communes. C'étoient les Sicambres, les Usipètes et les Tenchtères, qui habitoient vers le Bas-Rhin. Les deux derniers poursuivis pour avoir mis en croix quelques Romains surpris dans leur territoire, s'étoient réfugiés chez les Sicambres, qui les avoient reçus parmi eux, et tous avoient passé le Rhin, ravagé les terres de la Belgique, et s'étoient avancés jusques dans le cœur des Gaules, d'où ils avoient remporté un riche butin. M. Lollius qui commandoit dans les Gaules, s'opposa inutilement à eux; il fut défait, chassé de son camp, et les vainqueurs emportèrent en triomphe

(1) Dio l. LIV. c. 11. p. 741.

l'aigle de la cinquième légion, qu'ils avoient prise dans le combat.

Cette victoire qui humilioit les Romains, pouvoit avoir des suites importantes. Les Gaulois qui haïssoient plus leurs maîtres que les Germains, ne s'opposoient que foiblement à ces derniers; plusieurs même les favorisoient en secret, et l'espoir de trouver en eux des vengeurs, leur faisoit perdre sans beaucoup de regret, des biens qui n'auroient pu échapper aux tyrans qui les gouvernoient.

Auguste se hâta de mener une armée dans les Gaules. A son approche, les Germains demandent la paix, et l'obtiennent en donnant des ôtages. Auguste resta deux ans dans les Gaules, pour étouffer les semences de la sédition, c'est-à-dire, pour appesantir le joug, selon sa coutume, récompenser des traîtres ou en gagner de nouveaux, et affoiblir tellement les Gaulois qu'il leur fût impossible de seconder les efforts de

leurs belliqueux voisins. Il ôta à plusieurs villes les droits qui leur étoient restés, ne répondit à leurs plaintes qu'en exigeant des sommes plus considérables (1), et en autorisant les exactions et les brigandages les plus criants de la part de ses officiers.

Ils étoient montés au point, ces brigandages, qu'un certain Licinius, gaulois d'origine, d'abord esclave de Jules-

---

(1) *Augustus, rebus Gallicis, Germanicis Hispanicisque omnibus confectis, quum multos in singulas civitates sumptus fecisset, magnam ab aliis vim pecuniae accepisset, libertatem ac jus civitatis aliis dedisset, aliis ademisset Druso in Germania relicto, Romam reversus est* (Dio Cass. l. LIV. c. 25. p. 755.) *Civitates, merita in populum allegantes, immunitate vel civitate donavit.* (Suet. in Aug. c. 47.) Il paroît par ce passage de Suetone, que ce que Dion appelle *liberté*, n'étoit autre chose que quelques immunités ou droits municipaux. Cette liberté n'étoit pas dangereuse pour le tyran.

César, et affranchi par lui, nommé ensuite procurateur des Gaules par Auguste, n'avoit pas honte d'exiger des Gaulois quatorze mois d'impositions, sous prétexte que le mois de décembre, n'étant que le dixième, selon la signification du mot, il restoit encore après lui deux mois, pour compléter l'année. Des cris d'indignation furent portés devant Auguste. Il feignit de s'irriter, et de vouloir punir le coupable. Mais celui-ci le mena dans sa maison, et lui montrant des monceaux d'or, d'argent et d'autres richesses : *C'est pour vous*, lui-dit-il, *c'est pour le peuple romain que j'ai amassé ces trésors ; prenez-les. Je n'ai pas voulu les laisser entre les mains des habitans du pays, qui auroient pu s'en servir pour se révolter.* Auguste prit toutes ces richesses, ne répondit point aux plaintes des malheureux Gaulois, et Licinius continua de les piller impunément (1).

(1) Dio Cass. l. LIV. c. 21. p. 750-751.

Auguste retourna à Rome, laissant Drusus dans les Gaules, pour veiller à leur sureté. A peine fut-il parti, que les Sicambres forts de l'alliance d'un grand nombre de peuples Germains, et surs des dispositions des Gaulois, recommencèrent la guerre avec une nouvelle ardeur. Drusus commença par appaiser les Gaulois. Les nobles, toujours amis de la tyrannie, pourvu qu'ils en partagent tant soit peu les rapines, se chargèrent encore cette fois, d'étouffer la flamme de la liberté, qui se rallumoit parmi le peuple. Drusus les assembla à Lyon sous prétexte de célébrer une fête en l'honneur d'Auguste, et ils entrèrent dans ses vues (1). On

(1) *Hic* (Drusus) *quum Sicambri, eorumque auxiliarii, propter absentiam Augusti, ac quia videbant Gallos jugum servitutis gravatim ferre, bellum pararent,* motus quidem subditorum præoccupavit, evocatis Gallorum primoribus; sub specie ejus diei,

ignore quel prix le Romain mit à cette trahison ; mais ou il fut considérable, ou la bassesse des nobles fut extrême. Car à cette occasion, ils rendirent à Auguste les honneurs divins, et lui ayant élevé un autel au nom de leurs peuples, ils consacrèrent à cette horrible divinité les images de soixante cités gauloises. Un d'eux, nommé Vercundaridubius, de la cité des Eduens, se chargea du nouveau culte, et revêtit cet exécrable sacerdoce (1).

Sans cette lâche perfidie des nobles gaulois, peut-être que c'en étoit fait de la tyrannie romaine ; l'humanité n'auroit pas à rougir d'avoir rampé sous un Tibère, sous un Néron, sous un Caligula, sous tant d'autres monstres de

---

qui hodie etiam Lugduni ad aram Augusti festus celebratur. (Dio Cass. l. LIV. c. 32. p. 762.)

(1) Dio Cass. loco citato. Tit.-Liv. Epit. l. CXXXVII. Strab. l. IV. p. 192.

cette espèce ; et le despotisme encore chancelant n'auroit pas eu le tems de jeter dans notre occident ces racines profondes qui s'étendent jusqu'aux enfers. Par cette perfidie, les braves Germains furent exposés à toute la férocité romaine, et peu s'en fallut que Drusus n'éteignit le feu de la liberté, depuis le Rhin jusqu'à la Baltique.

Auguste sentoit alors qu'il ne suffisoit pas de se borner à repousser les Germains. Drusus osa engager ses légions dans leurs épaisses forêts, et leurs marais incultes. Pendant quatre ans, il leur fit une guerre terrible, avec des dangers sans nombre, et quelques succès qu'il dut uniquement à la supériorité de la discipline. Enfin il dispersa plutôt qu'il ne vainquit une multitude de peuples, et en repoussa plusieurs jusqu'au-delà de l'Elbe. Sur les bords de ce fleuve, la terreur le saisit et il revint sur ses pas. Quelques historiens disent qu'un spectre l'arrêta en cet en-

droit par des paroles menaçantes. Mais quoi de plus effrayant pour les tyrans, que des multitudes de peuples fiers de leur liberté, et méprisant tous les prétendus biens qui appellent l'esclavage? Dans son retour, Drusus trouva de nouveaux peuples à combattre, qui sortoient en foule des forêts. Il périt par un accident; ce fut presque l'unique fruit qu'il retira de ses victoires. Dans cette guerre, les Gaulois combattirent contre les Germains, comme les Germains avoient combattu contre eux sous les ordres de César; les uns et les autres poussés par une fureur aveugle. Tite-Live nomme deux nobles qui s'y distinguèrent. Nommons-les aussi comme une note d'infamie : c'étoient Senectius et Anectius, de la cité des Nerviens (1).

Après la mort de Drusus, Tibère fut

---

(1) *Inter primores pugnaverunt Senectius et Anectius, tribuni Nerviorum.* (Tit.-Liv. Epit. l. 139.

chargé de continuer cette guerre. Les Germains demandèrent la paix. Les Sicambres seuls n'avoient point envoyé d'ambassadeurs. Auguste exigea qu'ils en envoyassent aussi ; et ils s'y résolurent. Ces embassadeurs des Germains, chefs de ces peuples, étoient en grand nombre. Le tyran toujours féroce et perfide, les fit arrêter et les dispersa dans différentes villes, où ils aimèrent mieux se donner la mort que de languir dans une honteuse servitude. Les Germains privés de leurs chefs, furent transportés, malgré eux, dans les Gaules, au nombre de quarante mille hommes (1).

Après ces dévastations, les Romains se trouvèrent maîtres de quelques cantons séparés, dans les déserts qui s'étendoient depuis le Rhin jusqu'à l'Elbe. Fidèles à leur ancien système, ils y formèrent des camps, y établirent des colonies, et travaillèrent à faire circuler

(1) Sueton. in Tiber. c. 9.

la corruption parmi les peuplades de ces contrées, comme ils avoient fait dans les Gaules et dans plusieurs autres contrées. Plusieurs nobles Germains s'étoient avilis jusqu'à accepter le titre de citoyen romain ou de chevalier ; plusieurs s'étoient mis au rang des soldats Romains, et recevoient d'eux une solde pour porter dans leur patrie le fer et la flamme, et se glorifioient de porter des coliers, des couronnes, ou d'autres ornemens de cette espèce, qu'ils recevoient pour prix de leur honteuse valeur. Un prince germain, ne rougissoit pas d'exercer dans la cité des Ubiens, les fonctions de prêtre d'un autel consacré à Auguste. (1). D'autres s'occupoient dans la Germanie à semer la division dans les cités, et à épier ce qu'on préparoit contre les Romains, à en détourner les effets, à préparer les peuples au joug. C'est par des moyens de cette espèce, que

(1) V. Tacit. ann. liv. II. c. 9.

Tibère, plus rusé que courageux, étoit parvenu à plier à ses volontés les peuples qui restoient encore dans ces vastes contrées, et à les rapprocher insensiblement des Romains et de leurs colonies.

Mais une insurrection des Pannoniens et des Dalmatiens, ayant appelé ce général hors de la Germanie, Quintilius-Varus qui commandoit l'armée du Bas-Rhin, en son absence, employa contre les Germains une rigueur qui lui fut fatale. Avide d'argent, il s'efforçoit d'en tirer d'eux autant qu'il étoit possible; possédé de la manie de juger, il les citoit à son tribunal, prononçoit des sentences et les faisoit exécuter.

Cette justice romaine devoit nécessairement déplaire à des peuples qui, jusqu'alors n'avoient vidé leurs différens que par la force ou par des arbitrages volontaires. La vue des haches et des faisceaux les révolta sur-tout, eux qui croyoient que les dieux seuls pouvoient priver un homme de la vie, et qui ne

connoissoient d'autres supplices que ceux qu'infligeoient leurs prêtres au nom de la divinité.

Cependant ils dissimulèrent quelque tems, contenus par les armées du Romain, et instruits par les perfidies dont si souvent ils avoient été les victimes. Ils feignirent même des différens qu'ils n'avoient pas, et accoururent en foule au tribunal de Varus, pour lui inspirer plus de sécurité et de confiance. Enfin le volcan de leur vengeance, si long-tems comprimé, éclata tout-à-coup. Arminius fils de Sigimer, chef des Chérusques, forma une conjuration secrète, et l'armée de Varus fut taillée en pièces par ruse ou à force ouverte. Lui-même blessé, se perça de son épée; plusieurs des siens imitèrent son exemple; d'autres furent réduits en esclavage. Trois légions, trois escadrons et six cohortes furent anéantis.

Cette glorieuse révolution qui rendoit la liberté aux Germains d'au-delà du

Rhin, jeta les Romains dans la plus grande consternation. Auguste déchira ses vêtemens, laissa croître ses cheveux et sa barbe en signe de douleur, déjà son imagination effrayée lui faisoit voir aux portes de Rome les Germains et les Gaulois réunis; et frémissant à la vue de ceux-mêmes de ces deux nations qui se trouvoient dans cette ville, soit parmi les soldats du prétoire, soit comme voyageurs, il les éloigna les uns et les autres, envoyant les premiers dans des îles, et ordonnant aux autres de partir sur-le-champ (1).

Ici l'on vit à quel point et combien rapidement le despotisme énerve les esprits et avilit les hommes; combien peu ils sont puissants, les princes, lorsqu'aulieu de citoyens ils n'ont que des multitudes d'esclaves. Auguste maître de presque tous les peuples connus, peut à peine former une nouvelle armée

---

(1) Dio. Cass. l. LXV. p. 583.

pour venger dans la Germanie, l'honneur du nom romain. Il ordonna à tous ceux qui étoient en état de porter les armes, de se faire inscrire. Nul ne se présenta. La confiscation des biens, la peine d'infamie, la mort même, rien ne put engager ses sujets à prendre les armes. Résistence glorieuse, si la haine du tyran l'eût inspirée! Car quelle nouvelle infamie peut jeter un tyran sur ses esclaves? et qu'est-ce que la mort pour qui a perdu la liberté?

Auguste fut obligé de former une armée de vétérans et d'affranchis, tirés au sort. Tibère la conduisit tremblante, au-delà du Rhin, mais sans beaucoup s'éloigner de ce fleuve; il se contenta de ravager quelques contrées, où il étoit bien sûr de ne point rencontrer d'ennemis. Les Germains, contens d'avoir recouvré leur liberté, s'étoient retirés dans leurs forêts.

Germanicus, fils de Drusus, succéda à Tibère dans le commandement des légions

gions du Rhin. Aussi courageux que son père, il forma le même projet, et faillit d'éprouver le même sort. Il remporta quelques avantages, et finit par perdre presque toute son armée dans les batailles ou dans les flots, lorsqu'il vouloit revenir par mer de ces contrées, trop peu connues des pilotes romains.

Germanicus n'avoit pas encore vengé la mort de Varus, et la perte de ses légions, lorsqu'Auguste mourut, empoisonné à ce qu'on croit par sa femme Livie. Tibère, fils de cette même Livie et de Tibère-Claude-Néron, adopté par Auguste, et déclaré son successeur à l'empire, lui succéda en effet au désavantage d'Agrippa, fils de cet Agrippa auquel Auguste étoit redevable de l'empire, adopté de même par ce dernier; mais éloigné par les intrigues de Livie.

Sous ce nouveau tyran, égal en perfidie à Auguste, supérieur en dissimulation, plus hardi dans le crime, on

vit se répandre parmi les peuples, cette multitude de serpens dévorans que le despotisme avoit nourris dans son sein, pendant un règne de plus de quarante années. Tibère, après s'être souillé du sang d'Agrippa qui lui portoit ombrage, affecta toutes les vertus comme son père, et renouvella la comédie que ce dernier avoit jouée si souvent dans le sénat, refusant l'empire par modestie, et comme ne pouvant suffire à un si grand fardeau.

Pour les nobles et le sénat, cette dissimulation étoit inutile, leur bassesse avoit prévenu ses vœux. Au lieu de profiter de cet instant pour relever la république, ils se précipitèrent de nouveau dans la honte de l'esclavage; les plus nobles les premiers, les autres ensuite, et après eux le peuple découragé (1).

---

(1) *At Romae ruere in servitium consules, patres, eques; quanto quis illustrior, tanto*

Mais Tibère craignoit Germanicus son neveu, chéri du peuple et des soldats, maître de deux armées puissantes, placées entre la Germanie et les Gaules; endroit le plus favorable pour braver tout le reste de l'empire. Il dissimula, il refusa de se charger du gouvernement, que cependant il avoit déjà exercé, en envoyant des ordres aux armées et aux provinces; et il fut sourd aux prières, aux larmes et aux supplications du sénat, jusqu'à ce que ses craintes fussent dissipées.

Elles n'étoient pas sans fondement;

---

magis falsi ac festinantes, vultu que composito, ne læti excessu principis, neu tristiores primordio; lacrimas, gaudium, questus adulatione miscebant. Sext. Pompeius et Sext. Apuleius coss. primi in verba Tiberii Caesaris juravere : apudque eos Leius Strabo, et C. Turranius, ille praetoriarum cohortium praefectus, hic annonae. Mox Senatus, milesque et populus. (Tacit. ann. liv. I. c. 7.

non que Germanicus aspirât à l'empire, mais par l'amour du peuple et des légions pour sa personne, par les dispositions des armées de la Germanie-romaine, composées en grande partie de vétérans et d'affranchis enrôlés malgré eux après la défaite de Varus, par la cupidité et la lâcheté des soldats qui, n'ayant plus de patrie, ne demandoient que de l'argent ou du repos.

Aussitôt après la mort d'Auguste, les légions de la Pannonie s'étoient révoltées; celles des deux Germanies suivirent leur exemple. Les vétérans demandoient leurs congés, les jeunes soldats une augmentation de paie. Germanicus, occupé alors à lever les impôts dans les Gaules, commença par engager les Séquaniens et les Belges à prêter serment à Tibère. Il vole ensuite dans la basse Germanie, et se voit forcé d'accorder aux soldats ce qu'ils demandent, craignant les Germains qui pouvoient se joindre aux révoltés, et n'osant

armer de nouveau les habitans des Gaules, plus redoutables que les ennemis du dehors. Les légions veulent le proclamer empereur, il s'y refuse; et fidèle à Tibère, il parvient à rétablir la discipline dans l'armée, et la conduit contre les Germains, qu'il eût soumis entièrement si la nature des lieux, les mœurs de ces peuples et le caractère de ses soldats eussent pu le permettre.

Le premier soin de Tibère, lorsqu'il fut assuré de la bassesse du sénat à son égard, fut de lui conférer tous les pouvoirs, c'est-à-dire, de les concentrer dans sa personne. Auguste avoit laissé au peuple ses comices, avec le droit de nommer ses magistrats; et quoiqu'en général les suffrages dépendissent de la volonté du prince, celle des tribus ne laissoit pas de prévaloir quelquefois. Tibère abolit les comices et renvoya les nominations au sénat. Le sénat s'en réjouit; le peuple murmura du moins, bien moins vil que le sénat, qui fon-

doit en larmes pour obtenir des fers (1). Alors le gouvernement fut despotique, sous les apparences de l'aristocratie.

Le commencement de son règne fut comme celui de tous les tyrans, qui mettent quelqu'adresse dans la tyrannie. Modeste, doux, modéré, ou plutôt affectant toutes ces vertus ; car les tyrans n'ont point de vertus ; il s'humilioit en présence du sénat, ne faisoit rien sans lui demander conseil, appeloit les sénateurs ses maîtres, invoquoit leur indulgence et leurs bontés, leur témoignoit dans toutes les occasions le plus grand respect, donnoit à tous un accès facile auprès de sa personne, faisoit des présens et des largesses, réprimoit

---

(1) *Tum primum e campo comitia ad patres translata sunt. Nam ad eum diem, etsi potissima arbitrio principis, quaedam tamen studiis tribuum fiebant. Neque populus ademptum jus questus est nisi inani rumore.* (Tacit. ann. liv. I. c. 15.)

le luxe par des ordonnances sages, défendoit de fouler les provinces. Ainsi le tigre se couche pour épier sa proie.

Dès qu'il se crut assuré sur le trône, le masque des vertus tomba ; le tigre se jeta sur sa proie et la déchira avec fureur. Jusqu'alors il avoit commis ses crimes dans l'ombre, alors il les commit publiquement, sous le voile de la loi. La loi de majesté, établie dans les tems de la république contre les crimes d'état, étendue par Sylla aux auteurs des libelles, abolie par le non-usage sous le politique et ambitieux César, renouvellée par Auguste, devint un poignard entre les mains du féroce Tibère. On l'étendit à tout, on ouvrit la porte à toutes les délations ; et cette loi qui servoit autrefois de sauve-garde à la liberté, se trouva le plus terrible instrument de la cruauté d'un tyran. Le moindre mot lâché sur la conduite de l'empereur, l'action la plus innocente à laquelle on pouvoit donner la moindre

tournure défavorable, étoient punis par la mort et la confiscation des biens. Quoique sa fureur s'exerçât sur-tout dans Rome, nul homme dans tout l'empire ne pouvoit être sûr de sa vie.

Les Gaules partagèrent cette affreuse situation, dont l'horreur étoit augmentée par les intérêts exhorbitans que les riches Romains exigeoient des villes et des particuliers, obligés dans leurs fréquentes détresses de leur emprunter des sommes considérables. Elles firent cependant quelques efforts pour secouer le joug; foibles efforts étouffés dès leur naissance.

Florus et Sacrovir furent les chefs de cette insurrection; deux nobles Gaulois, le premier de la cité des Tréviriens, le second de celle des Éduens. Leurs pères, anciens artisans de la servitude de leur patrie, avoient reçu pour prix de leur trahison, le vain titre de citoyen romain. Les fils sentoient alors ce qu'on gagne à servir les tyrans, et

regrettant leur autorité anéantie, ils voulurent ramener des tems chers à leur orgueil, et se venger de la perfidie et de l'ingratitude des Romains. Dans des assemblées secrètes, ils ne cessoient de représenter aux Gaulois le poids toujours accablant des impôts, l'excès des usures, l'orgueil et la cruauté des gouverneurs, les troubles qui régnoient parmi les soldats, la misère de l'Italie, la lâcheté des Romains, soutenus uniquement par le courage des étrangers, et le moment favorable qui se présentoit de rendre la liberté à la Gaule.

Ces semences de courage et d'énergie circulèrent dans presque toutes les cités. L'insurrection éclata. Mais la qualité des chefs, peu faite pour inspirer de la confiance, la lâcheté de plusieurs Gaulois, attachés au gouvernement par les rapines ou l'orgueil, la crainte et l'inexpérience dans les armes, suites d'une longue inertie, augmentées par l'habitude de la tyrannie et la rouille des

vices, toutes ces choses retinrent le plus grand nombre; et les armées des insurgens n'étoient composées en grande partie que d'esclaves, de gladiateurs, de malheureux qui ne connoissoient d'autre bien que la vie, ou de jeunes étudians aussi prompts à s'enflammer d'une ardeur inconsidérée, que disposés à tomber dans le découragement, à la vue du premier danger. Les troupes mal armées, mal disciplinées, foiblement animées par l'amour du bien public, ne purent tenir contre les légions romaines, disciplinées par Germanicus, excitées par la férocité qu'elles venoient de contracter dans les évènemens heureux et malheureux de la dernière guerre de Germanie, et sur-tout par l'appât du butin que leur offroient les dépouilles des Gaulois.

Florus fut vaincu le premier. Abandonné des siens, il se tua de sa propre main. Sacrovir eut le même sort. Renfermé dans un château avec les plus affidés d'entre les siens, il se donna la

mort ; ses compagnons se rendirent mutuellement ce funeste service, après avoir mis le feu au château, et au milieu des flammes qui le consumoient.

Cette insurrection avoit répandu dans Rome l'espérance et la joie, tous faisoient des vœux pour Florus et Sacrovir ; mais nul n'avoit le courage d'exciter à le seconder.

Après un règne de vingt-trois ans, Tibère mourut abhorré de ses sujets, méprisé des étrangers, en horreur à lui-même. Il fut étouffé dans son lit, par le chef de ses gardes. Il avoit passé les douze dernières années de sa vie à Caprée, où il s'étoit retiré, craignant sans cesse le poison ou le poignard, n'osant vivre parmi les hommes dont la vue lui étoit odieuse, parce qu'elle lui rappelloit ses crimes, et augmentoit les tourmens qui déchiroient son cœur. Les honteuses voluptés dans lesquelles il se plongeoit, ne purent étouffer ses craintes et ses remords déchirans. Du fond de sa retraite,

il écrivoit au sénat : « Que vous écrirai-je, pères conscripts, ou comment vous écrirai-je, ou que ne vous écrirai-je pas ? Si je le sais, que les dieux et les déesses m'exterminent par des tourmens plus cruels que ceux qui me font périr tous les jours (1).

Alors il avoit abandonné le gouvernement de l'empire ; la débauche et les crimes remplissoient tous ses instans ; les armées restoient sans tribuns, les provinces sans gouverneurs ; les Parthes ravageoient impunément l'Arménie, les Daces et les Sarmathes la Mœsie, les Germains les Gaules. Il voyoit avec joie s'approcher ainsi la ruine de l'empire, désirant le sort de Priam, qui en rendant le dernier soupir, avoit vu la ruine

---

(1) *Quid scribam vobis, P. C. aut quomodo scribam, aut quid omnino non scribam, hoc tempore, dii me deæqae pejus perdant, quam perire me quotidie sentio, si scio.* (Tacit. ann. l. VI. c. 6.)

de sa patrie et la destruction de son royaume (1).

Caïus-Caligula fils de Germanicus et d'Agrippine, lui succéda. Tibère l'avoit désigné son successeur, connoissant son ame atroce, espérant que ses crimes surpasseroient les siens, et que le malheur du genre humain, qui faisoit le plus cher objet de ses vœux, seroit enfin consommé sous ce nouveau règne (2).

Le règne de Caligula est une leçon éternelle pour les peuples. On y voit à quel excès de démence et de frénésie, l'homme peut se porter lorsqu'il se trouve au-dessus de toutes les lois, et que nul frein ne s'oppose plus à l'esprit de domination et d'orgueil qui lui est naturel. La mémoire de Germanicus, si cher au peuple et aux légions, et l'oppression récente d'un règne qui sembloit avoir épuisé la rage de la tyrannie, firent voler

(1) Dio l. LVIII. c. 23.
(2) Dio loc. cit. Suet. in Calig. c. 2.

Des historiens ont pensé que la maladie qui précéda ces cruautés et ces extravagances, avoit troublé son cerveau. Mais n'est-il pas prouvé depuis qu'il y a des tyrans, que la tyrannie est la maladie la plus funeste au bon sens, et qu'elle ravale l'homme au-dessous de la brute et de la bête féroce? N'avoit-on pas vu chez les Perses Xerxès enchaîner les mers et fouetter le mont Athos? Le cruel Tibère ne précéda-t-il pas Caligula; l'atroce Néron ne vint-il pas bientôt après, et dans la suite Domitien? et depuis même que la vraie morale chrétienne et la philosophie, s'efforcent d'adoucir les mœurs des hommes, ont-elles adouci les mœurs de ces hommes auxquels les sociétés ont eu la folie de laisser un pouvoir sans bornes? Louis XI, Charles IX, Christiern II, Philippe II et tant d'autres, le cèdent-ils en démence et en cruauté à Tibère et à Caligula? Les malheureux qui pendant une longue suite d'années, ont éprouvé dans les cachots

cachots de nos bastilles des tourmens et des morts de toute espèce, durent-ils l'horreur de leur sort, à l'abus d'une loi comme sous Tibère, ou à la férocité du pouvoir arbitraire, comme sous Caligula? Et si nous déchirions le voile qui cache la vie de tant de petits tyrans que l'obscurité dérobe à l'horreur du genre humain, si nous écartions cette noire vapeur de flatterie et de mensonge, dont nos lâches habitudes environnent leurs repaires, que de Caligula s'offriroient à nos regards?

Si quelquefois on croit appercevoir quelque différence entre les tyrans de nos jours et ceux de l'empire romain, ce n'est pas que le cœur de ces derniers soit moins corrompu, car dans tous les tems, le despotisme produit l'extrême degré de la dégradation humaine; mais c'est que leurs états ne sont pas si considérables, et qu'ils ont toujours autour d'eux des ennemis redoutables, tout prêts à profiter de leurs extravagances. Mais

qu'on les voie lorsqu'ils croient pouvoir faire le mal impunément !

Les Gaules étoient une des plus riches provinces de l'empire romain, c'est-à-dire, que les terres y étoient en valeur, les arts cultivés, et que les agens de la tyrannie, profitoient en grand nombre de l'industrie des hommes et amassoient de grandes fortunes, tandis que le peuple s'épuisant pour satisfaire leur avidité, languissoit dans la gêne ou la misère. Caligula qui aimoit les spectacles, les jeux, le luxe et la magnificence, regarda cette province comme un champ fertile, où il pouvoit faire une ample moisson. Lorsqu'il eut dépouillé et fait périr tout ce qu'il y avoit d'hommes riches à Rome et dans l'Italie, il partit pour les Gaules, sous prétexte de faire la guerre aux Germains ; mais en effet, dans le dessein d'achever sur les lieux le pillage de cette Province, qu'il avoit déjà commencé à Rome par les impôts exhorbitans dont il l'avoit sur-

chargée. A son arrivée, les villes et les particuliers s'empressoient de toutes parts au-devant de lui, pour l'adoucir par des dons considérables, qui ne firent qu'exciter sa cupidité. Les riches furent dépouillés, plusieurs mis à mort sous les plus légers prétextes ; leurs richesses étoient un crime suffisant. Les biens dont il ne pouvoit faire usage, il les faisoit vendre, et forçoit les particuliers à les acheter au prix exhorbitant auquel il les taxoit. La ville de Lyon, dans laquelle il s'arrêta pendant quelque tems, éprouva sur-tout les effets de sa frénésie. Etant un jour à jouer dans cette ville, et l'argent venant à lui manquer, il quitte le jeu, demande le rôle des noms et des facultés des citoyens, marque les plus riches, ordonne leur massacre et la confiscation de leurs biens, puis revenant dans la salle de jeu, d'un air satisfait et triomphant: *Que je vous plains*, dit-il, *à ses compagnons, de jouer si petit jeu! moi,*

d'un seul coup, je viens de gagner des millions.

Parmi ceux qui périrent dans cette occasion, on trouve un prêtre nommé Julius, que l'on croit être le même Julius Vercundaridubius, noble de la cité des Eduens, qui le premier desservit le temple que ses semblables avoient élevé à Auguste, dans cette ville, sous les auspices de Drusus (1). La cupidité de Caligula vengea les Gaules de ce vil prêtre, qui avoit contribué à l'ignominie et à l'esclavage de sa patrie.

Dans ce même temple, Caligula qui se piquoit d'éloquence, institua des jeux littéraires, qui portoient l'empreinte de son caractère. Ceux qui vouloient entrer en lice, prononçoient leurs ouvrages publiquement en grec ou en latin. Les vaincus payoient le prix aux vainqueurs, et étoient obligés de faire leur éloge; mais

(1) V. p. 216.

ceux dont les discours avoient généralement déplu à l'assemblée, étoient forcés d'effacer leurs écrits, ou avec des éponges, ou avec leur langue, à moins qu'ils n'aimassent mieux être battus de verges, ou jetés dans la rivière (1).

Quant aux Germains, Caligula n'avoit aucune envie de leur faire la guerre. La lâcheté est fille de la tyrannie. Il s'avança un peu au-delà du Rhin, avec des troupes nombreuses; mais saisi tout-à-coup d'une terreur panique, il revint précipitamment sur ses pas, rapportant non les dépouilles des ennemis, mais quelques branches d'arbre qu'il avoit fait couper dans leur pays. Après cette ridicule expédition, il se fit proclamer empereur par les légions. Cependant avant que de quitter les Gaules, il voulut se procurer le plaisir de voir un massacre de soldats; et il disposa tout pour faire périr une partie des légions par

(1) Suet. in Calig. c. 20.

le fer de l'autre partie. Mais quelques mouvemens extraordinaires qu'il apperçut dans l'armée, lui firent craindre de la résistance, il abandonna son projet et se retira chagrin de n'avoir pu l'exécuter.

De retour à Rome, il y continua ses extravagances, le sénat ses bassesses, le peuple sa patience. Mais tandis que les consuls et les sénateurs lui baisoient les pieds, l'adoroient sous le nom de Jupiter, de Junon, de Diane, de Vénus, ou de quelqu'autre divinité, un cordonnier gaulois osa lui dire publiquement la vérité. Le voyant un jour assis sur son tribunal, vêtu en Jupiter, et prononçant des oracles, il se mit à rire. Caligula qui s'en apperçut, lui demanda: *Qui crois-tu que je suis? Un grand fou*, répondit le Gaulois. Si, depuis Auguste, les pères conscrits eussent pensé comme ce cordonnier gaulois, il auroit été difficile de ravaler les Romains au point où ils étoient alors. Caligula ne le punit point. Fut-

ce par mépris, comme l'insinue Dion-Cassius, ou plutôt par l'effroi naturel qu'inspire aux tyrans le moindre signe d'intrépidité et de courage?

Enfin il périt, cet ennemi du genre humain, assassiné par des conjurés, au sortir d'un spectacle. Lorsqu'il fut tombé, il n'y eût aucun des spectateurs, qui ne s'empressât de porter encore quelques coups à son cadavre. Un Gaulois, Valérius Asiaticus, natif de Vienne, célèbre dans l'histoire par son courage et sa probité, eut le courage de dire en plein sénat : *je voudrois l'avoir tué!* Une remarque utile pour les despotes, c'est que la plupart d'entre eux sont écrasés par les colonnes mêmes qu'ils élèvent pour le soutien de leur puissance. Chérée, chef de la conjuration, commandoit une cohorte prétorienne. Le coup qui frappa Tibère, étoit parti du même endroit; la plupart des empereurs suivans furent renversés du trône par les soldats; et dans les temps suivans, les

despotes chrétiens qui ont regardé les prêtres comme le plus ferme appui de leurs trônes, ont vu souvent leurs trônes renversés par les prêtres, ont péri de la main des prêtres par le poignard ou le poison. Caligula n'avoit pas régné quatre ans entiers.

Le jour de sa mort, le souvenir de la liberté sembla se rallumer; le sénat essaya de rappeler l'ancienne forme républicaine, ou plutôt il manifesta en tremblant le désir de la voir rétablie. Mais ces dispositions s'évanouirent avec les ombres de la nuit suivante. Les soldats prétoriens qui étoient entrés dans le palais pour le piller, trouvèrent derrière une tapisserie un homme pâle et tremblant, qui se jeta à leurs pieds en demandant la vie; ils le nommèrent empereur. C'étoit Claude, frère de Germanicus et oncle de Caligula; foible de corps et d'esprit, méprisé de ses parens, devant la vie à ce mépris, élevé par un muletier, prêtre de Jupiter sous

Auguste, plongé sous Tibère dans l'obscurité et les vices de la plus vile populace, objet des railleries continuelles de Caligula, qui lui donna la dignité de consul, comme il avoit voulu la donner à son cheval.

Cet évènement suffit pour décourager le sénat. Le peuple qui savoit par une longue expérience que sous l'aristocratie tout le poids de la tyrannie retomboit sur lui, préféroit la monarchie. Le sénat se vit obligé de céder; et l'horreur invétérée qu'avoit inspirée son despotisme odieux, servit encore ici à retenir les peuples dans l'esclavage.

Après les règnes de deux furieux, celui d'un imbécile sembla faire quelque tems le bonheur de l'empire. Mais le hasard qui donne des maîtres aux nations, les sert toujours mal, parce que le hasard ne change point la nature, et que la nature répugne à ce qu'un seul homme gouverne à son gré des millions de ses semblables. Claude, victime des mons-

tres auxquels il s'étoit livré, fut empoisonné par sa femme Agrippine. Cette femme ambitieuse lui avoit fait adopter et reconnoître pour successeur Néron, fils de son premier mari Cn. Domitius Enobardus. Il lui succéda en effet, à l'aide des soldats du prétoire. Alors les soldats vendoient l'empire ; Claude avoit donné l'exemple, en leur promettant de l'argent pour être proclamé.

Ce nouvel empereur commença, comme ses prédécesseurs, par l'hypocrisie de la vertu, mais bientôt il les surpassa tous par des crimes de toute espèce. Rome ressembla à une place d'exécution où l'on ne voyoit chaque jour que des patiens et des bourreaux. Si tous les historiens n'étoient pas d'accord sur les atrocités de ce prince, on auroit de la peine à croire que la nature humaine soit susceptible d'une si énorme dégradation.

Enfin, au sein des Gaules, se forma contre le tyran, un orage terrible qui

retentit dans la plupart des provinces, et fondit sur le monstre qui les opprimoit; mais livra l'empire à de longs troubles, sans le délivrer de l'oppression. Vindex, propréteur dans les Gaules, fut le moteur de cette révolution. Gaulois de naissance, issu des anciens rois d'Aquitaine, il jouissoit du rang de sénateur romain, accordé à son père pour prix de son dévouement aux tyrans de sa patrie. L'orgueil de sa naissance, la honte de la sujétion, l'impatience du joug, la soif de l'ancienne domination enflammèrent son courage. Depuis longtems, il écrivoit secrètement aux gouverneurs des provinces, leur peignoit vivement la honte de l'empire, combien étoit méprisable le tyran qui les opprimoit, et les exhortoit à se joindre à lui pour rompre ce joug odieux et insupportable. Tous n'avoient pas l'énergie de ce Gaulois; la plupart le trahirent, et Néron fut instruit de ces mouvemens à Naples, le jour même qu'il avoit fait périr sa

mère, aux crimes de laquelle il devoit le trône (1). Loin d'en être affligé, il parut n'y faire aucune attention; plein d'une folle confiance dans ses forces, et se réjouissant en secret de trouver une occasion de piller les Gaules, et de verser à son gré le sang des Gaulois.

Cependant Vindex assemble une multitude de Gaulois autour de son tribunal. Il expose avec énergie les crimes atroces et les vices honteux du tyran, l'oppression des provinces, la honte de l'esclavage, les avantages de la liberté. Il les excite à prendre les armes, à secouer le joug, à secourir le peuple romain, à rendre la liberté à tous les peuples. L'indignation qu'il excite dans tous les cœurs y réveille l'amour de la justice et de la liberté; les Gaulois applaudissent à Vindex, cent mille hommes armés dans les Gaules menacent le tyran.

Parmi les gouverneurs des Provinces

---

(1) Suet. in Ner. c. 40.

que Vindex avoit tâché d'attirer dans son parti, Galba qui commandoit dans l'Espagne, à la tête d'une nombreuse armée, célèbre par des exploits, étoit resté irrésolu, flottant entre la crainte et l'ambition. Vindex ne pouvant se passer d'un tel appui, craignant de se trouver pressé entre les légions de la Germanie et celles de l'Espagne, lui offrit l'empire et acheva de le gagner. Galba fut proclamé empereur dans les Gaules et dans l'Espagne.

Cependant les légions de la Germanie prennent les armes, sous la conduite de Virginius-Rufus. S'étant avancées vers Besançon, elles commencent par mettre le siége devant cette ville. Vindex campé à quelque distance, se prépare à la défendre ; il tente auparavant d'attirer Virginius dans son parti, et croit y avoir réussi dans un entretien secret. Alors il fait avancer ses troupes vers la ville, comme pour s'en emparer, comptant sur les promesses de Virgi-

nius. Mais les soldats de ce dernier, soit qu'ils ignorassent les sentimens de leur chef, soit qu'ils refusassent de les partager, croient ou feignent de croire, que les troupes de Vindex marchent droit contre eux. Alors ils se précipitent d'eux-mêmes sur cette armée, y sèment par cette attaque inopinée le trouble, l'épouvante et la confusion, et massacrent un grand nombre de soldats. Vindex désespéré de cette défaite, se croit trahi et se perce de son épée.

Cet évènement ne changea rien au danger du tyran, l'armée victorieuse s'étant déclarée contre lui, voulut donner l'empire à Virginius; sur son refus, elle reconnut Galba. Cette réunion des légions de la Gaule et de l'Espagne, acheva de déterminer celles des autres provinces, l'insurrection devint générale.

Alors Néron passant subitement de l'excès de la confiance à l'excès de la terreur, se livra à toutes les extravagances que ce dernier sentiment peut

produire sur une ame vile et corrompue. Il se roule par terre, déchire ses vêtemens, renverse les tables, brise des vases précieux. Mille projets chimériques se succèdent dans son imagination troublée. Il veut faire massacrer les gouverneurs et les généraux, abandonner aux légions le pillage des Gaules, mettre le feu à tous les quartiers de Rome, lâcher des bêtes féroces pour dévorer le peuple pendant l'incendie; il veut s'opposer aux rebelles, armer les tribus et jusqu'à ses courtisannes; il veut se sauver, s'empoisonner, se précipiter dans le Tibre, se prosterner aux pieds de Galba; il veut tout, et il ne peut rien, et il n'ose rien.

Ses gardes se sont déclarés pour Galba, ses domestiques l'ont abandonné, son palais est pillé, il demande la mort, nul homme n'a la pitié de lui obéir. Enfin caché dans la maison des champs d'un de ses affranchis, couché sur un grabat, couvert d'un vieux manteau,

il apprend que le sénat l'a déclaré traître à la patrie, et condamné à un supplice ignominieux. On a découvert sa retraite, déjà frappent à la porte des hommes envoyés pour le saisir. Alors il pose en tremblant contre sa gorge, la pointe d'un poignard, et l'y enfonce à l'aide d'un secrétaire.

Les Romains se réjouirent de la mort du tyran, sans songer à détruire la tyrannie. Galba fut salué empereur par le sénat. Mais les troubles régnèrent toujours à Rome et dans les Provinces. Le nouvel empereur, avare et cruel, n'eut pas même la prudence de bien établir sa puissance, avant que d'en abuser. Il mécontenta Rome par des vengeances atroces; les soldats dont il tenoit l'empire par une sévérité hautaine et des soupçons trop peu déguisés; une partie des Provinces, par des punitions et des bienfaits distribués imprudemment. Dans les Gaules, il donna le titre de citoyen romain, à tous les habitans des

cités

cités (1), et diminua leurs impôts d'un quart ; mais loin d'accorder les mêmes titres et les mêmes soulagemens aux cités qui avoient différé quelques tems de le reconnoître pour empereur, il les accabla de nouvelles impositions, fit abattre les murs de quelques-unes de leurs villes, en dépouilla d'autres de leurs terres, fit mettre à mort, dans plusieurs, les principaux magistrats avec leurs femmes et leurs enfans (2).

Cette vengeance tomba particulièrement sur les cités du nord, dont la plupart étoient dans le voisinage du Rhin et des légions. Ces cités doublement aigries, et par leurs propres maux, et par les faveurs dont elles voyoient jouir les cités voisines, nourrissoient un ferment secret de vengeance. Les légions

(1) Claude l'avoit donné aux principaux de ces cités, (*Tacit. ann. liv. II. c.* 24.) qui s'étoient déclarées pour Vindex.

(2) Suet. in Galb. c. 12.

de la Germanie voyoient avec impatience punir autour d'elles de prétendus crimes, dont elles ne se sentoient point exemptes. Elles avoient différé de prendre le parti de Galba, elles avoient voulu donner l'empire à Virginius, on leur avoit ôté ce chef qu'elles aimoient; un autre, Fonteius Capito, avoit été mis à mort sous prétexte d'une conspiration dont son caractère le rendoit incapable. A tous ces motifs secrets d'inquiétudes, et d'aigreur se joignoient le sentiment de la force, l'impunité des révoltes, l'orgueil de la dernière victoire, le pouvoir éprouvé de donner, d'ôter ou de vendre l'empire, les murmures et les instigations des cités mécontentes et jalouses; et peut-être plus que tout cela, le riche butin qu'offroient les cités favorisées.

Enfin l'orage éclata. Galba régnoit depuis six mois, lorsque les légions des Gaules, excitées et soutenues par les Aggripinois, les Trévíriens et les Lan-

grois proclamèrent empereur Vitellius, qui avoit remplacé Capito dans le commandement; et quelques jours après, Othon, ancien gouverneur de Lithuanie, mécontent de Galba, excita une insurrection à Rome, et fut proclamé empereur par les gardes prétoriennes. Galba fut assassiné; et l'empire livré à ces deux chefs, que lui avoient donnés des soldats séditieux. L'empire attendoit avec crainte, le moment qui le rendroit la proie de l'un ou de l'autre. Vitellius proclamé dans les Gaules, avoit tous les vices et toute la cruauté de Néron. Les Gaules éprouvèrent les horribles effets de son avidité et de sa fureur, les horribles effets de la férocité de ses lieutenans et de leurs barbares soldats.

Cécina et Valens commandoient au nom de Vitellius une partie des légions des Gaules, grossies de celles de la Bretagne. Tous deux furent envoyés en Italie pour s'opposer aux partis contraires. Ils traversent les Gaules avec

deux armées, par deux routes différentes, avec ordre de mettre tout à feu et à sang dans les cités qui refuseroient de se soumettre. Ils exécutèrent cet ordre cruel sur celles mêmes qui se soumirent. La ville de Divodurum (Metz), capitale des Médiomatriciens, éprouva la première la fureur d'une de ces troupes de forcenés. Les habitans avoient reçu Valens avec toutes les démonstrations de l'amitié et de la bienveillance. Tranquilles au milieu de son armée à laquelle ils n'avoient rien refusé, ils se reposoient sur cette conduite et sur la sincérité de leurs intentions ; lorsque tout-à-coup les soldats courent aux armes, parcourent la ville, le fer à la main, massacrant tout ce qu'ils rencontrent, résolus d'exterminer tous les habitans. Déjà de quatre mille cadavres, les rues et les places publiques étoient jonchées, lorsque le chef pria enfin les soldats de cesser le carnage et d'épargner le reste de cette malheureuse ville. « Ce ne fut

point par amour du pillage, dit Tacite (1), point par la soif du butin, que les soldats se portèrent à ces excès, mais par fureur, par rage, par des causes incertaines ». Le caractère de Valens, sa conduite dans toute cette expédition, les richesses immenses dont il fit parade avant qu'elle fût achevée (2), les motifs qui avoient inspiré aux soldats le désir d'exciter ces nouveaux troubles, indiquent ces causes d'une manière assez positive. La soumission des villes devoit exciter une rage secrète dans le cœur de ces brigands, qui comptoient sur une riche proie; dans le cœur du chef, engagé, sans doute, à assouvir leurs brutales passions. Il falloit trouver le moyen

(1) Hist. liv. I. c. 63.

(2) *Sed fama constans fuit, ipsum Valentem magna pecunia emptum. Is diu sordidus, repente dives, mutationem fortunae male tegebat, accensis egestate longa cupidinibus, immoderatus, et inopi juventa, senex prodigus.* (Tacit. Hist. liv. I. c. 66.)

de forcer les citoyens à venir d'eux-mêmes offrir au brigand la plus grande partie de leurs richesses. Le massacre fut ce moyen, et Valens arrêta ses soldats lorsqu'il fut satisfait, et qu'il eut de quoi les satisfaire.

La nouvelle de cette scène de férocité porta la terreur dans toutes les Gaules. Au devant du brigand, accouroient les cités entières avec leurs magistrats, priant et suppliant pour appaiser ces tigres, joignant leurs larmes aux larmes et aux cris de leurs femmes et de leurs enfans dispersés sur les chemins.

Valens n'apprit que dans la cité des Leuciens (Toul), la mort de Galba et l'élévation d'Othon. L'armée n'en témoigna ni joie ni crainte; indifférente à tout, pourvu que la guerre offrît un vaste champ à ses brigandages. Elle brûloit d'entrer dans le pays des Eduens, un des plus riches de la Celtique, on chercha en vain un prétexte pour leur faire la guerre. Sommés de fournir de l'ar-

gent et des armes, ils obéirent, amenant de plus, et livrant gratuitement, de grandes provisions de bouche. Les Lyonnois aigris et par les vexations de Galba, et par leur jalousie contre les Viennois leurs voisins, que ce dernier avoit comblés de faveurs, accueillirent avec joie l'armée de Valens. Cette jalousie avoit rallumé entre les deux villes d'anciennes haines mal-éteintes, et les Lyonnois crûrent avoir trouvé une occasion favorable pour la destruction de leurs rivaux. Rien ne fut oublié de leur part, pour exciter les soldats à mettre la ville en cendres. Les Viennois qui prévirent leur sort, vinrent en supplians se jeter aux pieds de Valens et de ses légions. On leur laissa la vie, à condition qu'ils livreroient toutes leurs richesses; Valens en distribua une partie aux soldats, et garda le reste.

L'armée continua sa route jusqu'aux Alpes, par le pays des Allobroges et des Vocontiens, distribuant ses marches

avec une lenteur cruelle, rançonnant tout sur son passage, faisant payer l'exemption de ce passage par des sommes exorbitantes, portant des torches incendiaires sur les habitations de ceux qui refusoient de livrer leurs richesses, exigeant le stupre et l'adultère de ceux qui n'avoient point d'or.

Cécina qui avoit pris sa route par l'Helvétie fut plus avide et plus cruel encore. Il fit un désert de ce malheureux pays; le sang coula comme l'eau dans les campagnes, plusieurs milliers d'hommes furent égorgés sur leur héritage ou dans leurs foyers, plusieurs milliers furent vendus pour l'esclavage. La seule ville d'Avranche fut épargnée. C'étoit la capitale de l'Helvétie, Cécina après avoir dévasté les campagnes, s'avançoit vers cette ville avec une troupe considérable. Des députés vinrent au-devant de lui, offrant de rendre la ville. Le Romain fit tomber sa colère sur Julius Alpinus, qu'il marqua comme le plus

coupable, et abandonna les autres à la clémence ou à la cruauté de Vitellius.

Mais l'empereur étoit aussi féroce que ses soldats. Les derniers demandent la destruction de la ville, et portent le poing et le fer sur la gorge des députés, sans que Vitellius se mette en devoir de les réprimer par des paroles ou des menaces. Un seul homme par son éloquence sut les appaiser. C'étoit Clodius Cossus, un des députés d'Avranche. Couvrant habilement son art et ses desseins sous le voile de la crainte et de la timidité, il se fraya peu à peu une route jusqu'au cœur de ces barbares, et ils accordèrent à la compassion ce qu'ils auroient refusé à la justice. La ville fut sauvée (1).

Enfin les armées des cruels lieutenans de Vitellius se réunissent en Italie, et remportent une victoire sur les troupes d'Othon, entre Crémone et Mantoue. Othon vaincu, mais encore assez fort

(1) Tacit. Hist. liv. I. c. 51-69.

pour se défendre, aima mieux se donner la mort que de continuer une guerre qui, disoit-il, lui étoit odieuse, parce qu'elle faisoit le malheur des Romains.

Aussitôt après la mort d'Othon, les Romains proclamèrent Vitellius. Il s'approcha de Rome; tous les ordres coururent au-devant de lui, et les brigands qu'il commandoit furent maîtres de la capitale. Mais il n'y étoit pas encore arrivé, que Vespasien fut proclamé empereur par toutes les légions de l'orient. Plusieurs autres suivirent leur exemple; et une bataille gagnée auprès de Crémone, par les troupes de Vespasien, sur celles de Vitellius engagea toutes les provinces à se déclarer pour le premier. Primus son lieutenant vint à Rome avec une armée; des massacres ensanglantèrent la ville et ses environs; plus de cinquante mille hommes périrent dans cette occasion; et Vitellius, que l'on trouva caché dans la loge d'un esclave, fut massacré et déchiré en morceaux, après avoir été

traîné par la ville, et exposé aux insultes de la populace. C'étoit huit mois après la mort d'Othon.

Pendant que les provinces gémissant sous le plus dur esclavage, étoient ravagées par les brigands qui se disputoient l'empire, la superstition fille du malheur et de la crainte, se répandoit sous mille formes différentes parmi le peuple tremblant. Il s'étoit élevé, sur-tout dans l'orient, des esprits ardens qui couroient les villes et les campagnes, opérant des prodiges, se donnant pour des dieux ou des fils de dieux, rassemblant autour d'eux des troupes de malheureux réunis par l'espoir d'un meilleur sort, et échauffés par les prestiges de leurs chefs, qu'ils regardoient comme les sauveurs des peuples.

Sous le règne de Vitellius, un homme de cette espèce parut aussi dans les Gaules. Il se nommoit Maricus, et étoit né dans un état obscur, chez les Boïens; reste de ces anciens Boïens qui avoient

si bien défendu leur liberté contre les Romains, et auxquels les Eduens avoient donné un asile. Maricus qui se faisoit passer pour un dieu, et que ses partisans appeloient le sauveur des Gaules, avoit déjà rassemblé une armée de huit mille hommes, qu'il osoit opposer aux Romains. Déjà les opinions qu'il avoit semées, trouvoient accès dans quelques cantons des Eduens, qui se préparoient à grossir son parti, lorsque la cité de ces derniers, usant du reste de liberté qui lui restoit, leva une armée, qui, renforcée par quelques cohortes romaines, dispersa cette troupe de fanatiques, et fit le dieu prisonnier. Maricus exposé aux bêtes, n'en fut point dévoré. Le peuple qui vit un prodige dans cet évènement, crut que son dieu étoit inviolable; mais l'illusion se dissipa lorsque Vitellius l'eut fait périr en sa présence (1).

(1) Tacit. Hist. liv. II. c. 61.

Ainsi fut étouffée cette insurrection que ses principes auroient pu rendre funeste aux Romains, si elle n'eût commencé auprès d'une cité qui avoit encore conservé quelqu'ombre d'énergie, et qui se croyoit libre sous ses odieux tyrans.

Une autre guerre qui éclata peu de tems après, eut des suites plus longues et plus terribles. Elle s'alluma dans l'île des Bataves, située dans la partie la plus septentrionale des Gaules, et formée par deux bras du Rhin, et la mer qui les reçoit l'un et l'autre.

Les Bataves sortis autrefois de la Germanie où ils avoient fait partie de la nation des Celtes, s'étoient vus forcés par les suites d'une guerre civile, à se réfugier vers les Gaules, et s'étant établis dans cette île, ils avoient souffert par nécessité, les premiers liens de la tyrannie romaine, c'est-à-dire, les titres d'alliés et de frères. Sous ces titres trompeurs, souvent ils se voyoient forcés de fournir des hommes et des armes à leurs

puissans alliés, dont l'empire corrompu dans le cœur, ne trouvoit plus qu'aux extrémités des principes d'activité et d'énergie. Les cohortes bataves, célèbres par leur bravoure, et toujours commandées par des chefs de la nation, s'étoient distinguées plusieurs fois contre les Germains leurs anciens compatriotes, depuis peu contre les Bretons, et toujours pour l'avantage des Romains.

Mais les tyrans étrangers à la reconnoissance comme à toutes les autres vertus, ne payèrent ces services que par des atrocités. Deux chefs des Bataves, Julius Paulus et Clodius Civilis, furent jetés dans les fers sous le règne de Néron, sur une fausse accusation de révolte. Le premier fut mis à mort ; le second, remis en liberté par Galba, faillit de nouveau de perdre la vie sous Vitellius.

Civilis justement aigri, et par ses anciens dangers, et par ceux qui pouvoient le menacer encore, épia l'instant de la vengeance, et le saisit avec ardeur dès

qu'il se présenta. Les troubles qui divisoient l'empire, l'amenèrent bientôt. Vitellius qui pour parvenir à l'empire avoit appelé dans ses armées une multitude de troupes étrangères, les craignit lorsqu'il crut pouvoir se passer de leur secours. Il renvoya les alliés chez eux, et licencia les soldats étrangers. Mais lorsqu'il vit Vespasien lui disputer l'empire, la nécessité le força de recourir de nouveau à ce dangereux appui.

Civilis saisit ce moment pour l'exécution de son dessein. Les officiers de Vitellius, chargés de faire des enrôlemens chez les Bataves, préparèrent les esprits par une conduite aussi lâche que barbare. Au lieu d'enrôler d'abord les hommes propres à porter les armes, ils commencèrent par prendre, pour assouvir leur avarice, tous les vieillards et les hommes foibles qui pouvoient se racheter à prix d'argent; puis pour satisfaire des passions plus honteuses encore, ils enlevèrent les plus beaux jeunes

gens, à peine entrés dans l'adolescence, et les forçoient à se prêter à leurs infames désirs.

Cette conduite causa une fermentation que les amis de Civilis rendirent bientôt générale, et les Bataves s'opposèrent enfin aux enrôlemens. Alors Civilis, sous prétexte d'un grand festin, assembla dans un bois sacré les principaux de la nation, et les plus déterminés d'entre le peuple. Là, profitant des dispositions où la joie et les ténèbres de la nuit avoient mis les esprits, il commença par leur rappeler la gloire et les exploits de la nation, et finit par leur peindre vivement les outrages, les violences et les autres maux qu'ils éprouvoient sous la tyrannie des Romains.

« Ce n'est plus, leur dit-il, comme des alliés, c'est comme des esclaves qu'ils nous traitent. Ils ne daignent plus même nous envoyer ces lieutenans, dont le cortège nombreux et l'air orgueilleusement impérieux, n'étoit déjà que trop

trop révoltant; ils nous livrent aujourd'hui à la férocité de leurs officiers subalternes, de leurs simples centurions, qui succédant les uns aux autres, avec une insatiable avidité, cherchent de nouvelles voies de brigandage, inventent de nouveaux moyens de rapine. Aujourd'hui c'est sous le prétexte d'un enrôlement qu'on arrache les enfans à leurs parens, les frères à leurs frères, sans espoir de les revoir jamais. Jetez les yeux sur les affaires des Romains, jamais elles ne furent dans un état plus déplorable. Voyez leurs quartiers d'hiver qui ne contiennent que du butin et des vieillards; leurs légions qui n'ont plus rien de redoutable qu'un vain nom. Nous avons des troupes braves et aguéries, les Germains sont nos anciens frères, les Gaulois brûlent du désir qui nous anime, les Romains eux-mêmes ne verront pas cette guerre avec déplaisir. Si nous succombons, tout peut retomber sur Vespasien, si nous triom-

phons, nous n'avons point de compte à rendre. »

Un applaudissement général succède au discours de Civilis, qui reçoit aussitôt le serment des convives, avec toutes les cérémonies religieuses qui pouvoient le rendre sacré et inviolable, et leur fait prononcer en présence des dieux toutes les imprécations que l'indignation peut inspirer à des ames courageuses contre des tyrans ; lui-même ajoute à ce serment et à ces imprécations, le vœu de laisser croître ses cheveux et sa barbe, jusqu'à ce qu'il ait fait quelqu'action éclatante contre les Romains.

Aussitôt on envoie chez les Canninefates, pour les inviter à entrer dans la confédération. Ce peuple habitoit une partie de l'île des Bataves. Moins nombreux que ces derniers, il avoit la même origine, la même langue, le même courage. Bientôt après, des émissaires secrets vont gagner les cohortes bataves armées pour les Romains.

Les mesures étant prises, les Caninnefates commencent l'insurrection sous la conduite de Brinion, qu'ils avoient choisi pour leur général, et renforcés par les Frisons qui avoient passé le Rhin pour se joindre à eux. Brinion méritoit la confiance de ses concitoyens, dans une entreprise de cette nature. Il étoit d'une famille distinguée, non par le préjugé seul de la noblesse, mais par sa haine et son courage contre les tyrans. Plusieurs fois son père avoit formé contre la tyrannie des Romains, des entreprises hardies et courageuses ; lui-même avoit méprisé les expéditions ridicules de Caligula, et s'en étoit moqué impunément. Cette noble hardiesse lui valut le suffrage de ses concitoyens. Ils le choisirent pour leur général, et l'élevant sur un bouclier, selon l'usage de la nation, plusieurs hommes le promenèrent ainsi sur leurs épaules, pour le montrer à tous ceux qui avoient promis de lui obéir.

Deux cohortes romaines surprises par les Canninefates, furent chassées de leur camp, qui resta au pouvoir du vainqueur. Déjà ceux-ci menaçoient les châteaux du petit camp qu'occupoient quelques autres cohortes éparses dans le pays. Mais les Romains qui les commandoient, trop foibles pour résister, les abandonnèrent après y avoir mis le feu, et rassemblèrent tous leurs soldats dans la partie supérieure de l'île. Aquilius premier Centurion, prit le commandement de cette armée, considérable par le nombre, méprisable par sa foiblesse. Car Vitellius après avoir emmené les meilleurs soldats de ces cohortes, les avoit remplies d'une multitude de jeunes gens sans expérience, tirés des cantons des Nerviens et des Germains qui se trouvoient dans le voisinage. Cependant Civilis cachant ses desseins sous les apparences de la fidélité, reprocha aux commandans Romains d'avoir abandonné leurs postes,

les engagea à y retourner, s'offrant, avec la seule cohorte qu'il commandoit, de forcer les Canninefates à rentrer dans le devoir.

Ce conseil parut suspect; on le rejeta. L'indiscrétion des Germains, qui ne pouvoient contenir leur joie, aux approches d'une guerre, n'avoit que trop éclairé les Romains, sur les desseins du brave Batave. Alors Civilis forcé de lever le masque, passe avec ses Bataves du côté des insurgens, livre bataille aux Romains, remporte une victoire complette sur leur armée et sur la flotte préparée pour la soutenir, s'empare de tous les vaisseaux et d'une grande partie des armes des vaincus, conçoit de nouvelles espérances en voyant que quelques alliés des Romains, et les Bataves qui servoient sur leur flotte, ont contribué eux-mêmes à leur défaite.

Le bruit de cette éclatante victoire répandit bientôt la joie chez les Germains, l'espérance chez les Gaulois. Le

S 3

nom de Civilis passoit de bouche en bouche, on l'appeloit le fondateur de la liberté. Les Germains lui envoyèrent offrir des secours; les Gaulois énervés par une longue tyrannie, abattus par une longue suite de calamités, plus exposés à la vengeance des tyrans, n'osoient encore se déclarer. Civilis employa pour les gagner l'éloquence et les bienfaits. Non content de rendre la liberté à tous les officiers Gaulois qu'il avoit fait prisonniers, il les renvoya dans leur patrie, après leur avoir distribué une partie des dépouilles des Romains, déclarant qu'il laissoit à leurs cohortes la liberté de retourner sous les ordres des tyrans, ou de partager avec lui la gloire de les exterminer; accordant des distinctions à ceux qui restoient, renvoyant avec des présens ceux qui préféroient le parti contraire.

« Considérez, » disoit-il, en secret aux officiers qu'il renvoyoit dans les Gaules, dans le dessein de gagner les cités par

leur moyen. « Considérez les maux qui vous accablent depuis un si grand nombre d'années, le dur esclavage qui vous avilit, et auquel vous donnez si faussement le nom de paix. Les Bataves qui loin de gémir comme vous sous des impôts accablans, sont exempts de toute espèce de tribut, ont cependant pris les armes contre les ennemis communs de la liberté. A la première attaque les Romains ont été renversés et vaincus. Que deviendront-ils si les Gaules viennent à secouer le joug ? Que leur reste-t-il en Italie ? C'est avec le sang des provinces, qu'ils font la conquête des provinces ».

« Oubliez la défaite de Vindex ; c'est la cavalerie des Bataves qui a marché sur le ventre aux Eduens et aux Arvernes ; les Belges étoient dans les troupes auxiliaires de Virginius et, à bien dire, la Gaule est tombée sous ses propres coups. Aujourd'hui elle n'a plus qu'un seul intérêt, et ce qui restoit de discipline militaire dans les camps des Romains,

est passé dans ses armées. J'ai pour moi les cohortes aguerries qui renversèrent naguères les légions d'Othon. Que la Syrie, que l'Asie, que l'Orient, accoutumées à servir sous des rois, languissent sous le joug ! Dans les Gaules, un grand nombre d'hommes vivent encore, qui naquirent avant la honte des tributs. Voyez après la mort de Varus, l'esclavage repoussé loin de la Germanie; et alors ce n'étoit pas un prince tel que Vitellius auquel on s'opposoit, mais un empereur tel que César Auguste, que l'on osoit provoquer. Les brutes mêmes ont reçu de la nature le don de la liberté. Le courage est le vrai bien de l'homme, et les dieux combattent toujours pour les plus braves. Profitons donc de notre tranquillité pour tomber sur nos ennemis embarrassés de nos forces, pour les écraser dans leur foiblesse. Tandis que les uns combattent pour Vespasien, les autres pour Vitellius, la carrière est ouverte contre l'un et l'autre. »

Au commencement, Hordeonius Flaccus lieutenant de Vitellius sur le haut Rhin, secrètement attaché à Vespasien ainsi que ses officiers, avoit favorisé les desseins de Civilis, en feignant de les ignorer. Mais lorsque les camps eurent été forcés et les cohortes chassées de l'île, il ne lui fut pas possible d'hésiter plus long-tems, et il envoya quelques troupes contre le Batave. Civilis remporte sur elles une seconde victoire. La plus grande partie de cette armée prit la fuite, et se renferma dans un camp retranché, dit *le vieux camp* (1). Sur ces entrefaites, les cohortes Bataves auxquelles Civilis avoit envoyé des émissaires, vinrent se joindre à lui, après s'être soustraites, sous différens prétextes, au Romain qui vouloit les

---

(1) *Castra vetera.* On croit que ce camp étoit situé dans l'endroit où l'on voit aujourd'hui la ville de Santen, au cercle de Westphalie, dans le duché de Clèves.

ramener en Italie, et avoir battu les troupes d'Hérennius Gallus qui s'étoit efforcé de les arrêter à Bonn.

Civilis joignant toujours la ruse au courage, engagea son armée à prêter serment de fidélité à Vespasien. Il envoya même des députés aux troupes qui s'étoient retranchées dans le vieux camp, pour les engager à en faire autant. On lui répondit d'une manière hautaine et insultante. Cette réponse l'irrita tellement qu'il résolut aussitôt d'aller les attaquer. Son armée, déjà considérable, fut grossie de tous les Bataves en état de porter les armes, des troupes de Bructères, des Tenctères et de plusieurs autres Germains qu'il avoit invités à venir partager sa gloire et les dépouilles de l'empire. Bientôt cette armée formidable se répand sur les deux rives du Rhin, soutenue par une flotte considérable qui remonte en même tems le fleuve. Elle arrive devant le camp des Romains et en forme le siège. Ce premier

effort n'ayant pas réussi, Civilis crut qu'il valoit mieux réduire les ennemis par la famine ; et pendant qu'une partie de ses troupes tenoit les Romains bloqués, le reste se dispersoit de tous côtés pour ravager les cités qui tenoient encore pour Vitellius. Celles des Ubiens et des Tréviriens étoient dévastées, tandis qu'un autre corps de troupes, après avoir passé la Meuse, inquiétoit les Ménapiens et les Morins, et faisoit le dégât sur les frontières des Gaules. Les Ubiens surtout furent dans ces excursions, l'objet particulier de l'acharnement des troupes de Civilis. Ils étoient odieux aux Germains, parce qu'étant d'origine germanique, ils avoient abjuré leur patrie, pour se laisser imposer la honte du nom Romain (*Agrippinenses*), et parce que, depuis le commencement de cette guerre, ils s'étoient montrés constamment fidèles aux tyrans, soit en combattant pour eux, soit en ravageant les terres des Germains confédérés. Cette lâche con-

duite leur devint funeste. Leurs cohortes surprises furent taillées en pièces ; environnés enfin par les troupes de Civilis et par celles que leurs brigandages avoient attirées contre eux du côté de la Germanie, leur imprudente cité éprouva tout ce que l'indignation peut inspirer à des vainqueurs irrités.

Cependant Hordēonius toujours craintif, irrésolu, et attaché au parti de Vespasien, n'avoit pris que de foibles mesures pour arrêter les progrès des confédérés. Restant lui-même dans l'inaction, il s'étoit contenté d'envoyer dans les Gaules pour y lever des troupes auxiliaires, et de faire partir, sous la conduite de Vocula, un détachement choisi parmi ses légions. Cette conduite en nourrissant la défiance de ses soldats, réveilloit le courage des Gaulois. Les premiers qui rejettoient sur lui tous les mauvais succès de cette guerre, finirent par lui ôter le commandement pour le donner à Vocula. Les Gaules commen-

cèrent à s'opposer aux enrôlemens et à la levée des impôts, et plusieurs d'entre les Gaulois qui étoient déjà partis contre les Germains, avoient profité de la foiblesse des Romains pour tourner leurs armes contre eux.

Civilis prompt à saisir l'occasion, poursuit ses desseins avec ardeur; quelquefois vaincu, plus souvent vainqueur, les succès redoublent ses espérances, sans que les revers puissent les diminuer ou les éteindre. Enfin on apprit dans les Gaules l'élévation de Vespasien au trône impérial, et la mort de Vitellius. A cette nouvelle, l'insurrection prend une nouvelle face. Civilis, que Vespasien avoit fait remercier de son zèle et prier de mettre bas les armes, se déclare ennemi de l'empire; les légions séditieuses le voient avec joie s'opposer à Vespasien, dont elles abhorrent la domination et redoutent le ressentiment et la vengeance; et les Gaulois croyant enfin que la perte de l'empire est inévitable, songent sérieusement à secouer le joug.

De fausses nouvelles, jointes aux évènemens véritables, les avoient enfin tirés de leur léthargie. On publioit par tout que les légions de la Mœsie et de la Pannonie étoient investies par les Daces et les Sarmates ; que celles de la Bretagne se trouvoient dans la même situation. L'incendie du Capitole, qui fut brûlé sur ces entrefaites, fournit aux Druides une occasion d'enflammer ces espérances du feu de la superstition. Ils répandirent que cet évènement étoit un signe certain de la colère céleste contre les Romains ; que leur empire n'avoit subsisté, après la destruction de leur capitale par les Gaulois, que par la protection de Jupiter, dont le temple étoit resté intact ; que le tems étoit venu, où l'empire expirant en Italie, alloit renaître en-deçà des Alpes (1).

Les anciens Celtes n'auroient pas aspiré à l'empire, mais à la liberté. Les

---

(1) Tacit. Hist. l. IV. p. 54.

Gaulois avilis ne connoissoient plus rien de beau et de grand qu'une domination semblable à celle sous laquelle ils gémissoient ; las d'être opprimés ils vouloient devenir oppresseurs, tant les Romains avoient corrompu l'esprit des nations ! Une révolution inspirée par des Druides, dirigée par des nobles toujours avides de domination, ne connoissant de liberté que l'impunité de leur tyrannie, toujours divisés entre eux comme des tigres qui se disputent une proie, une telle révolution devoit échouer malgré les circonstances heureuses qui sembloient en favoriser le succès. Elle échoua. Trois nobles Gaulois en furent les chefs et se joignirent à Civilis. Classicus issu des anciens rois de Trèves, et qui commandoit un escadron de Trévitiens. Tutor de la cité des Lingons, auquel Vitellius avoit confié la garde du Rhin ; et Julius Sabinus autre Trévirien, assez vil pour tirer vanité des complaisances crimi-

nelles de sa bisaïeule pour Jules-César, et se glorifier de descendre de ce destructeur de sa patrie. Quelques nobles de la cité des Ubiens et des Tongres, entrèrent dans cette nouvelle conjuration contre la domination des Romains et la liberté des Gaules. On tint à Cologne une assemblée secrète, dont on eut soin de dérober la connoissance à la cité, parce qu'on la jugea peu disposée à entrer dans les projets médités. Il fut décidé que l'on se rendroit maître des passages des Alpes, et après avoir délibéré si l'on extermineroit les légions qui avoient été attachées à Vitellius, on convint qu'il valoit mieux prendre des mesures pour se les attacher. Les mesures réussirent. La plupart des légions tuèrent leurs chefs, et prétèrent le serment au nouvel empire des Gaules qui n'existoit encore que dans l'imagination des conjurés, tandis que d'un autre côté, les Germains ne trouvant plus de résistance sur le Rhin, détruisirent tous

tous les forts et les châteaux que les Romains avoient élevés le long de ce fleuve, à l'exception de Mayence et de Vindisch qu'ils laissèrent subsister par des raisons que l'on ignore.

Classicus à la tête des légions romaines qui venoient de prêter serment, alla joindre Civilis devant le vieux camp, que ce dernier tenoit toujours bloqué, après avoir fait quelques tentatives inutiles pour le forcer. Les malheureux qui s'y trouvoient, réduits aux dernières extrémités, consentirent enfin à capituler. Ils demandèrent la vie; on la leur promit, à condition qu'ils prêteroient serment à l'empire des Gaules; et ils le prêtèrent. Ils sortirent avec une escorte que Civilis leur avoit donné, et le camp fut pillé. Mais à peine furent-ils à quelques lieues, que les Germains tombèrent sur eux avec fureur, massacrèrent tous ceux qu'ils purent atteindre, et dispersèrent les autres. Une partie se réfugia de nouveau dans le camp, réclamant la

parole de Civilis. Celui-ci blâma la conduite des Germains, et leur fit des reproches. Mais soit perfidie de la part du Batave, soit impuissance de réprimer la licence de ses soldats, ces malheureux fugitifs ne purent éviter un sort plus affreux encore que celui de leurs compagnons ; on mit le feu au camp; tous périrent au milieu des flammes. Civilis fut si flatté de la reddition du vieux camp, qu'il crut avoir acquitté par là le vœu qu'il avoit fait au commencement de la guerre ; et fit couper sa barbe et ses cheveux.

Le Rhin étoit libre, les Germains attachés à la ligue des Bataves, les Gaulois impatiens de rompre le joug, la puissance des Romains sembloit expirer en-deçà des Alpes, une multitude de peuples étoient à même de reprendre leur liberté. Aisément ils l'auroient recouvrée, sans la féroce ambition des chefs Gaulois, qui ne vouloient cesser d'être esclaves que pour devenir tyrans,

sans la dégradation des peuples de la Gaule qui avoient oublié leurs droits, qui ne trouvoient point de milieu entre le joug des Romains et celui de leurs chefs, et qui au lieu de se réunir étroitement les uns contre les autres, pour repousser également l'ancien et le nouvel esclavage, s'amusèrent à disputer sur les prérogatives de leurs cités, pour la gloriole de donner une capitale au nouvel empire.

Classicus à la tête des légions romaines dont il avoit reçu le serment, se regardoit déjà comme le maître de cet empire. D'un autre côté Sabinus, qui avoit pris dans sa cité le nom de César, s'étoit fait proclamer empereur par une multitude de Lingons armés à la hâte; et impatient de se mettre en possession de son nouvel empire, à l'exemple de son prétendu bisaïeul; il conduisit dans la cité des Séquaniens sa troupe indisciplinée, persuadé que rien ne pourroit résister à la terreur de son nom.

Les Séquaniens ne s'étoient point encore déclarés. L'attaque imprévue du nouveau César, et le titre odieux qu'il avoit pris, n'étoient pas des moyens fort propres à gagner ni les nobles de cette cité, qui ne vouloient point de rivaux, ni le peuple auquel on n'offroit par là qu'un nouveau joug, moins brillant que le premier, plus odieux à cause de la jalousie des cités. Les Séquaniens opposèrent toutes leurs forces à Sabinus, battirent et dispersèrent les Lingons; et le César Gaulois, épouvanté par ce premier échec, abandonna son armée, se sauva dans une métairie, y mit le feu pour faire croire qu'il périssoit dans les flammes, et se cacha avec sa femme dans un de ces souterrains qui servoient aux anciens Celtes à conserver les fruits de la terre, lorsqu'ils commencèrent à s'appliquer à l'agriculture d'une manière fixe et constante.

Cette entreprise imprudente, en éclairant les cités Gauloises sur l'ambition

des chefs, sema de tous côtés les craintes, les défiances et les divisions ; elle détruisit l'espoir d'une union générale et constante. Ces inquiétudes ne pouvoient être contre-balancées par les forces et les succès de Civilis, qui comptant peu sur les Gaulois, ne vouloit ni prêter serment à leur empire, ni souffrir que les siens le prêtassent ; et s'attachoit de plus en plus les Germains, en faisant hommage de ses victoires à Velléda, célèbre devineresse que ces peuples ignorans regardoient comme une divinité, et sans le consentement de laquelle ils n'osoient rien entreprendre.

Sur ces entrefaites, on apprit que les Romains débarrassés de la guerre civile, et songeant sérieusement à reprendre leurs anciennes conquêtes, envoyoient dans les Gaules une puissante armée sous la conduite de Cérialis. Déjà les légions passoient les Alpes, encore ouvertes par la négligence de Tutor; lorsque les nobles de la cité des

Rémois, probablement gagnés par les Romains, firent une démarche qui acheva la dissolution de la ligue dans les Gaules, dissipa tout espoir de liberté. Ils proposèrent une assemblée générale des Gaules, dans laquelle on décideroit en commun, ce qu'on vouloit préférer de la paix ou de la liberté (1). Dans cette assemblée tenue

(1) En vain l'abbé Dubos (Hist. de l'établissement de la monarchie françoise dans les Gaules liv. I. c. 4.), tâche de prouver par cette assemblée, que sous le règne des empereurs, les Gaules avoient conservé leurs assemblées représentatives réglées. Cet historien n'a pas fait réflexion que lorsque les Rémois la convoquèrent, il n'y avoit pas dans toutes les Gaules, une seule légion qui pût s'y opposer. Il étoit naturel qu'à l'approche d'une armée romaine, après la défaite de Sabinus par les Séquaniens, les cités abandonnées à elles-mêmes et incertaines sur les dispositions de la plupart d'entre elles, désirassent de savoir jusqu'à quel point elles pouvoient

dans leur cité, l'orgueil, l'ambition et la vanité des nobles, se développèrent sous toutes leurs formes hideuses, pour l'effroi des peuples. Au lieu de se réunir pour la défense commune, on se divisa pour la domination à venir. Au

---

compter sur l'appui les unes des autres; il étoit naturel que celles du parti confédéré et celles du parti romain, s'empressassent également d'envoyer des députés à cette assemblée; les unes pour attirer toutes les Gaules de leur côté, comme tâcha de le faire Tullius Valentinus chef de la députation des Lingons; les autres pour décourager les premières, par la déclaration formelle de leurs dispositions. De ce que la cité des Rémois convoqua cette assemblée, il ne s'ensuit pas, comme le prétend M. Dubos, qu'elle y fut autorisée par un droit antérieur confirmé par l'usage. Dans un tems d'anarchie où la plupart des cités flottoient au milieu des craintes et des incertitudes, une proposition propre à les dissiper devoit être accueillie avec empressement de quelque part qu'elle vînt. De ce que dans le

milieu de cette assemblée d'hommes féroces, affamés de la substance et du bonheur des peuples, le parti de la vraie liberté n'éleva point sa voix, et le peuple abruti apprit qu'il ne changeroit point de maîtres. Les Trévirois et les Lingons persistèrent dans le parti de l'insurrec-

---

tems de la prise de la Bastille, il se forma à Paris, des comités et des troupes armées pour la défense de la patrie; en pourroit-on conclure que ces comités et ces troupes exerçoient les mêmes droits, sous les règnes de Louis XIV et de Louis XV? Ce seroit raisonner comme l'abbé Dubos. L'expression *edixere*, employée par Tacite, et dans laquelle notre historien françois croit trouver *un ordre*, *une injonction*, ne peut signifier ici qu'une *proposition publique*, comme on en trouve mille exemples dans les auteurs latins, ainsi que le prouve la phrase entière (*Qui per Gallias edixere ut missis legatis in commune consultarent.*), comme l'indiquent les circonstances et l'esclavage sous lequel avoient gémi les Gaules, depuis la destruction de la république.

tion, et refusèrent même d'obéir aux autres cités, qui eurent l'orgueil de leur ordonner de mettre bas les armes, promettant d'obtenir leur pardon, s'ils témoignoient du repentir. Mais quelle impression ne dut pas faire sur eux et sur-tout sur leurs alliés, cette défection subite de la plus grande partie des

---

Il est bien concevable que les Romains, selon leur politique ordinaire, engagèrent les Rémois à proposer cette assemblée; afin de réunir leurs partisans dans les Gaules, et de préparer les voies aux légions qu'ils y envoyoient. Julius Auspex noble de cette cité, qui dans cette assemblée soutint leur parti avec tant de chaleur, et représenta si vivement le danger de leur résister, danger purement chimérique; ressemble bien à un de ces orateurs vendus que les Romains avoient toujours à leurs ordres; et le pardon que cette assemblée promit ensuite aux Tréviriens s'ils vouloient renoncer à la confédération, prouve assez que les chefs qui la dirigeoient étoient assurés d'avance des dispositions de leurs maîtres. (*Voy. Tacit. Hist. l. IV. c.* 67, 68, 69.

Gaules, au moment sur-tout où les Romains entroient de toutes parts dans le pays? La crainte et le découragement circulèrent rapidement dans les esprits. Tutor abandonné de ses troupes, fut obligé de prendre la fuite; les légions rompant leur dernier serment, en prêtèrent un nouveau à Vespasien et se joignirent aux troupes de Cerialis; l'armée des Tréviriens battue sur la Moselle, vit passer entre les mains du vainqueur, la cité qu'elle vouloit défendre; les Lingons n'osant plus se remuer attendoient en tremblant, la vengeance ou le pardon des Romains.

Au milieu de ces revers, le courage de Civilis ne se laissoit point abattre. Il marcha contre Cerialis, surprit son camp pendant son absence, et remporta sur ses troupes une victoire qui auroit été complète, si le Romain n'eût réparé son imprudence en ralliant ses cohortes et repoussant à son tour les confédérés, qui, trompés par la vue des fuyards

rassemblés sur les hauteurs voisines, crurent qu'une nouvelle armée étoit prête à venger la défaite de la première.

Cet échec fit perdre aux confédérés la cité de Cologne, dont les habitans se rendirent aux Romains, après avoir brûlé dans leurs maisons, tous les Germains qui se trouvoient parmi eux. Il fut bientôt réparé. Les Canninefates battirent une légion qui venoit de Bretagne, au secours des Romains, taillèrent en pièces les Nerviens armés dans le même dessein ; Classicus mit en fuite, auprès de Nuys, une partie de la cavalerie romaine.

Ces victoires rétablirent promptement les affaires de Civilis, et semblèrent ternir la gloire des premiers succès de Cerialis. Les confédérés s'étoient retirés dans le vieux camp, défendu du côté de l'armée romaine par un vaste marais, dans lequel Civilis avoit amené les eaux du Rhin, par le moyen d'une digue qu'il avoit fait construire sur ce fleuve.

Là les soldats des deux armées, animés d'une impatience égale, les uns de venger leur honte, les autres de profiter de leur fortune, s'attaquoient souvent dans l'eau, où les Bataves avoient toujours l'avantage à cause de la légèreté de leurs armes, de la grandeur de leurs tailles, et de leur habileté à nager. Enfin on en vint à une bataille rangée. Les Romains et les confédérés ayant épuisé toutes les armes qu'ils pouvoient se lancer au-delà des marais, les derniers s'avancèrent, firent une vive attaque, et alloient remporter une nouvelle victoire plus glorieuse que toutes les autres, lorsqu'un transfuge batave, indiqua à Cerialis un chemin par lequel on pouvoit tourner l'armée ennemie, et la prendre en queue, le projet réussit. Les derniers escadrons de Civilis, troublés par cette attaque imprévue, se débandèrent, et le désordre se communiquant au reste de l'armée, les Germains regagnèrent le Rhin qu'ils

passèrent à la nage, tandis que Civilis ramenoit les Bataves dans son île, qu'il joignit, pour ainsi dire, au continent Germanique, en détruisant la digue que Drusus avoit élevée de ce côté, et faisant refluer les eaux dans le canal opposé.

Tutor, Classicus et cent treize sénateurs Tréviriens le suivirent au-delà du Rhin, où à force de prières et de présens, ils obtinrent de nouveaux secours de la part des Germains, toujours avides de butin et de combats. Avec cette nouvelle armée, Civilis balança encore la fortune des Romains par des actions éclatantes, et finit par suspendre volontairement des coups terribles qu'il auroit pu leur porter encore. Cerialis étant enfin entré dans la Batavie, et ayant eu l'imprudence d'y laisser surprendre ses légions par les pluies de l'hiver, qui faisoient un marais de tout le pays, Civilis qui auroit pu les détruire, les sauva pour se ménager un mérite aux

yeux des Romains, n'ignorant pas que les Bataves gagnés par Cerialis étoient sur le point de l'abandonner. Forcé de céder à la nécessité, il fit une paix honorable. Les Bataves renouvellèrent leur alliance avec les Romains, qui apprirent enfin à traiter avec plus d'égards une nation courageuse qui savoit si bien défendre sa liberté (1)

Vespasien se trouvoit paisible possesseur de l'empire. Le genre humain après avoir été pendant plus de soixante ans le jouet de l'ambition, de la férocité ou de la démence de sept à huit monstres, tous sortis de ce qu'on appeloit des familles illustres, crut efin entrevoir quelque soulagement sous un tyran d'une naissance qu'on appeloit obscure. Vespasien étoit fils d'un receveur de péages. Des mœurs simples qui n'étoient qu'une volupté bien en-

(1) Tacit. Hist. lib. IV. c. 12-70. l. ib. V. c. 14.-26.

tendue, un sens commun que l'on auroit à peine remarqué dans un particulier, une sensibilité plus commune chez les hommes du peuple, que chez ceux qui se croient d'une classe supérieure, une affabilité propre à faire oublier les préjugés qui sembloient devoir l'éloigner du trône, une clémence que le sort de ses atroces prédécesseurs devoit lui inspirer fréquemment, passèrent pour des vertus extraordinaires aux yeux des peuples accoutumés à regarder l'excès de la férocité et de l'extravagance comme des vices inséparables de l'autorité suprême. Mais ce tyran vanté par tant d'historiens, réduisit en provinces romaines, c'est-à-dire, en esclavage, un grand nombre de pays et de villes qui jouissoient encore de quelque liberté; mais dévoré pendant tout son règne d'une avarice insatiable, il rétablit plusieurs impôts abolis sous Galba, et en établit de plus onéreux encore; mais il vendit les places, les dignités, les fa-

veurs, les grâces, et jusqu'à l'impunité du crime; mais en affectant l'amour de l'humanité et l'indifférence pour la domination, il fit mettre à mort Helvidius Priscus, et chassa tous les autres philosophes, qui blamoient l'autorité d'un seul comme fatale au genre humain, et vantoient le gouvernement républicain comme le seul qui pût faire le bonheur des hommes; mais il reléguа dans une île, Démétrius, que Sénèque regardoit comme le modèle d'une sagesse accomplie (1), homme incorruptible qui avoit bravé la colère de Caligula et repoussé ses riches présens (2); mais il fut le premier qui enchaîna l'éloquence au char de la tyrannie, en assurant des pensions à ceux qui l'enseignoient.

On a dit qu'il pardonna généralement à tous ceux qui avoient porté les armes

(1) Senec. de Benefic. l. VII. c. 8.

(2) Dio. Cass. l. LXVI. c. 13.

contre

contre lui (1); ce fut sans doute à tous ceux dont il craignoit de ne pouvoir se venger impunément., ou pour éviter les suites qu'il prévoyoit dans la vengeance. L'histoire du Gaulois Julius Sabinus et de son épouse, que nous avons vus se cacher dans un souterrain après la guerre des Bataves, prouve qu'il se vengea avec autant de lâcheté que de barbarie, lorsqu'il crut pouvoir le faire impunément.

Neuf ans s'étoient écoulés depuis que l'infortuné Sabinus étoit enfermé vivant dans ce tombeau. Sa femme Eponine, l'honneur de son sexe, avoit partagé avec lui cette affreuse demeure. Dans ce cachot obscur deux fils lui étoient nés, qu'elle avoit enfantés, nourris au milieu des craintes et des allarmes, comme la lionne toujours agitée, allaite ses petits, dans l'endroit le plus reculé de

(1) Condillac, Cours d'études pour l'inst. du prin. de Parme. t. VII. p. 23.

son repaire. Plusieurs fois elle avoit fait des voyages à Rome, sous divers déguisemens, au milieu de mille dangers, et même des incommodités de la grossesse. Là elle cherchoit secrètement s'il restoit quelque voie à la clémence et au pardon, elle n'en trouvoit point, et retournoit dans son cachot, adoucir par sa vertu le sort de son époux. Enfin leur retraite est découverte; on les tire du souterrain, le père, la mère et deux enfans, innocentes créatures qui voyoient pour la première fois la lumière du jour. Ils sont menés à Rome, conduits devant l'empereur, ils tombent à ses pieds. Eponine implore la grâce de son époux et de ses enfans. *César*, dit-elle, *en montrant ces derniers, prends pitié de ces infortunés, je les ai enfantés et nourris dans le tombeau, afin que leurs mains innocentes se joignissent aux nôtres pour implorer ta clémence*. Tous les assistans pleuroient. Le tyran seul ne fut point attendri.

Eponine, sans espoir de salut, rougissant de s'être abaissée à des prières inutiles. *Eh bien tyran*, dit-elle, *hâte-toi de nous donnèr la mort! Non, les neuf années que nous avons passées dans les entrailles de la terre, ne furent point un supplice pour nous; j'aimois mieux vivre dans l'horreur des ténèbres, que de te voir maître de l'empire* (1). Les époux furent mis à mort.

Vespasien mourut après un règne de dix ans. Les Gaules qui ne furent pas à même de profiter de son affabilité, ni des autres vertus qu'on lui attribue, ressentirent comme tout le reste de l'empire, les tristes effets de son insatiable avidité.

Titus son fils aîné lui succéda. Associé à l'empire par son père, il s'étoit rendu méprisable par des déréglemens, odieux par des cruautés. On craignoit un règne

(1) Tacit. Hist. lib. IV. c. 67. Plutar. in amator. p. 770, 771. Dio Cass. l. LXVI. c. 16.

tel que ceux de Caligula et de Néron; on se trompa. Il ne régna que deux ans, et fut sur le trône un modèle de douceur, de justice et de bienfaisance. Tibère, Caligula et Néron avoient commencé ainsi.

Domitien qui monta sur le trône après Titus son frère, commença de même, mais il régna quinze ans, et offrit bientôt aux peuples consternés, l'affreuse réunion des vices et des forfaits, qui rendoient depuis si long-tems le trône exécrable. Domitien n'étoit pas, comme son père, fils d'un honnête homme obscur, mais d'un empereur et d'un dieu. Déjà la source des vertus modestes, qui avoient encore valu quelque illustration à Vespasien, étoit tarie; il marcha sur les traces de l'orgueilleuse et noble race des Césars. Sous son règne, Agricola acheva de soumettre la Bretagne à l'empire des Romains; mais du côté de la Germanie, les guerres qu'il eut à soutenir furent la honte de l'em-

pire. Souvent vaincu par les Daces, les Sarmates, les Marcomans, il triompha de ces peuples comme s'il les eût vaincu; de ces peuples qui méprisoient alors l'empire, et qui après avoir secoué le joug des anciennes alliances, loin d'en contracter de nouvelles, exigeoient des Romains des tribus que le lâche Domitien leur payoit malgré ses ridicules triomphes.

On ignore les détails des évènemens qui se passèrent dans les Gaules sous le règne odieux de ce vil tyran; mais son caractère et ses atrocités connues font assez juger de ce qu'elles eurent à souffrir. Tacite regarde le règne de ce prince comme celui où les Romains furent réduits au dernier degré de l'esclavage (1). Il fut assassiné.

Nerva monta sur le trône. A ce prince commence pour l'empire un nouveau

(1) In vit. Agric. c. 2.

siècle, de nouvelles opinions, de nouvelles mœurs, de nouvelles maximes dans le gouvernement. Envain, pendant quatre-vingt années, l'extravagante tyrannie s'étoit efforcée de détruire sur la terre jusqu'à la trace des vertus. Tandis qu'elle se consumoit dans ses horribles efforts, en secret s'élevoit chez tous les peuples une digue respectable, plus forte que les tyrans.

La conquête de la Grèce avoit ouvert aux Romains la source des sciences et des arts. Ils y puisèrent avec avidité, et bientôt ils en répandirent la connoissance dans toutes leurs provinces, avec l'esprit philosophique, qui les avoit fait naître. Les systêmes philosophiques des différentes écoles introduits dans Rome, firent les délices des premiers hommes de la république. Plus sages que les Grecs, ils méprisoient cet esprit de dispute et d'entêtement, qui chez ces derniers mettoit entre les différentes sectes des barrières insurmontables ; et

après avoir étudié tous les systêmes (1), ils retenoient de chacun ce qui leur plaisoit, s'attachant plus particulièrement à celui auquel ils croyoient devoir donner la préférence. Tels furent Brutus, Pison, Cicéron, Varron, Crassus et plusieurs autres. Le premier réunissoit l'étude la philosophie platonicienne à celle de la morale des stoïciens ; Pison tâchoit de concilier Aristote avec Platon.

Sur la fin de la république, le platonicisme et le stoïcisme, s'étoient élevés à Rome au-dessus de toutes les autres doctrines (2). La dernière sur-tout, plus simple que celle de Platon, moins froide que celle d'Aristote, avoit séduit par la beauté de sa morale, si conforme au caractère grave et sérieux des Romains, et passoit pour la plus propre à former

---

(1) Cicer. de finibus bonorum et malorum. liv. II.

(2) V. Brucker Hist. crit. philos. t. 2.

des grands hommes dans toutes les parties de l'administration.

La tyrannie des empereurs qui glaça pendant quelque tems les progrès de la raison, ne put arracher entièrement les profondes racines qu'elle avoit eu le tems de jèter dans les esprits. L'insidieux Auguste, toujours attentif à enlacer dans son pernicieux systême toutes les ramifications de l'arbre social, sentit de quel importance il étoit de ménager les philosophes et les gens de lettres; dans un tems où l'opinion générale attachoit une grande considération à l'étude et à l'instruction, et où les hommes les plus distingués n'étoient pas moins flattés de la gloire littéraire que de celle des armes. Mécène confident de toutes ses vues, et exécuteur adroit de ses desseins, se déclara le protecteur des lettres; mais il avertit Auguste de se garder des philosophes (1), et affecta

(1) Voici du moins ce que Mécène dit à Auguste, s'il en faut croire Dion Cassius.

de faire tomber sur-tout les grâces sur les poètes ; aimant mieux étendre l'empire de l'imagination que celui de la raison.

Les viles flatteries de Virgile et d'Horace, que les talens de ces deux grands poètes ne sauroient ennoblir, ont sauvé pendant des siècles, au prince et au ministre, l'ignominie d'une réputation odieuse ; mais par leurs ouvrages ils ont répandu le bon goût, qui étend l'empire des lettres, adoucit les esprits, prête des charmes à tous les genres, et prépare les nations aux vraies lumières, comme une rosée bienfaisante facilite la germination des bonnes semences.

Le stoïcien Athénodore, précepteur

Cavere te jubeo philosophos, neque enim quia Arium et Athenodorum, bonos ac honestos viros expertus es, omnes alios quidem studium prae se ferentes, similes eorum judicare debes ; quum hac specie usi multi, infinita mala populis privatisque hominibus afferunt. Dio Cass. l. LII.

d'Auguste, qui ne pouvoit perdre du moins les apparences de la faveur de son élève, se retira de la cour, après avoir contribué à répandre parmi les Romains les principes de la philosophie. Ces principes semblèrent disparoître sous les trois règnes suivans; mais dans l'ombre ils se fortifièrent et se propagèrent. Chez un peuple éclairé, le malheur enfante la vertu, la vertu ferme et inébranlable, comme celle des stoïciens et des cyniques. L'homme de bien toujours en danger de tout perdre sous un tyran, se fait une vertu de tout mépriser, même la vie; alors il ne craint plus le tyran, et le tyran peut le craindre.

Caligula qui, dans sa jalouse démence, vouloit ensevelir dans l'oubli les noms d'Homère, de Virgile et de Tite-Live, qui vouloit brûler leurs ouvrages et briser leurs statues, Caligula craignit les philosophes; il offrit au cynique Démétrius pour se l'attacher,

une somme de deux cents talens, et celui-ci ayant répondu que ce ne seroit pas trop de sa couronne, sa noble hardiesse fut respectée.

Sous l'imbécile Claude, l'ambitieuse Agrippine n'auroit pas sollicité le rappel de Sénèque exilé, elle n'auroit pas chargé ce stoïcien de l'éducation de son fils Néron, si elle n'eût senti que cette conduite lui gagneroit la confiance du peuple admirateur de la sagesse et des talens du philosophe; si elle n'eût espéré de diriger ainsi le vœu public vers ce fils qu'elle vouloit porter sur le trône, d'adoucir la haine de ses anciens crimes, de préparer un nuage pour ceux qu'elle méditoit encore.

Ce triomphe de l'opinion sur le crime, préparoit de nouveaux triomphes. Cette mâle philosophie ennemie des tyrans, croissant dans l'ombre depuis près de trente années, s'éleva tout-à-coup et brilla d'un nouvel éclat. Pendant les cinq premières années du règne de

Néron, elle tint enchaînée cette bête féroce, qui rompit enfin ses entraves; et ayant pris de nouvelles forces, qui s'augmentèrent encore par les cruautés de ce monstre et les malheurs des guerres civiles qui suivirent son règne, elle triompha des mesures de Vespasien, des fureurs de Domitien, et força enfin la tyrannie même à s'occuper du bonheur des hommes.

Ainsi depuis Nerva jusqu'à Commode, la morale des stoïciens épura de plus en plus les opinions et les mœurs; les tyrans qui régnèrent dans cet intervalle furent des hommes. Comme particuliers ils eurent des vertus parce qu'ils n'étoient pas nés princes, et qu'alors les vertus furent des titres pour le devenir. Les peuples furent heureux autant qu'on peut l'être sous la tyrannie; ils furent heureux si l'on peut appeler bonheur, quelques momens d'une tranquillité précaire, incertaine, vacillante comme les bases du gouverne-

ment, empoisonnée sans cesse par l'effroi d'un avenir ténébreux, qui pouvoit apporter le malheur et qui l'apporta.

Une preuve certaine que le gouvernement d'un seul est une impiété, un attentat contre les lois sacrées de la nature; c'est que sous les cinq empereurs qui remplirent cette période, qui furent les meilleurs de tous les princes, qui furent des dieux en comparaison des tyrans les plus vantés qui paroissent comme des météores dans nos états modernes; c'est que sous ces mêmes empereurs, les ressorts du gouvernement se détraquèrent de plus en plus, et que l'empire, toujours harcelé par les peuples du nord, n'opposa bientôt plus que de foibles barrières à leurs fréquentes incursions.

Le sage et vertueux Nerva qui voulut allier deux choses incompatibles, la monarchie et la liberté (1), laissa flotter

(1) Tacit. in vit. Agric. 3.

les reines de l'empire, et les provinces furent vexées par les gouverneurs, comme sous un tyran scélérat. Trajan qu'il avoit adopté pour le bonheur de l'empire, et qui lui succéda, voulut envain suppléer par l'amour factice du monarque, au saint amour de la patrie. Son ambition l'entraîna dans des guerres inutiles, et irritant les peuples du nord par des conquêtes téméraires, il leur apprit à former contre l'empire ces ligues terribles qui devoient enfin le renverser un jour. Ils ne purent être contenus qu'à force d'argent, par Adrien son successeur, grand homme de guerre, le restaurateur de la discipline des armées, et à qui il ne manqua que des peuples libres, et des soldats citoyens.

Enfin la philosophie des stoïciens, parvenue au plus haut point, donna au genre humain, les deux souverains les plus vertueux qui aient jamais gouverné des empires, Antonin et Marc-Aurèle. On connoit peu les évènemens du règne

d'Antonin. Celui de Marc-Aurèle auroit mis le comble au bonheur des peuples, si le monarque, même le plus vertueux, pouvoit consolider le bonheur des peuples avec un gouvernement réprouvé par la nature. Ce que nous savons des guerres terribles qu'il eut à soutenir contre une multitude de peuples de la Germanie, ligués contre l'empire, nous prouve assez ce qu'étoit cet empire sous le meilleur des princes, et après quatre-vingt années remplies par une suite de bons empereurs. La famine et la peste avoient détruit une grande partie des armées romaines, il fallut en former de nouvelles; on arma les esclaves, les gladiateurs, des brigands ramassés de toutes parts, des Germains achetés à prix d'argent. Les provinces virent se former cette monstrueuse armée, elles virent le meilleur des empereurs vendre les meubles de ses palais pour subvenir aux frais de cette guerre, et leurs citoyens n'offrirent pas de se réunir pour

former contre les Germains une barrière insurmontable ; et cet empereur si vertueux, ne le fut pas assez pour rendre aux citoyens des armes et des droits que la violence leur avoit arrachés. Un tel engourdissement seroit-il concevable chez des peuples libres ? La famine et la peste n'avoient-elles donc épargné que des gladiateurs et des esclaves ? Cette guerre terrible qui avoit achevé de dépeupler l'empire, n'étoit pas encore terminée à la mort de Marc-Aurèle, quoiqu'il eût remporté plusieurs avantages sur les ennemis, et qu'il eût fait avec eux des traités avantageux.

Après cinq empereurs vertueux, tirés de la classe des non-princes pour être mis sur le trône, on voit régner Commode fils de Marc-Aurèle, élevé auprès du trône, destiné au trône, déclaré auguste dès son enfance, formé par une impératrice qui montra les déréglemens les plus honteux, à côté des vertus de son époux. Sous un tel prince on pou-

voit

voit s'attendre à voir reparoître la tyrannie dans toute sa démence. Commode fut un monstre. Ses cruautés firent le malheur des familles, ses vices hâtèrent la ruine de l'empire. Au lieu de continuer la guerre contre les Germains, il acheta d'eux une paix honteuse. Une conjuration en délivra l'univers, après douze ans de règne, il fut étranglé par un gladiateur.

Ici commence pour l'empire une nouvelle période, plus malheureuse que toutes les autres. L'idée de la liberté encore récente sous les premiers tyrans, fréquemment réveillée dans le fond des cœurs, par leurs cruautés, respiroit contre eux une haine et un mépris secret, qui se manifestoient par des actes d'indignation et de fureur, toutes les fois qu'ils étoient renversés du trône, et qui auroient pu ramener le gouvernement républicain, sans l'orgueil des nobles, qui se croyoient nés pour gou-

verner, sans le despotisme féroce des légions qui s'attribuoient le droit de donner l'empire.

Mais la modération des derniers tyrans, l'apparence de bonheur dont on avoit joui sous leurs règnes, éteignirent les dernières étincelles de liberté. Dans cette période séduisante, on oublie la gloire de la république, la honte de la servitude, on chérit même la tyrannie, son empire s'établit sur des bases de fer. C'en étoit fait du genre humain sans la philosophie qui s'élevoit peu à peu au-dessus du mensonge.

Il n'existe plus dans les Gaules aucune trace de liberté, aucun espoir prochain de la voir renaître.

Que d'autres peignent les siècles malheureux qu'enfanta ce siècle perfide; je me contenterai de donner une idée des révolutions qui depuis Auguste s'é-

toient opérées chez les Gaulois, dans les mœurs, dans les opinions, dans la religion, dans l'agriculture, l'industrie, le commerce, dans la manière d'être générale et particulière.

Fin du Tome second.



